



DOCUMENT DE TRAVAIL

**ENQUÊTE SUR L'INFORMATION
JURIDIQUE OFFERTE AUX JEUNES**

**Société de services juridiques
de la Colombie-Britannique**

**Sadie Kuehn, Ruth Yates, Frace Mainville
et Genevieve Fortin**

avril 1995

WD1995-9f

DOCUMENT DE TRAVAIL

**ENQUÊTE SUR L'INFORMATION JURIDIQUE
OFFERTE AUX JEUNES**

**Société de services juridiques
de la Colombie_Britannique**

**Sadie Kuehn, Ruth Yates, Frace Mainville
et Genevieve Fortin**

5 avril 1995

WD1995-9f

*Cette étude a été subventionnée par la Section de la
recherche et de la statistique, ministère de la Justice du Canada, Patrimoine canadien
et Citoyenneté et Immigration Canada. Les opinions qui y sont exprimées sont
celles des auteurs; elles ne reflètent pas nécessairement la position du Ministère.*

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE	vii
1.0 HISTORIQUE ET ANALYSE DE LA DOCUMENTATION	1
2.0 PROGRAMMES ET SERVICES DESTINÉS AUX JEUNES	5
2.1 Terre-Neuve	5
2.1.1 Jeunes en milieu scolaire.....	5
2.1.2 Jeunes vulnérables.....	5
2.1.3 Jeunes placés sous garde	6
2.1.4 Vulgarisation et information juridiques.....	6
2.2 Île-du-Prince-Édouard	7
2.2.1Jeunes en milieu scolaire	7
2.2.2Jeunes vulnérables	8
2.2.3Jeunes placés sous garde	8
2.2.4Vulgarisation et information juridiques	9
2.3 Nouvelle-Écosse	9
2.3.1 Jeunes en milieu scolaire.....	9
2.3.2 Jeunes vulnérables.....	11
2.3.3 Jeunes placés sous garde	11
2.3.4 Vulgarisation et information juridiques.....	12
2.4 Nouveau-Brunswick	13
2.4.1 Jeunes en milieu scolaire.....	13
2.4.2 Jeunes vulnérables.....	14
2.4.3 Jeunes placés sous garde	16
2.4.4 Vulgarisation et information juridiques.....	16
2.5 Québec	17
2.5.1 Jeunes en milieu scolaire.....	17
2.5.2 Jeunes vulnérables.....	17
2.5.3 Jeunes placés sous garde	18
2.6 Ontario	18
2.6.1 Jeunes en milieu scolaire.....	18
2.6.2 Jeunes vulnérables.....	19
2.6.3 Jeunes placés sous garde	21
2.6.4 Vulgarisation et information juridiques	24
2.7 Manitoba	24
2.7.1 Jeunes en milieu scolaire	24
2.7.2 Jeunes vulnérables	26
2.7.3 Jeunes placés sous garde.....	26
2.7.4 Vulgarisation et information juridiques	27

2.8	Saskatchewan.....	27
2.8.1	Jeunes en milieu scolaire.....	27
2.8.2	Jeunes vulnérables.....	28
2.8.3	Jeunes placés sous garde.....	29
2.8.4	Vulgarisation et information juridiques.....	29
2.9	Alberta.....	30
2.9.1	Jeunes en milieu scolaire.....	30
2.9.2	Jeunes vulnérables.....	30
2.9.3	Jeunes placés sous garde.....	32
2.9.4	Vulgarisation et information juridiques.....	33
2.10	Colombie-Britannique.....	34
2.10.1	Jeunes en milieu scolaire.....	34
2.10.2	Jeunes vulnérables.....	36
2.10.3	Jeunes placés sous garde.....	37
2.10.4	Vulgarisation et information juridiques.....	38
2.11	Territoires du Nord-Ouest.....	39
2.11.1	Jeunes en milieu scolaire.....	39
2.11.2	Jeunes vulnérables.....	39
2.11.3	Jeunes placés sous garde.....	40
2.11.4	Vulgarisation et information juridiques.....	40
2.12	Yukon.....	41
2.12.1	Jeunes en milieu scolaire.....	41
2.12.2	Jeunes vulnérables.....	41
2.12.3	Jeunes placés sous garde.....	42
2.12.4	Vulgarisation et information juridiques.....	43

3.0	<u>RÉPERTOIRE DES RESSOURCES D'INFORMATION JURIDIQUE</u>	
	<u>CANADIENNES POUR LES JEUNES</u>	45
3.1	Terre-Neuve.....	45
3.1.1	Jeunes en milieu scolaire.....	45
3.1.2	Jeunes vulnérables.....	45
3.1.3	Jeunes placés sous garde.....	45
3.2	Île-du-Prince-Édouard.....	46
3.2.1	Jeunes en milieu scolaire.....	46
3.2.2	Jeunes vulnérables.....	46
3.2.3	Jeunes placés sous garde.....	47
3.3	Nouvelle-Écosse.....	47
3.3.1	Jeunes en milieu scolaire.....	47
3.3.2	Jeunes vulnérables.....	47
3.3.3	Jeunes placés sous garde.....	48
3.4	Nouveau-Brunswick.....	48
3.4.1	Jeunes en milieu scolaire.....	48

3.4.2	Jeunes vulnérables.....	48
3.4.3	Jeunes placés sous garde	51
3.5	Québec	51
3.5.1	Jeunes en milieu scolaire.....	51
3.5.2	Jeunes vulnérables.....	62
3.5.3	Jeunes placés sous garde	64
3.6	Ontario	65
3.6.1	Jeunes en milieu scolaire.....	65
3.6.2	Jeunes vulnérables.....	66
3.6.3	Jeunes placés sous garde	68
3.7	Manitoba	69
3.7.1	Jeunes en milieu scolaire.....	69
3.7.2	Jeunes vulnérables.....	70
3.7.3	Jeunes placés sous garde	70
3.8	Saskatchewan.....	70
3.8.1	Jeunes en milieu scolaire.....	70
3.8.2	Jeunes vulnérables.....	73
3.8.3	Jeunes placés sous garde	73
3.9	Alberta.....	73
3.9.1	Jeunes en milieu scolaire.....	73
3.9.2	Jeunes vulnérables.....	75
3.9.3	Jeunes placés sous garde	76
3.10	Colombie-Britannique	78
3.10.1	Jeunes en milieu scolaire	78
3.10.2	Jeunes vulnérables	83
3.10.3	Jeunes placés sous garde.....	85
3.11	Territoires du Nord-Ouest	85
3.11.1	Jeunes en milieu scolaire	85
3.11.2	Jeunes vulnérables	87
3.11.3	Jeunes placés sous garde.....	88
3.12	Yukon.....	88
3.12.1	Jeunes en milieu scolaire	88
3.12.2	Jeunes vulnérables	88
3.12.3	Jeunes placés sous garde.....	89
3.13	Publications émanant d'organisations nationales	90
3.14	Publications.....	92
3.15	Publications	94

4.0 ÉVALUATION DES SERVICES ET DU MATÉRIEL D'INFORMATION JURIDIQUE POUR LES JEUNE 97

4.1	Jeunes en milieu scolaire	99
4.1.1	Programmes d'études des écoles publiques	100

4.1.2	Initiatives	100
4.1.3	Possibilités de formation offertes aux professeurs d'information juridique.....	103
4.1.4	Groupes de pression dans le domaine de l'information juridique	104
4.1.5	Associations publiques d'information juridique	104
4.1.6	Médias	107
4.1.7	Sommaire.....	108
4.2	Jeunes vulnérables	108
4.2.1	Services.....	108
4.2.2	Services offerts aux Premières Nations	109
4.2.3	Programmes de traitement des jeunes contrevenants	109
4.2.4	Comité interministériel sur la jeunesse	110
4.2.5	Sommaire.....	113
4.3	Jeunes placés sous garde.....	113
4.3.1	Sensibilisation à la <i>Loi sur les jeunes contrevenants</i>	114
4.3.2	Programmes de déjudiciarisation des jeunes	114
4.3.3	Programmes s'adressant aux autochtones	118
4.3.4	Conseil de détermination de la peine	119
4.3.5	Prévention du phénomène des bandes criminelles et du crime chez les jeunes	119
4.3.6	Liaison avec les écoles	120
4.3.7	Sommaire	121
4.4	Questionnaires d'enquête	122

BIBLIOGRAPHY

ANNEXES

SOMMAIRE

Le ministère de la Justice a confié à la *Legal Services Society* (Société de services juridiques) de la Colombie-Britannique la réalisation de cette enquête nationale qui s'est déroulée entre août 1994 et mars 1995. L'enquête visait à répertorier les ressources d'information juridique ainsi qu'à décrire et à évaluer les programmes et les services ayant pour objet d'aider les jeunes à comprendre les droits et responsabilités que leur confère la loi.

Objectifs

Le projet avait pour but de mener une enquête nationale en vue de déterminer comment les jeunes Canadiens sont informés des droits et responsabilités que leur confère la loi, de quels ministères provinciaux relève l'information juridique et comment on s'acquitte de ce mandat dans chaque province ou territoire.

Méthodologie

Nous avons déterminé qu'il incombe à trois ministères dans chaque province ou territoire de fournir aux jeunes de l'information concernant le droit et le système de justice. En communiquant avec les ministères de l'Éducation, des Services sociaux et de la Justice, nous avons obtenu les coordonnées de fonctionnaires de chaque ministère chargés de produire et de diffuser de l'information juridique. Ces personnes nous ont dirigés vers les organisations qui offraient des services juridiques et des services d'information juridique dans leur sphère de compétence. Nous avons demandé aux représentants de ces organisations de décrire les services offerts en indiquant leur clientèle cible et les grands objectifs visés. Nous les avons aussi priés de nous fournir des exemples de documents et d'autres ressources qu'elles ont élaborés ou qu'elles utilisent pour remplir leur mandat. Ces ressources ainsi que les autres publications, vidéos et outils ont été répertoriés. La liste se limite aux publications produites depuis 1988 et seuls les programmes en vigueur à l'heure actuelle y sont décrits.

Pour les besoins de cette étude, nous avons divisé les jeunes Canadiens en trois catégories d'après le type d'information qui semble convenir le mieux à leurs besoins : les jeunes en milieu scolaire, les jeunes vulnérables et les jeunes placés sous garde. Ce sont surtout les ministères provinciaux et territoriaux de l'Éducation, les conseils scolaires, les administrateurs des districts scolaires et les enseignants qui s'occupent des jeunes du premier groupe. Ceux du deuxième groupe sont le plus souvent des jeunes qui ont été placés en famille d'accueil ou signalés aux travailleurs sociaux ou à la police en raison d'actes qu'ils avaient commis. Les besoins de ce groupe sont pris en charge principalement par les ministères provinciaux et territoriaux des services sociaux et leurs organismes oeuvrant dans ce domaine, mais aussi par un certain nombre d'organismes de services non gouvernementaux qui se concentrent sur les jeunes dont les besoins sont particulièrement importants. Enfin, le troisième groupe se compose des jeunes mis en accusation

ou condamnés en vertu de la *Loi sur les jeunes contrevenants*, placés sous garde, déjudiciarisés ou participant à un programme de transition. Dans la plupart des provinces, ce groupe relève des ministères de la Justice et de leurs représentants. Partout au Canada, les instances qui diffusent l'information juridique et offrent des services juridiques fournissent aux jeunes l'information et l'aide dont ils ont besoin dans ce domaine. Pour présenter l'information recueillie concernant les ressources et les programmes existants, nous nous sommes efforcés de la répartir en fonction de ces groupes. Comme la manière de s'y prendre sur le plan de l'information juridique et de l'élaboration de ressources à l'intention des jeunes dans le domaine juridique varie grandement d'une province et d'un territoire à l'autre, nous avons procédé à une évaluation comparative des programmes les plus efficaces. Nous proposons à la fin de chaque section de l'évaluation quelques mesures qui permettraient d'améliorer l'élaboration et la diffusion d'information concernant les droits et responsabilités conférés aux jeunes par la loi.

Structure du rapport

La première section fait un bref historique de l'information juridique et mentionne certains ouvrages qui ont influé sur son évolution au Canada. La deuxième décrit brièvement les programmes et les services offerts dans chaque province et territoire, de l'Atlantique au Pacifique, par les ministères de l'Éducation, des Services sociaux et de la Justice. Nous avons indiqué dans chaque cas le nom, le titre et le numéro de téléphone de la personne-ressource ainsi que la clientèle cible.

La troisième section répertorie les publications de chaque ministère ou organisme qui informent ou orientent les jeunes eux-mêmes ou qui s'adressent aux éducateurs et aux personnes offrant des services aux jeunes. Pour chaque province, les documents sont classés par ministères ou organismes. Nous avons précisé pour chaque publication la clientèle cible ainsi que le titre, le nom de l'auteur ou des auteurs (s'il y a lieu), la date de publication et le type de document. Ces renseignements sont suivis d'une brève description du contenu de la publication. Les symboles figurant à la suite de certains titres indiquent que les sections 2.0 ou 4.0 donnent de plus amples renseignements sur l'organisme ou la ressource visés. La province de Québec a été traitée séparément. Les données pour cette province, recueillies et préparées par France Mainville, sont présentées à la fin de la troisième section. La documentation produite au Québec décrit des programmes précis, de sorte que chaque renvoi à un document comporte aussi une description du programme visé ainsi qu'une liste des personnes-ressources.

La dernière section du rapport renferme une évaluation comparative des programmes existants les plus efficaces, classés d'après les secteurs et les catégories établis aux sections 2.0 et 3.0. Nous avons observé des écarts considérables entre les diverses provinces dans l'organisation de l'information juridique et dans la façon d'aborder cette question. Notre évaluation décrit brièvement les meilleurs programmes et les meilleures ressources dans chacune des trois catégories. Nous présentons aussi à l'intention des intervenants qui oeuvrent dans le domaine des recommandations formulées à la lumière des commentaires des personnes-ressources, des

réactions du comité du Partenariat d'éducation sur la justice pour adolescents et des résultats de la recherche sur laquelle porte le présent rapport.

On trouvera en annexe un exemplaire des questionnaires d'enquête, une liste où figurent le nom, l'adresse et le numéro de téléphone des personnes-ressources ainsi qu'une nomenclature des documents de référence.

1.0 HISTORIQUE ET ANALYSE DE LA DOCUMENTATION

Les livres et les articles qui font état de l'information juridique proviennent de disciplines variées et offrent différentes perspectives quant à la valeur de cette information, à la forme qu'elle prend et au rôle qu'elle joue. C'est aux États-Unis, au début des années 70, que l'information juridique a commencé à susciter de l'intérêt, au moment où on sentait le besoin d'adopter en matière d'éducation civique une nouvelle approche pour contrer les incidents croissants liés aux maux sociaux et à la violence en milieu scolaire. La criminalité chez les jeunes est devenue un problème grave, dont les effets se font sentir dans les écoles et les collectivités partout au pays. Dans un rapport intitulé *Charter Literacy and the Administration of Justice in Canada* s'adressant au ministère de la Justice, les chercheurs Case et Daniels (1992) en sont arrivés à la conclusion suivante :

« ... malgré une augmentation du nombre officiel d'accusations portées contre les jeunes, ni les résultats de l'enquête ni d'autres données ne montrent clairement que le taux réel d'infractions ou de violence chez les jeunes a augmenté au cours des dernières années. Compte tenu de l'ampleur de la sous-déclaration, la criminalité chez les jeunes constitue de toute évidence un problème grave même si le taux de criminalité dans ce segment de la population n'augmente pas. De plus, un nombre disproportionné de victimes qui ne signalent pas les actes de violence sont des jeunes qui risquent de vieillir dans la crainte de la violence et en demeurant des victimes. » [traduction] (Case et Daniels, 1992)

Peut-être en raison de l'importance accrue qu'accordent les médias à ce problème, les juristes et les éducateurs commencent à porter leur attention sur des stratégies d'intervention susceptibles d'aider à contrer la criminalité chez les jeunes. La recherche empirique portant sur les facteurs qui contribuent à la violence chez les jeunes et les études menées au moyen de la documentation à caractère juridique donnent à penser que l'information juridique peut constituer un moyen efficace de réduire les comportements criminels chez les jeunes.

Selon une étude réalisée par l'*Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention (OJJDP)* des États-Unis, il est possible de réduire la délinquance juvénile en demandant aux intervenants du système de justice de déterminer les difficultés que comporte l'application de la loi (American Bar Association, 1982, p. 2). Quant aux constatations de l'étude de l'OJJDP, il est particulièrement encourageant de constater que les programmes d'information juridique ont permis de réduire la fréquence des infractions. Dans les classes où le programme avait été mis en oeuvre avec succès, on a observé une diminution des vols, des actes de violence contre les autres élèves, des infractions répertoriées (vols de véhicules, bagarres de bandes rivales, introductions par effraction, recours à la force contre les enseignants) et des vols de biens et services. Pour ce qui est des groupes témoins dans les mêmes écoles, on a observé une légère diminution ou une augmentation des infractions par rapport aux résultats prévus. Les améliorations modestes, mais statistiquement significatives, observées dans le comportement des jeunes par suite des programmes d'information juridique sont importantes si l'on considère que « la plupart des

évaluations portant sur les programmes de déjudiciarisation n'ont révélé aucune réduction de la délinquance chez les jeunes déjudiciarisés » [traduction] (Hunter et Turner, 1981, p. 21).

Invités à intervenir pour lutter contre la violence en milieu scolaire, les districts scolaires de l'ensemble du pays répondent à l'appel qui leur a été lancé. Des approches axées sur la « tolérance zéro » ont permis de régler les problèmes dans une certaine mesure et le ministère de la Justice du Canada a entrepris des recherches en vue de déterminer les stratégies les plus efficaces. La *Teachers Federation* (Fédération des enseignants) de la Colombie-Britannique a créé une commission chargée d'étudier le problème et formulé la recommandation suivante :

« Même si nous reconnaissons l'importance d'intervenir avec fermeté pour contrer les incidents violents, c'est une démarche axée sur la prévention de la violence, en particulier auprès des jeunes enfants, et faisant appel à des moyens variés qui serait à notre avis le moyen le plus efficace pour régler ce problème. » [traduction] (1994, p. 4)

De plus, cette fédération reconnaît que la prévention de la violence constitue une responsabilité collective.

« Les écoles ne sont pas isolées; elles font partie de la collectivité et sont le reflet de la société qui les entoure... le problème de la violence n'est pas exclusif aux écoles et la collectivité dans son ensemble devra intervenir pour le résoudre. » (p. 4)

Dans son livre intitulé *On The Threshold: An Introduction to Law-Related Education* (édition révisée, 1994), Roland Case explique l'évolution du mouvement d'information juridique aux États-Unis et au Canada. À ses débuts au Canada, ce mouvement visait le grand public et ce n'est qu'au cours des dix dernières années qu'on a observé une concertation accrue des efforts déployés pour intégrer l'information juridique aux programmes scolaires. *Ends in View*, autre recueil d'articles publié dans ce domaine sous la direction de Case, énonce une justification théorique et formule des suggestions pratiques pour offrir dans les écoles une initiation au droit.

Il est difficile de distinguer clairement les buts et objectifs des philosophes de la morale, des théoriciens de la socialisation et des éducateurs civiques. En outre, la confusion qui règne quant à savoir si les morales et les valeurs doivent figurer dans les programmes d'études a eu pour effet de réduire la fonction sociale positive de l'école. De nombreux écrits soulignent la nécessité de recourir à des stratégies tenant compte de la culture pour promouvoir les attitudes et les comportements responsables sur le plan social. La thèse selon laquelle l'initiation à des principes juridiques renforçant les notions connexes et établissant les attentes quant au respect de la loi constitue peut-être le moyen le plus acceptable d'atteindre les buts des trois disciplines visées semble faire maintenant l'objet d'un certain consensus. La possibilité d'enseigner les comportements socialement appropriés dans le cadre d'un programme caché ou officieux, en marge des programmes d'études explicites, a été soulevée dans les écrits de nombreux éducateurs. Mentionnons notamment Robert Dreeben (1968) dans *On What is Learned in School*, Michael Apple (1971) dans *The Hidden Curriculum and the Nature of Conflict* et Overley

(1970), qui a publié un recueil d'articles intitulé *The Unstudied Curriculum*. Lynda Falkenstein (1980) a publié à l'intention des éducateurs un ouvrage utile, mais maintenant épuisé, qui donne une excellente orientation théorique et pratique aux enseignants qui donnent de l'information juridique aux élèves du niveau primaire.

« Les enfants doivent avoir la possibilité d'établir des règles, de les étudier, de les modifier et de vivre en les respectant. Ils doivent analyser la situation afin de comprendre pourquoi les « règles » et les attentes relatives au bruit et au mouvement changent quand on passe de la classe au terrain de baseball. Ils sont très rapidement en mesure de comprendre le « système de règles » et on peut les aider à considérer ce système en fonction de la nécessité de faire régner l'ordre et, par conséquent, la justice. » [traduction] (Falkenstein, 1980, p. 229)

Cependant, un examen des documents répertoriés traitant d'information juridique a révélé que la recherche, l'élaboration de théories et les commentaires datent surtout des années 70 et du début des années 80 et que l'on peut en trouver une analyse dans des livres comme celui de Roland Case. L'accent mis à l'heure actuelle dans les milieux de l'éducation sur un enseignement qui se caractérise par un « retour à l'essentiel » a peut-être aussi contribué à réduire la production de renseignements portant sur l'information juridique.

Les deux autres disciplines qui ont produit des livres et des articles consacrés aux jeunes et au système de justice sont bien entendu la sociologie et la criminologie. Ces livres et ces articles visent en général à renseigner les intervenants offrant des services professionnels quant aux facteurs sociaux qui entraînent des problèmes chez les jeunes, aux effets qu'ont ces facteurs sur les jeunes et à la façon dont le système de justice s'occupe des jeunes contrevenants. Le livre intitulé *Children in Crisis* (1993), qui a été récemment publié au Canada, traite de ces deux premiers thèmes. L'auteure, une enseignante qui avait observé directement les besoins des enfants, décrit certaines réalités de leur vie et commente les effets qu'elles ont eus. Elle cite dans son introduction un article du *Toronto Star* faisant état d'une augmentation de la violence familiale qui s'est traduite par une violence en milieu scolaire accrue.

« Quelles que soient les raisons à l'origine de cette lacune, de plus en plus d'enfants ne semblent pas posséder le savoir-faire social élémentaire que nous avons l'habitude de tenir pour acquis et les professeurs luttent pour enseigner à des élèves qui semblent inaccessibles et fermés à l'apprentissage. Le *Star* en arrive à la conclusion que les enseignants n'ont pas été formés pour aider les jeunes à faire face à des traumatismes aussi perturbateurs! » [traduction] (Newman, 1993, p. 3)

L'auteure affirme que les parents, les enseignants et les autres professionnels ont besoin d'un soutien considérable et de nouveaux outils pour aider les enfants à survivre et à avancer. Elle donne à la fin de chaque chapitre une liste de ressources et d'outils destinés aux enfants et aux personnes qui s'en occupent.

Un guide intitulé *Juvenile Justice in Canada* (Corrado et al., 1992) examine les questions juridiques concernant les jeunes. Dans cette mise à jour d'un texte publié en 1983, les auteurs évaluent l'incidence de la *Loi sur les jeunes contrevenants* et décrivent le rôle de tous les intervenants qui ont affaire aux jeunes dans le système de justice pénale. Ils proposent une imposante bibliographie sur le sujet.

La présente section signale simplement certaines orientations prises dans le domaine de l'information juridique au cours des trente dernières années. Pour obtenir de plus amples renseignements à cet égard, on peut consulter les ouvrages qui y sont mentionnés ou les documents de référence indiqués à la fin du rapport. Toutefois, il est évident que le volume de recherches qualitatives ou quantitatives menées dans le domaine est limité. En règle générale, les enseignants et les autres intervenants qui oeuvrent auprès des jeunes n'ont pas attaché assez d'importance à cette question. Les efforts sont déployés surtout à l'échelle régionale et ils visent à répondre à des besoins locaux et immédiats. Étant donné l'absence d'une perspective nationale et le manque de collaboration entre les personnes et organisations visées, il y a chevauchement entre les groupes qui travaillent dans l'isolement sans disposer de ressources adéquates. On n'a pas réussi dans de nombreuses régions du pays à élaborer un fondement théorique global ni à établir un plan approprié pour s'attaquer au problème ou des stratégies uniformes de mise en oeuvre et c'est pourquoi on n'est pas arrivé à sensibiliser les jeunes Canadiens aux droits et responsabilités que leur confère la loi.

2.0 PROGRAMMES ET SERVICES DESTINÉS AUX JEUNES

2.1 Terre-Neuve

2.1.1 Jeunes en milieu scolaire

Ministère de l'Éducation

Personne-ressource : Chris Wright, Programmes d'études, (709) 729-6953

Sciences humaines (5^e année) Il s'agit d'une initiation à l'appareil judiciaire. Selon la personne-ressource, l'information juridique auprès des jeunes de ce niveau est insuffisante. Si l'on disposait des ressources appropriées, les notions juridiques seraient intégrées aux cours de sciences humaines qui initient les élèves aux droits et responsabilités de la personne ainsi qu'aux droits et responsabilités conférés par la loi.

Droit canadien 2104 (11^e année; aussi ouvert aux élèves de 12^e et 13^e année) Ce cours porte sur des sujets variés : l'histoire, la formation morale, les droits et libertés des citoyens, le droit civil, le droit pénal, le droit des biens, les consommateurs et les entreprises, la famille, le système juridique en action et les problèmes touchant le système juridique.

2.1.2 Jeunes vulnérables.1.2 Jeunes vulnérables

Ministère des Services sociaux, Bureau de protection de la jeunesse

Personne-ressource : Cathy Whitten, travailleuse sociale, (709) 729-3243

Le Ministère assigne un travailleur social à chaque enfant pris en charge. La formation se fait à domicile. Les travailleurs sociaux et la police travaillent en collaboration pour diriger les clients vers des organismes de counseling privés.

Ministère des Services sociaux, Services de protection des enfants

Personne-ressource : Elizabeth Noseworthy, directrice de district, (709) 729-2863

Ce programme de lutte contre la violence et la négligence à l'égard des enfants est mis en oeuvre en vertu de la législation sur la protection de l'enfant.

Ministère des Services sociaux, Bureau de district de St. John's centre

Personne-ressource : Rosalind Pratt, directrice de district, (709) 729-5815

Ce bureau supervise les services sociaux tels que les services d'assistance sociale et de réadaptation des familles ainsi que le programme de déjudiciarisation des jeunes.

2.1.3 Jeunes placés sous garde

Ministère de la Justice, Programme de déjudiciarisation des jeunes de St. John's
Personne-ressource : Sandra Quinton, coordonnatrice de la déjudiciarisation,
(709) 729-0364

Les jeunes sont dirigés vers ce programme par la police et les procureurs de la Couronne. Les mesures de déjudiciarisation constituent une solution de remplacement des mises en accusation exigeant que le jeune comparaisse devant un tribunal. On offre des services de médiation entre le délinquant et la victime ainsi que trois programmes de formation pour aider le délinquant à ne pas récidiver (décrits à la section 3.0). Le programme de déjudiciarisation des jeunes est mis en oeuvre par le bureau de St. John's et 17 autres bureaux similaires situés dans différentes collectivités de Terre-Neuve, y compris le Labrador. Ces bureaux ne produisent pas de documentation écrite et ils comptent beaucoup sur le soutien des bénévoles pour exécuter le programme. Une auto-évaluation a révélé que 86 pour 100 des jeunes ayant terminé le programme n'avaient pas récidivé.

2.1.4 Vulgarisation et information juridiques

Public Legal Information Association of Newfoundland (Association publique d'information juridique de Terre-Neuve)
Personne-ressource : Heidi Wells, directrice, (709) 722-2643

Cette organisation a pour but de diffuser de l'information sur le droit et le système juridique sous forme de documentation écrite pour les enseignants et d'autres groupes et sous forme de dépliants pour le grand public. Elle a publié un texte intitulé *Know the Law: The Nature of Law in Society*, rédigé par Linda M. Phillips et Peter Ringrose, avocat. Ce texte, qui vient compléter les cours portant sur le droit et la démocratie, vise à sensibiliser les élèves aux questions liées au droit. L'Association fait un travail de sensibilisation au sein de la collectivité, elle fournit les services d'orateurs et diffuse de l'information pour faire connaître les services offerts aux citoyens, mais elle ne met pas un accent particulier sur les questions touchant les jeunes.

2.2 Île-du-Prince-Édouard

2.2.1 Jeunes en milieu scolaire

Ministère de l'Éducation, Programmes et services offerts en anglais

**Personnes-ressources : Vince Warner, (902) 368-4600; Perley MacNeill,
(902) 368-4692**

Cours offerts : Droit canadien 521 (11^e année) Ce cours à option (les élèves ont le choix entre ce cours et un autre) préparatoire aux études universitaires ou collégiales est reconnu pour l'obtention du diplôme et il donne droit à des crédits. Le cours de droit canadien est aussi offert en français.

Ministère de l'Éducation

**Personne-ressource : Cathy Parsons, coordonnatrice pour le niveau primaire,
(902) 368-4691**

La personne-ressource ne connaît aucun programme ni aucun cours d'information juridique s'adressant aux élèves du niveau primaire. Elle ne connaît aucun atelier ni aucun cours qui encourage ou prépare les enseignants à intégrer ce sujet au programme d'études de leur classe. Les enseignants peuvent initier les élèves à l'élaboration de règlements et aux stratégies de résolution des conflits dans le cadre des programmes de sciences humaines, mais il ne s'agit pas de matières rendues obligatoires par le Ministère.

Colonel Grey Senior High School, Charlottetown (École secondaire Colonel-Grey)

Personne-ressource : Kathleen MacDonald, enseignante, (902) 368-1177

Droit 521 (11^e année) La personne-ressource donne ce cours préparatoire aux études universitaires à une clientèle de 90 à 100 élèves par année. Elle utilise le texte intitulé *All About Law* (publié par Prentice-Hall). Son cours porte sur divers sujets : le droit en général (introduction); le droit pénal, y compris la *Loi sur les jeunes contrevenants*; le droit de la famille; et, si le temps le permet, les délits, les contrats et le droit des biens.

2.2.2 Jeunes vulnérables

Ministère des Services sociaux, Services de santé et services à la collectivité

Personne-ressource : Donna Frissel, Services à l'enfant et à la famille, (902) 368-6512

La personne-ressource ne croit pas qu'un fonctionnaire de ce ministère soit chargé expressément de l'information juridique à l'intention des jeunes. Dans ce domaine, le bureau élabore à l'heure actuelle à l'intention des mineurs, de concert avec le ministère de la Justice, un document d'orientation concernant les services juridiques. Ce document les initiera à l'organisation judiciaire et la mettra davantage à leur portée. Il n'existe aucun système d'intercesseur pour enfants à l'Île-du-Prince-Édouard, mais on observe ce qui se fait dans les autres administrations. Les autorités s'efforcent à l'heure actuelle de décentraliser les services offerts et de planifier à plus long terme.

2.2.3 Jeunes placés sous garde

Ministère des Services sociaux, Unité provinciale des services aux adolescents
Personne-ressource : Brenda MacDonald, directrice de foyer de groupe
(902) 368-6420

Cette résidence accueille des jeunes de 12 à 18 ans qui font l'objet d'une ordonnance de probation ou ont épuisé les autres options en matière de prise en charge. Les résidents, neuf à la fois au maximum, séjournent au foyer de groupe pendant une période variant de trois mois à un an. Le programme de formation met l'accent sur la réunification des familles, les habiletés d'adaptation et la gestion des conflits. Les résidents suivent un programme d'études modifié et les cours sont donnés par deux enseignants du ministère de l'Éducation. Il s'agit de la seule école parallèle existant à Charlottetown. Travaillant en étroite collaboration avec l'établissement de jeunes contrevenants de Summerside, ils enseignent les droits et responsabilités, la prise de décisions et la résolution de problèmes. Dans le cadre d'un programme modulaire spécial offert à raison d'un soir par semaine, des policiers et des agents de probation viennent rencontrer les jeunes. Cette résidence fonctionne depuis un an. Une auto-évaluation a indiqué que son approche en matière de réadaptation des jeunes se révèle efficace et qu'elle est bien accueillie par la collectivité.

2.2.4 Vulgarisation et information juridiques

Community Legal Information Council (Conseil communautaire d'information juridique)
Personne-ressource : Ann Sherman, directrice, (902) 368-4098

Le Conseil tient chaque année en collaboration avec le ministère de l'Éducation des ateliers de perfectionnement professionnel à l'intention des enseignants qui donnent les cours d'information juridique. En règle générale, vingt enseignants participent à ces ateliers, où on leur fournit différentes ressources. De plus, le Conseil invite des représentants du ministère de la Justice à prendre la parole devant les participants si l'animateur en fait la demande. Non seulement cet organisme offre-t-il un service d'information au moyen d'une ligne téléphonique sans frais, mais aussi il a mis sur pied un centre de ressources (très utilisé par les jeunes) et participé à des projets conjoints, donné des présentations et produit des publications. Il a notamment donné un certain nombre de présentations s'adressant à des jeunes vulnérables.

2.3 Nouvelle-Écosse

2.3.1 Jeunes en milieu scolaire

Ministère de l'Éducation

Personne-ressource : Barry Fox, directeur int. des programmes d'études et des services en anglais, (902) 424-7454

Cours offerts : Droit 341, 441 (12^e année). Ces cours portent sur des sujets variés : le système juridique canadien; les crimes et la lutte contre la criminalité; les préjudices; les droits de la personne; les droits de propriété; les promesses et les ententes; les relations commerciales; les relations familiales; les tribunaux. Le cours 441 est un cours à option et peu d'élèves s'y inscrivent. Il s'agit d'un cours d'initiation qui, contrairement au cours 341, ne permet pas d'obtenir de crédits pour entrer à l'université. Les cours de droit des affaires semblent identiques au cours 341, mais ils sont offerts dans différents départements. Les élèves voient certaines notions d'information juridique dans les cours portant sur la consommation.

Ministère de l'Éducation

Personne-ressource : Planification et recherche, (902) 424-5474

D'autres cours sont offerts, notamment un cours s'adressant aux élèves de 7^e, 8^e et 9^e année qu'on donne uniquement lorsque les élèves manifestent un intérêt.

Nova Scotia Teachers Union (Union des enseignants de la Nouvelle-Écosse)

Personne-ressource : Sonia Partridge, Association des enseignants de sciences sociales, (902) 477-5621

Le cours d'histoire de 12^e année comporte un volet consacré aux gouvernements. De plus, l'Union tient une fois l'an une conférence sur les sciences humaines dans le cadre de laquelle la Société publique d'éducation juridique de la Nouvelle-Écosse offre un atelier à l'intention des professeurs qui donnent des cours d'information juridique.

Community Education (Éducation communautaire), Division de l'enseignement postsecondaire - Symposium des jeunes

Personne-ressource : Gordon Michael, conseiller en éducation communautaire, (902) 424-5636

Des groupes de jeunes provenant de sept régions de la Nouvelle-Écosse ont participé à un symposium qui s'est tenu à l'école secondaire régionale de Liverpool le 28 octobre 1994. Ce symposium présenté suivant un modèle conçu par le *National Center for Community Education* de Flint, au Michigan, visait à réunir des jeunes provenant de différentes collectivités pour qu'ils s'expriment au sujet de leur collectivité et qu'ils fassent connaître les éléments utiles aux jeunes et les besoins perçus dans leur collectivité. Le symposium ne portait pas expressément sur les aspects juridiques, mais il a permis de montrer qu'on peut améliorer l'attitude des jeunes envers le droit et le système juridique en les amenant à discuter en groupe et à exprimer leur point de vue.

GRC - Détachement de Tantallon

Personne-ressource : Brian Carter, policier éducateur, (902) 826-3100

Dans le cadre du programme de policiers éducateurs, deux agents ont été affectés à chaque école secondaire du premier cycle et quatre à chaque école du deuxième cycle. Ce programme favorise un contact plus positif avec les jeunes, puisque les agents sont à la disposition du personnel et des élèves, que ce soit pour discuter ou pour jouer au baseball. Ils n'utilisent pas de documentation écrite, mais ils informent les jeunes qu'il est possible d'obtenir plus d'information à la librairie du gouvernement. La plupart des détachements ont maintenant un programme de liaison avec les écoles. Les agents vont rencontrer les classes de 8^e année lorsque l'école demande qu'on fasse une présentation. Ils parlent aux enseignants au préalable pour les aider à préparer leurs élèves et à inciter les parents à renforcer le message véhiculé. Tous les sergents d'état-major ont sous leurs ordres des coordonnateurs chargés à temps plein de la prévention du crime. Certains mettent l'accent sur la sensibilisation aux drogues, tandis que d'autres adaptent le programme pour répondre aux besoins perçus dans leur collectivité. De plus, ils donnent des séances portant sur des sujets d'intérêt à la conférence sur les sciences humaines qui se tient chaque année.

2.3.2 Jeunes vulnérables

Phoenix House (Maison Phoenix)

Personne-ressource : Leslie Dunn, directrice, (902) 422-7656

La Maison Phoenix a été fondée en 1984 pour venir en aide aux jeunes sans-abri de 16 à 24 ans de la région d'Halifax-Dartmouth. Cette résidence à temps plein accueille pendant une période pouvant atteindre trois mois dix résidents sur le marché du travail ou aux études. Les participants au programme de la Maison Phoenix qui ont acquis une certaine stabilité peuvent être admis dans un appartement sous supervision, où trois résidents vivent en compagnie d'un conseiller pendant une période d'au plus un an. Les résidents participent ensuite à la quatrième partie du programme, où ils vivent de manière autonome tout en étant suivis par un agent chargé de leur cas et en ayant accès à des ressources, à des services de counseling et à des soins de santé. Les jeunes peuvent être dirigés vers la Maison par un organisme de services sociaux, un ami, un enseignant, un conseiller ou un parent. Les jeunes sans-abri qui se présentent pour obtenir des services de counseling, recevoir des soins infirmiers ou être pris en charge au centre d'urgence participent au programme de manière libre et volontaire. Certains d'entre eux ont déjà été aux prises avec le système de justice.

2.3.3 Jeunes placés sous garde

Ministère de la Justice

Jusqu'au 1^{er} août 1994, les services offerts aux jeunes étaient répartis entre les ministères des Services sociaux et de la Justice. Ils relèvent maintenant tous du ministère de la Justice. Pour les besoins des services correctionnels, les jeunes sont divisés en deux groupes d'âge (12 à 15 ans; 16 et 17 ans). Le Centre des jeunes de Shelburn s'occupe des jeunes de 12 à 15 ans, tandis que le Centre des jeunes de la Nouvelle-Écosse de Waterville s'adresse à ceux de 16 et 17 ans.

Ministère des Services sociaux, Services aux enfants et adolescents

Personne-ressource : Trevor Townsend, administrateur int., (902) 424-3204

Le bureau a produit à l'intention des enfants et des jeunes victimes de négligence ou de violence pris en charge en Nouvelle-Écosse un guide intitulé *Your Rights and Responsibilities while you are in Care*.

2.3.4 Vulgarisation et information juridiques

Public Legal Education Society (PLES) of Nova Scotia (Société publique d'éducation juridique de la Nouvelle-Écosse)

Personne-ressource : Maria Franks, directrice, (902) 423-7154

Dans le cadre d'un sondage mené récemment, on a demandé aux enseignants qui donnaient des cours d'information juridique ce que la Société devrait faire pour eux. Les répondants ont proposé de tenir une conférence, de mettre sur pied une bibliothèque regroupant des ouvrages juridiques et de leur fournir la liste des ressources documentaires. Actuellement, la Société s'emploie à planifier la conférence réclamée et à établir des bibliographies répertoriant les documents de la bibliothèque consacrés à différents sujets. Elle tient maintenant dans les écoles publiques un concours d'affiches se rapportant au droit. Ce concours a pour objet de sensibiliser les élèves, en particulier les plus jeunes. La Société explore aussi la possibilité de faire appel à une troupe de théâtre expérimental locale pour traiter le thème du droit. Un comité d'information sur les tribunaux judiciaires organise la visite d'orateurs dans les classes de la région métropolitaine. On fournit une liste d'orateurs aux enseignants désireux qu'une présentation portant sur des sujets précis qui intéressent leurs élèves soit faite dans leur classe. La Société ne produit pas de publications, mais elle prévoit produire un tableau mural sur les tribunaux de la Nouvelle-Écosse et elle mettra à jour le *Court Watchers Guide*. Une étudiante a été engagée l'an dernier pour s'occuper des groupes qui oeuvrent auprès des jeunes Noirs. Elle a produit deux dépliants consacrés à la *Loi sur les jeunes contrevenants*. Le premier s'intitule *Hanging out at the Mall* et l'autre examine ce qu'il faut faire lorsqu'un jeune Noir est aux prises avec la justice. La Société a produit en

collaboration avec les Services à l'enfance et à la famille trois dépliants concernant leurs droits et les responsabilités qui leur incombent pendant la prise en charge. Celui qui s'adresse aux jeunes leur explique ce qui se passe lorsqu'ils sont pris en charge. Les ressources dont on dispose pour ce programme sont très limitées et le matériel utilisé provient des autres régions du Canada. Les enseignants n'ont accès à aucun cours d'information juridique conçu expressément à leur intention.

2.4 Nouveau-Brunswick

2.4.1 Jeunes en milieu scolaire

Ministère de l'Éducation, Sciences humaines

Personne-ressource : Ava Spitten, Programmes d'études, (506) 453-2772

Le cours de sciences humaines, qui comprend un volet consacré au droit dans la société, donne l'occasion de voir les questions juridiques. Les enseignants ont à leur disposition un guide intitulé *School Law and the Charter* (qui devrait être bientôt publié en français sous le titre *Le droit scolaire et la Charte*), destiné avant tout à leur expliquer les responsabilités juridiques qui leur incombent à l'égard des enfants.

Ministère de l'Éducation, Services pédagogiques (programmes de sciences humaines pour les écoles françaises)

Personne-ressource : Marie-Claire Pitre, conseillère en sciences humaines, (506) 453-2750

Le cours de sciences humaines de 4^e année renferme un module consacré au fonctionnement du gouvernement provincial. En 9^e année, le cours obligatoire de sciences politiques porte sur différents sujets tels que l'utilité des gouvernements, la constitution et les structures politiques. Les élèves de 11^e ou 12^e année ont le choix entre un cours d'histoire et un cours consacré aux institutions politiques, économiques et juridiques. Ce dernier comporte différents modules ayant pour thèmes les droits fondamentaux, les tribunaux, le système correctionnel, la *Loi sur les jeunes contrevenants* et la *Charte des droits et libertés*. Le cours à option Formation personnelle et sociale, offert aux élèves de 11^e année, examine les problèmes personnels auxquels peuvent faire face les jeunes en tant que membres de la société. La Fondation d'éducation des provinces Maritimes élabore actuellement un guide pédagogique pour tous les niveaux. Ce guide préparera les enseignants à mettre en place des principes démocratiques dans leur classe et à expérimenter des stratégies concernant l'exercice des droits fondamentaux de la personne dans les écoles publiques.

2.4.2 Jeunes vulnérables

Ministère de la Santé et des Services communautaires

Personne-ressource : **Alex Dingwall, Comité interministériel sur la jeunesse, (506) 453-2816**

Le Ministère de la Santé et des Services communautaires participe au Comité interministériel et il prend en charge le cas des jeunes, mais il n'offre aucun programme d'information. Ce sont les Services à la famille (organisme du secteur privé) et des organisations telles que le YMCA qui jouent ce rôle. Au Nouveau-Brunswick, le gouvernement ne met en oeuvre aucun programme d'approche.

Comité interministériel sur la jeunesse

Personne-ressource : **Ann Rigby, ministère du Travail, ministère d'État à la jeunesse, (506) 453-3830**

Le ministère du Travail, le ministère d'État à la jeunesse, les ministères de l'Éducation et de la Santé ainsi que les Services communautaires ont créé le Comité interministériel sur la jeunesse dans le but de répondre aux besoins des jeunes très vulnérables. Le système de justice dirige les jeunes vers ce programme. Mis en oeuvre depuis à peine six mois, celui-ci vise à assurer la liaison entre les divers organismes de service des grands centres urbains de la province, à savoir Moncton, Fredericton et Saint John. Les travailleurs sociaux sont concentrés dans les Centres Accès, situés à proximité de la clientèle. Par l'intermédiaire des refuges de secours, des hôpitaux et des écoles, ces centres cherchent à atteindre les jeunes marginaux en faisant la promotion des services offerts. Ils offrent de l'aide surtout pour répondre aux besoins de base, interviennent dans les situations de crise et par la suite aident les jeunes à avoir accès à d'autres services, notamment l'aide au revenu. Les refuges d'urgence sont des maisons gérées par la collectivité et financées au moyen de fonds privés. Les jeunes sont aussi dirigés vers des cliniques de santé et des services de santé mentale. On donne de l'information juridique quand le besoin s'en fait sentir. De plus, le Comité interministériel sur la jeunesse travaille de concert avec les écoles et aide à la mise en oeuvre de programmes de prévention tels que *Mon corps, c'est mon corps*. Enfin, il a publié à l'intention des élèves du premier cycle de l'école secondaire un dépliant intitulé *La violence dans les fréquentations*.

Conseil de la jeunesse du Nouveau-Brunswick

Personne-ressource : **Beverly Barnes, directrice générale, (506) 453-3271**

Le Conseil de la jeunesse du Nouveau-Brunswick fait paraître tous les trois mois une publication appelée *Bulletin*. Dans le plus récent numéro, un article intitulé *Coup d'oeil de la jeunesse néo-brunswickoise* rend compte des résultats d'une enquête menée récemment auprès des jeunes et donne de l'information concernant la population des collectivités urbaines et rurales, la vie de famille, la diversité ethnique, les proportions de

jeunes autochtones, le nombre de jeunes contrevenants, les statistiques sur l'éducation et la formation ainsi que l'emploi. Il fournit aussi de l'information sur les maladies transmissibles sexuellement parmi les jeunes, la grossesse chez les adolescentes, le taux de suicide parmi les jeunes ainsi que la consommation de drogues par les jeunes de 15 à 24 ans.

Youth Connexions Jeunesse (YCJ)

Personne-ressource : Ivan Corbett, directeur, (506) 444-4656

Youth Connexions Jeunesse (YCJ), dont les locaux sont situés au centre commercial Regent, est affilié au Conseil de la jeunesse. Il a ouvert ses portes en novembre 1993 et reçoit le soutien financier du programme L'École avant tout, du Centre Accès de Fredericton, du District scolaire de Fredericton et de la société Tritor Developments, entre autres. YCJ diffuse de l'information concernant le Centre Accès local, le marché du travail, la rédaction d'un curriculum vitae, l'enseignement public, les initiatives du programme L'École avant tout et l'enseignement postsecondaire et il aide les jeunes à faire affaire avec des groupes et organismes gouvernementaux ou non offrant des services à leur intention. Il s'agit en fait d'un centre d'information destiné aux jeunes de 15 à 24 ans. YCJ est ouvert de 10 h à 22 h tous les jours de la semaine. Trois employés à temps plein, engagés en vertu de programmes de création d'emplois, sont chargés de son fonctionnement. Au cours de la dernière année, 7 000 jeunes se sont présentés au YCJ pour obtenir de l'information concernant l'emploi ou consulter les listes d'emplois offerts. YCJ les a aussi dirigés vers d'autres organismes (par exemple, les Centres Accès, qui aident les jeunes à faire la transition entre l'école et le milieu du travail). De plus, les employés assurent un suivi afin de déterminer si les jeunes ont obtenu l'aide qu'ils cherchaient. YCJ met à la disposition de sa clientèle de nombreux dépliants publiés par le Service public d'éducation et d'information juridiques du Nouveau-Brunswick ainsi que par les ministères de l'Éducation et de la Santé et les Services communautaires. On a examiné la possibilité d'étendre aux jeunes de 12 à 14 ans les services offerts par l'organisme. En collaboration avec le câblodiffuseur Fundy Cable, YCJ produit *This Generation*, émission de télévision en direct présentée toutes les deux semaines dans laquelle un groupe d'invités participent à un débat dirigé par deux jeunes. Ces débats portent sur des questions d'actualité concernant les jeunes.

2.4.3 Jeunes placés sous garde

Ministère de Solliciteur général

Personne-ressource : Ron Bagnell, travailleur social à la Cour familiale, Services correctionnels, (506) 453-2015

La Division de la famille de la Cour du Banc de la Reine ne s'occupe pas directement des enfants, mais elle a publié une série de dépliants dans le but de mieux faire comprendre la *Loi sur les jeunes contrevenants* et son incidence sur les jeunes du Nouveau-Brunswick. En employant des termes à la portée des jeunes, ces dépliants de 8 à 10 pages publiés en français et en anglais leur expliquent cette loi et l'incidence qu'elle a sur eux. Dans le cadre de l'organisation judiciaire du Nouveau-Brunswick, la Cour familiale nomme un travailleur social agissant en qualité de conseiller, qui s'occupe des questions relatives à la garde sans toutefois prendre en charge les enfants.

2.4.4 Vulgarisation et information juridiques

Service public d'éducation et d'information juridiques du Nouveau-Brunswick **Personne-ressource : Deborah Doherty, directrice générale, (506) 53-369**

Bien que le Service public d'éducation et d'information juridiques du Nouveau-Brunswick n'ait adopté aucune directive particulière concernant l'information juridique offerte aux jeunes, il a mené une enquête auprès des enseignants des écoles secondaires afin de déterminer les outils et les documents dont ils souhaiteraient disposer à cette fin pour leur classe. L'organisme a répondu à bon nombre des besoins signalés, notamment en produisant deux vidéos offertes par l'intermédiaire des services audiovisuels du ministère de l'Éducation. La première porte sur la séparation et la garde des enfants, tandis que la seconde se penche sur les « droits » et les moyens permettant aux jeunes de se renseigner sur leurs droits. À l'occasion, des avocats se rendent dans les classes pour parler aux élèves. Le Service a aussi travaillé à des projets particuliers en étroite collaboration avec le ministère de l'Éducation. Pour la préparation du dépliant *La violence dans les fréquentations*, il a demandé à un groupe de jeunes d'examiner l'ébauche du document et de formuler leurs commentaires sur la conception, le graphisme, l'information, le ton et la lisibilité. Le Service prête aux enseignants qui en font la demande du matériel, obtenu auprès de divers secteurs de compétence, servant à tenir des procès fictifs et il invite des avocats à participer à la préparation de ces simulations. Il travaille à l'heure actuelle à l'élaboration d'une brochure portant sur les droits et responsabilités des parents et des enfants.

2.5 Québec¹

¹ Seuls les programmes et les services offerts en anglais sont présentés dans la présente section. Ceux qu'on offre en français figurent à la section 3.0.

2.5.1 Jeunes en milieu scolaire

Ministère de l'Éducation

Personnes-ressources : Programmes d'études, (418) 643-8610; Activités pédagogiques, (418) 643-7411; Formation personnelle et sociale, (514) 873-4630; Ron Reinblatt, enseignant, Rosemere High School

Au Québec, les écoles secondaires de langue anglaise n'offrent aucun cours de droit. Les cours touchant ce domaine mettent l'accent sur l'aspect commercial et ils portent sur des sujets tels que le droit civil, le droit commercial, les lois visant les personnes et les obligations. Pour des raisons financières, les enseignants n'organisent plus de visites au palais de justice. D'après la personne-ressource, il serait utile d'avoir accès à du matériel préparé par l'administration fédérale à l'intention des jeunes de 14 à 18 ans étant donné qu'on ne dispose pas des fonds nécessaires pour produire ce genre de ressources en anglais au Québec. Ces cours suscitent un vif intérêt.

2.5.2 Jeunes vulnérables

Ministère des Services sociaux

Personne-ressource : Carol Kimmis, Centre de protection de l'enfance et de la jeunesse Ville-Marie, (514) 989-1885

Autrefois un centre de services sociaux, la Société Ville-Marie est devenue au moment de la réforme de la santé et des services sociaux un centre de protection de l'enfance et de la jeunesse. Elle est associée à trois organismes, à savoir les Centres de jeunesse Shawbridge, le Centre d'accueil Horizons de la jeunesse et le Centre de jeunesse Mont Saint-Patrick.

CLSC, Programme de services psycho-sociaux dans les écoles

Personne-ressource : Rosemary Steinberg, directrice aux programmes et services, (514) 934-0354

Ce programme aide les enfants à exploiter pleinement leurs possibilités. Le CLSC s'occupe des questions psychosociales ainsi que des problèmes de comportement et il travaille auprès des familles. Les travailleurs sociaux interviennent directement et ils font de la médiation entre pairs. Cet organisme offre des services de santé et des services sociaux adaptés aux besoins de la collectivité. Bon nombre de ses travailleurs sociaux mettent en oeuvre des programmes de protection de la jeunesse. Ces programmes aident les enfants à comprendre leurs droits fondamentaux et ceux que leur reconnaît la loi. Il n'existe aucun programme de formation en bonne et due forme.

2.5.3 Jeunes placés sous garde

Centres de la jeunesse et de la famille Bathshaw

Personne-ressource : Lew Lewis, directeur, (514) 483-7309

Les Centres de la jeunesse et de la famille Bathshaw offrent un programme de traitement en établissement à l'intention des jeunes contrevenants et des jeunes protégés en vertu de la *Loi de la protection de la jeunesse*. Ce programme s'applique aux enfants et aux adolescents jusqu'à l'âge de 18 ans. Il s'agit de jeunes dont le cas a été signalé par des travailleurs sociaux, des enseignants, etc., estimant qu'ils avaient besoin de protection ou de soins. L'organisme administre quatre centres d'accueil.

2.6 Ontario

2.6.1 Jeunes en milieu scolaire

Ministère de l'Éducation et de la Formation, Programmes d'enseignement et évaluation

Personne-ressource : Leora Stipelman, (416) 314-3817

Histoire et études contemporaines - Le Programme-cadre pour les cours préuniversitaires de l'Ontario de la 11^e et de la 12^e année renferme un cours d'information juridique donnant droit à un crédit. Il s'agit d'un cours à option du programme d'études contemporaines. La description du programme d'études commun pour les élèves de la 1^{re} à la 9^e année (Document de travail, février 1993) ne mentionne pas expressément l'information juridique.

Thornlee Secondary School (École secondaire Thornlee)

Personne-ressource : Michael Liepner, (416) 889-9696

Les enseignants s'inquiètent depuis longtemps du peu d'orientation que donne le Ministère dans le domaine de l'information juridique. Ils sont laissés à eux-mêmes pour élaborer et mettre en oeuvre les programmes. À moins que le Ministère n'apporte son soutien, il continuera d'y avoir beaucoup de chevauchements du fait que les enseignants travaillent dans l'isolement. Les groupes de pression doivent demander au ministre d'accroître le temps consacré à l'information juridique. Une seule possibilité de perfectionnement professionnel dans le domaine s'offre aux enseignants. Il s'agit d'un cours que donne la personne-ressource à la Faculté d'éducation de l'université de Toronto pour les préparer à donner le cours d'un semestre en 11^e ou 12^e année ou le cours préuniversitaire de deux crédits. Ces cours à option offerts dans presque toutes les écoles

secondaires de l'Ontario sont très populaires. Les enseignants se servent de matériel produit par la Legal Services Society (Société de services juridiques) de la Colombie-Britannique et le Law Resource Centre (Centre de ressources juridiques) de l'Alberta ainsi que de la série de vidéos intitulée *A Question of Justice* produite par T.V. Ontario.

VIP Program - Values, Influence and Peers (Programme VIP - valeurs, influence et pairs)

Personne-ressource : Service de police de Windsor, Services communautaires, (519) 255-6691

Le Service de police de Windsor offre un programme de 24 semaines en vertu duquel un policier éducateur se rend dans les classes de la 6^e année pour parler de questions de nature juridique. Cette initiative financée dans le cadre des programmes obligatoires de prévention du crime du Service de police n'est offerte que dans certaines écoles.

2.6.2 Jeunes vulnérables

Family and Children's Services - Renfrew (Services à la famille et à l'enfance de Renfrew)

Personne-ressource : D. Slater, coordonnateur de programmes, Préparation à la vie autonome, (613) 432-4821

Organisme de protection de la jeunesse, les Services à la famille et à l'enfance offrent des services d'adoption, des services à l'intention des parents célibataires, des services de placement en famille d'accueil, des services de relève ainsi que des services psychologiques et juridiques pour protéger les enfants de moins de 16 ans et les jeunes plus âgés sous la tutelle de l'État.

Community Youth Support Groups (Groupes de soutien aux jeunes de la collectivité)

Personne-ressource : Kim Way, coordonnatrice provinciale, Youth in Care Connections, (416) 366-8115

Cette organisation s'adresse aux jeunes hommes et aux jeunes filles pris en charge par le Ministère ou sous la tutelle de l'État. Les réseaux jeunesse sont financés en partie par des fondations pour les services sociaux. L'organisation a notamment pour mandat d'informer de leurs droits et de leurs responsabilités les jeunes dont elle s'occupe. Elle sert de lien entre ces jeunes et les services de soutien qui leur sont destinés. Elle atteint ses objectifs grâce à des conférences provinciales, des bulletins et des réunions portant sur les plans d'intervention et elle met à contribution les intervenants qui défendent les droits des jeunes, les parents et les travailleurs sociaux. Elle met l'accent sur le droit d'être informé dans un délai raisonnable après le contact initial.

Bureau d'assistance à l'enfance et à la famille

Personne-ressource : Judy Finlay et Joanne Theobald, agentes d'intervention,
(416) 325-5989

Le Bureau d'assistance à l'enfance et à la famille est chargé de l'application de la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille* de concert avec le ministère du Procureur général. Tous les enfants admis en milieu résidentiel doivent être informés de l'existence et du rôle de cet organisme. Il s'assure que leurs droits sont protégés et il traite les plaintes formulées par les jeunes ou leurs parents. Le Bureau est au service des jeunes difficiles à servir qui ont des besoins particuliers, qui sont vulnérables et isolés. Dans l'ensemble de la province, dix agents d'intervention répondent aux demandes d'aide. Lorsqu'un enfant appelle, on s'occupe d'abord de son problème au téléphone puis, selon la gravité de la situation (les cas de violence donnent lieu à une intervention immédiate), l'intervenant avise les autorités en matière de protection de l'enfance, sert d'agent de médiation entre le jeune et l'établissement visé, puis il assure le suivi. L'organisme n'est pas mandaté pour travailler auprès de l'ensemble des jeunes en milieu scolaire. Il sert de lien entre les enfants et les autorités compétentes. Il essaie de les mettre en contact avec les organisations de défense des droits naturelles. Dans le cadre d'un nouveau projet, des pairs qui leur servent de mentors se rendent dans les établissements correctionnels pour parler aux jeunes.

Pape Adolescent Resource Centre (Centre de ressources Pape pour adolescents)

Personne-ressource : (416) 462-1010

Le Centre de ressources pour adolescents Pape est le fruit d'un programme conjoint de la Children's Aid Society of Metropolitan Toronto (Société d'aide à l'enfance de la communauté urbaine de Toronto) et de la Catholic Children's Aid Society (Société catholique d'aide à l'enfance). Ce centre a pour objet de préparer à une vie autonome les jeunes qui cessent de relever des services à l'enfance. Il les aide à se loger, à trouver un emploi, à reprendre leurs études, à régler leurs problèmes personnels et leurs problèmes de toxicomanie ainsi qu'à améliorer leurs aptitudes sociales.

Justice for Children and Youth (Justice pour les enfants et les jeunes)

Personne-ressource : Brian Weagant, (416) 920-1633

Les activités de cet organisme, financées par l'Information juridique communautaire de l'Ontario, sont étroitement liées au Bureau de la justice pour la jeunesse. Le mandat de Justice pour les enfants et les jeunes consiste principalement à diffuser de l'information juridique au sein du système scolaire. Il produit des fiches de renseignements ainsi que des dépliants et tient des ateliers à l'intention des jeunes. En outre, cet organisme présente des cliniques d'aide juridique pouvant répondre à des besoins en matière d'information. Il collabore à l'occasion avec les associations locales du barreau.

Justice for Children and Youth (Justice pour les enfants et les jeunes)

Personne-ressource : David Michaelburg, avocat de l'aide juridique,
(416) 920-1633

Cet organisme offre des services juridiques en milieu scolaire. Dans le cadre des cours d'information juridique du deuxième cycle du secondaire, il présente des sessions de formation de quatre semaines où des avocats, des policiers et des membres du personnel judiciaire se rendent dans les classes. Ces sessions ne font pas partie du programme d'enseignement officiel, mais les enseignants intéressés font appel aux services juridiques offerts localement pour diffuser l'information. Les représentants de Justice pour les enfants et les jeunes visitent de 50 à 75 écoles chaque année pour donner des présentations portant sur des questions de nature juridique qui concernent les jeunes. Au moment de la création du projet, le responsable s'est adressé aux écoles pour leur proposer de tenir des présentations concernant des questions à caractère juridique. Il reçoit maintenant des appels des écoles qui ont intégré sa présentation à leurs programmes d'information juridique.

2.6.3 Jeunes placés sous garde

Ministère des Services sociaux et communautaires

Personne-ressource : Paddy Colfer, Jeunes en danger, (416) 325-5315

Ce bureau s'occupe des jeunes contrevenants de 12 à 17 ans. Il relève de la Direction des politiques, qui s'occupe de la politique générale concernant la prestation des services (notamment pour ce qui est des ressources affectées à la jeunesse, des orientations et du cadre législatif dans lequel sont offerts ces services). Les intervenants se penchent sur des questions de nature juridique. On compte treize bureaux régionaux et une direction chargée du soutien à l'équipe de gestion.

Ministère des Services sociaux et communautaires, Direction de la gestion des programmes

Personne-ressource : Hugh Robinson, (416) 325-5530

Cette direction est responsable du Projet sur les garanties, qui s'adresse à la clientèle prise en charge par les organismes d'aide à l'enfance. Les intervenants de ce projet s'occupent de questions juridiques touchant les enfants. Le Bureau d'assistance à l'enfance et à la famille, qui relevait à l'origine du ministère des Services sociaux et communautaires, s'adresse aux jeunes âgés de 18 ans ou moins. Il s'agit d'un organisme interministériel dont le rôle consiste à intervenir en faveur des enfants. Son financement de base provient du ministère des Services sociaux, mais la participation du personnel d'intervention peut être financée par d'autres ministères. Le Bureau offre un service d'aide téléphonique à l'intention des enfants et il est titulaire d'une licence délivrée par le Ministère. Cet

organisme est au service des enfants handicapés, des jeunes contrevenants et des enfants victimes de négligence. Les employés informent les jeunes des droits et des responsabilités que leur reconnaît la loi.

Ministère du Procureur général

Personne-ressource : Cour unifiée de la famille, (416) 327-6883; Bureau des jeunes contrevenants, (416) 327-6876

L'avocat-conseil de service explique les procédures judiciaires, mais l'appareil judiciaire n'offre pas beaucoup d'information juridique. Le bureau de liaison avec les jeunes s'occupe des jeunes de la rue.

Ministère du Procureur général

Personne-ressource : Dale Elliott, (416) 325-5526

Le ministère du Procureur général donne de la formation aux intervenants chargés de l'application de la *LJC*. Il a produit des dépliants pour faire connaître un programme de formation s'adressant aux intervenants de première ligne de tous les établissements de garde concernant la diffusion de l'information sur les droits et les responsabilités.

Bureau de la justice pour la jeunesse

Personne-ressource : Barbra Krever, (416) 325-4915

Le Bureau de la justice pour la jeunesse a été créé par les trois ministères oeuvrant dans le domaine de la justice, à savoir les ministères du Procureur général, du Solliciteur général et des Services correctionnels, ainsi que par le ministère des Services sociaux et communautaires. Il s'occupe des questions qui touchent les jeunes contrevenants pour l'Ontario. Il coordonne l'intégration des pratiques de prestation des services aux interventions correctionnelles auprès des jeunes, établit les prises de position de l'Ontario concernant la *Loi sur les jeunes contrevenants* et fournit des renseignements précis sur la criminalité chez les jeunes et le système de justice applicable aux jeunes.

Corrections Office (Bureau des services correctionnels)

Personne-ressource : Agent de correction, Perth

En Ontario, les agents de correction font appel à divers services de counseling : projets de travaux communautaires, Alcooliques anonymes, Huron Addiction Research Centre (Centre huron de recherche sur la toxicomanie), Huron Centre for Kids (Centre huron pour la jeunesse) de Perth, groupe Nova (spécialisé en gestion de la colère, et groupe Spectrum) spécialisé en counseling auprès des personnes affligées. Le Bureau a formulé différentes suggestions : obliger les jeunes à suivre un cours sur les droits et les responsabilités reconnus par la loi (un agent a laissé entendre que les jeunes connaissent

leurs droits mais qu'ils ne comprennent pas leurs responsabilités), offrir une formation plus approfondie en dynamique de la vie et donner des cours sur le système de justice canadien. Il faudrait planifier la mise en liberté des jeunes contrevenants en ce qui a trait à la réintégration et aux programmes d'aide.

Reaching Out

Personne-ressource : Eileen Forshaw, directrice générale, (519) 254-5441

Programme autonome d'envergure locale, *Reaching Out* s'adresse aux jeunes contrevenants de 16 et 17 ans ainsi qu'aux adultes. Il comprend trois initiatives distinctes. Les deux premières, financées par le ministère du Solliciteur général de la province, prévoient des mesures de services communautaires pour les jeunes en probation. Le programme de surveillance des jeunes en liberté sous caution est un programme préalable au procès qui leur permet de bénéficier de services de counseling pour les aider à trouver du travail, à poursuivre leurs études et à respecter les conditions de non-association, entre autres, ou de consulter un avocat. Depuis dix ans, *Reaching Out* met en oeuvre à l'intention des jeunes de la 3^e à la 6^e année une initiative de lutte contre le vandalisme. En raison de l'évolution des besoins des élèves plus âgés, on accorde maintenant moins d'attention à cet aspect.

2.6.4 Vulgarisation et information juridiques

Information juridique communautaire de l'Ontario (CLEO)

Personne-ressource : Jane Price, avocate, (416) 408-4420

L'Information juridique communautaire de l'Ontario ne produit pas de matériel pédagogique. Cet organisme met l'accent sur les questions de droit touchant les pauvres, mais il n'oeuvre pas dans le domaine de l'information juridique offerte aux jeunes.

2.7 Manitoba

2.7.1 Jeunes en milieu scolaire

Ministère de l'Éducation et de la Formation professionnelle, Programmes d'études - Sciences humaines

Personne-ressource : John Lohrenz, (204) 945-6873

En 5^e et 6^e année, le cours de sciences humaines porte sur cinq sujets, dont les systèmes de gouvernement et la géographie. En 7^e et 8^e, on enseigne quelques principes d'ordre juridique. Le texte utilisé en 9^e année, *Le Canada contemporain*, comporte un volet consacré à l'information juridique. Les procédures politiques et judiciaires sont vus dans

l'unité III. C'est en examinant un cas type que les élèves étudient la *LJC*. Il faut se doter de bonnes ressources documentaires à jour pour enseigner ces matières. On travaille actuellement à l'expansion de certains protocoles interministériels en vue d'offrir aux jeunes de meilleurs services de soutien. En 11^e année, l'accent est mis sur les droits et les responsabilités des citoyens, le gouvernement et les lois. On est à mettre à jour le manuel d'histoire du Canada intitulé *Our Canada*. Dans l'ensemble de la province, de 500 à 600 élèves de la 12^e année suivent le cours de droit canadien. Environ 1 600 s'inscrivent à un cours de droit du travail ou des affaires.

St. Johns Ravenscourt School (École secondaire St. Johns Ravenscourt)

Personne-ressource : John Einarson, enseignant, (204) 477-2424

Le cours d'information juridique offert dans le cadre du programme de sciences sociales met depuis peu l'accent sur le droit commercial et il n'attire pas beaucoup d'élèves. Le cours d'études canadiennes donné en 9^e année comporte un volet important consacré à l'information juridique. Par ailleurs, le volet juridique du cours de sciences humaines de la 11^e année traite des droits et des responsabilités reconnus par la loi. D'après la personne-ressource, on se servira de matériel produit à l'échelle nationale si un volet consacré à l'information juridique est ajouté aux différents cours du programme d'études. Ce sont souvent les enseignants qui commencent à exercer des pressions. Les élèves s'intéressent particulièrement au droit pénal, aux affaires criminelles et à la *LJC*.

M. Einarson amène les élèves visiter une salle d'audience et il invite des représentants de l'appareil judiciaire à donner des présentations à leur intention. C'est à son avis à partir de la 6^e année, au moment où ils commencent à étudier l'histoire du Canada, qu'on devrait enseigner aux élèves les droits et les responsabilités reconnus par la loi. Selon lui, les enseignants seraient plus disposés à intégrer des notions juridiques aux programmes d'études s'ils avaient davantage de ressources à leur disposition. À son avis, un cours d'information juridique devrait être obligatoire en 10^e ou 11^e année.

Manitoba Teachers Society (Association des enseignants du Manitoba)

Personne-ressource : Linda McDowell, conseillère en sciences humaines, Division scolaire de Winnipeg n^o 1, (204) 788-0203

L'Association des enseignants du Manitoba déploie peu d'efforts pour élaborer des ressources documentaires ou autres (son mandat consiste à veiller au bien-être des enseignants). Les conditions préalables exigées pour l'admission à l'université ont entraîné une diminution du nombre d'inscriptions aux cours d'information juridique. Il est improbable que les élèves étudient des notions juridiques dans des cours autres que le cours de sciences humaines de la 9^e année. On enseigne les droits de la personne dans le cadre du programme de langues, d'arts et de sciences humaines de la 7^e à la 12^e année, car ils font partie des matières rendues obligatoires par le conseil scolaire.

Bureau de l'éducation française

Personne-ressource : Gilbert Rosset, directeur, Développement et implantation des programmes, (204) 945-6028

Pour les cours de sciences humaines de la 6^e et de la 11^e année, les enseignants utilisent du matériel en français produit par l'administration fédérale. Toutefois, ce matériel est maintenant désuet étant donné que les lois ont changé. On a besoin de ressources à jour et de qualité en français. Le matériel utilisé en 9^e année date des années 1980 et il est aussi dépassé. L'accent est mis sur les systèmes de gouvernement et les élections.

2.7.2 Jeunes vulnérables

Services auxiliaires et développement des programmes

Personne-ressource : David Osborne, directeur, District scolaire de Winnipeg, (204) 788-0203

En collaboration avec les responsables d'un programme s'adressant aux bandes d'Asiatiques créé à Vancouver, l'Association a participé à l'élaboration du programme *Youth Entry*. Ce dernier offre information et soutien aux jeunes vulnérables pour faciliter leur transition vers les études postsecondaires et le marché du travail.

Multi Agency Program (MAP) (Programme multi-organismes)

Personne-ressource : Bob Swayze, Division scolaire de Brandon, (204) 729-3104

Les autorités municipales, la police, le service de probation et la police de Brandon ont créé en collaboration avec le comité des services aux jeunes de cette ville un programme visant à venir en aide aux jeunes vulnérables. L'un de leurs projets consiste à jumeler des étudiants d'université avec des enfants qui ont des besoins considérables pour qu'ils leurs apportent soutien, camaraderie et encouragement dans le cadre de relations suivies.

2.7.3 Jeunes placés sous garde

Ministère de la Justice, Services correctionnels pour les jeunes

Personne-ressource : Terry Remple, (204) 945-7893

Ce bureau a produit à l'intention des jeunes en établissement un document qui décrit brièvement les procédures d'examen et le droit aux services d'un ombudsman. Les programmes de réadaptation mettent l'accent sur la restructuration cognitive, la sensibilisation à la situation des victimes, la gestion de la colère et la prévention de la récidive.

Centre Agassiz pour la jeunesse

Personne-ressource : Adrian De Rouyck, (204) 239-3027; (204) 239-3436

Les jeunes placés sous garde suivent le programme d'études standard du Manitoba. Sans accorder d'attention particulière à l'information juridique, le Centre Agassiz pour la jeunesse met l'accent sur la dynamique de la vie.

2.7.4 Vulgarisation et information juridiques

Association d'éducation juridique communautaire du Manitoba

Personne-ressource : Alan Diduck, directeur général, (204) 943-2382

L'Association d'éducation juridique communautaire du Manitoba tient chaque année une conférence à l'intention des professeurs d'information juridique et elle fournit aux écoles du matériel pédagogique pour cette matière. Elle présente également des ateliers s'adressant aux élèves et aux enseignants.

2.8 Saskatchewan

2.8.1 Jeunes en milieu scolaire

Ministère de l'Éducation

Personne-ressource : Margaret Lipp, Programmes d'études et enseignement, (306) 787-6053

Les élèves de la 11^e et de la 12^e année suivent des cours d'information juridique, mais le programme d'études fait actuellement l'objet d'une révision. Les ministères de l'Éducation, de la Justice et de la Santé ainsi que le ministère d'État à la jeunesse ont adopté un protocole intergouvernemental pour répondre aux besoins des jeunes vulnérables. Ils ont examiné la nécessité d'adopter une approche holistique pour sensibiliser les jeunes à leurs droits et à leurs responsabilités. Un comité chargé du protocole regroupant le Manitoba, la Saskatchewan, les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon a examiné dans quels domaines ces administrations pourraient se doter d'un programme d'études commun et comment systématiser ce processus. Ils travaillent en collaboration depuis 1993. Les enseignants de la Saskatchewan aimeraient qu'on leur indique clairement comment le matériel mis à leur disposition concorde avec le programme d'études. Les enseignants ont besoin de matériel supplémentaire, notamment en ce qui touche l'appareil judiciaire canadien; les drogues, l'alcool et la loi.

2.8.2 Jeunes vulnérables

Ministère des Services sociaux, Division des services à la famille et aux jeunes

Personne-ressource : Neil Yeates, Programme des jeunes contrevenants, (306) 787-3637

Le ministère des Services sociaux est chargé de l'application de la *Loi sur les jeunes contrevenants* en Saskatchewan. Il est responsable des jeunes aux prises avec la justice. Ce ministère a adopté une approche holistique en protégeant les collectivités et en venant en aide aux jeunes aux prises avec la justice.

Ministère des Services sociaux

Personne-ressource : Rick Bereti, (306) 787-9137

La police informe les particuliers des droits qu'ils possèdent au sein du système. Les juges renseignent les familles et les jeunes sur leurs droits et leurs responsabilités. Le Ministère affecte des intervenants au tribunal tous les jours pour protéger les droits des jeunes. De plus, il s'occupe des jeunes sous surveillance en vertu d'une ordonnance. Les intervenants examinent l'ordonnance avec les jeunes et leur expliquent ce qu'on attend d'eux. Les intervenants qui travaillent auprès des jeunes passent beaucoup de temps à expliquer la procédure, ce qui, selon la personne-ressource, devrait être fait par le policier qui procède à l'arrestation. Les intervenants se rendent dans les écoles plusieurs fois par mois pour enseigner les principes de la *LJC*. Ils ont produit un guide de l'intervenant pour les présentations. Ces intervenants font un travail de prévention dans les écoles, d'ordinaire en 11^e et 12^e année dans les classes d'éducation au choix de carrière et dans certaines classes de sciences humaines. Ils présentent une vidéo produite par Birdsong Developments intitulée *Not Bad Kids*, en collaboration avec le ministère des Services sociaux. Cette vidéo, qui met en scène des intervenants du système de justice, décrit les programmes existants dans la province qui s'adressent aux jeunes contrevenants. Elle sert pour la formation des nouveaux employés et pour les présentations données dans la collectivité. Cette vidéo décrit brièvement ce que fait le Ministère et elle est assez simple pour convenir aux jeunes. Les intervenants distribuent des dépliants de la Public Legal Education Association (Association publique d'information juridique) et du Ministère concernant les décisions, la probation et la garde.

Native Friendship Centre (Centre d'accueil autochtone)

Personne-ressource : 403) 875-6558

Les conseils de tribu administrent maintenant les services d'aide à l'enfance, mais ils n'ont pas encore commencé à faire de la prévention ni à diffuser de l'information.

Société John Howard

Personne-ressource : (306) 757-6657

Les intervenants de la Société John Howard sont affectés à des programmes de déjudiciarisation. La Société a créé un programme intitulé *Stop Lift*, que ses intervenants présentent aux groupes qui en font la demande.

2.8.3 Jeunes placés sous garde

Ministère de la Justice

Personne-ressource : (306) 787-8954

Les questions touchant la *Loi sur les jeunes contrevenants* sont prises en charge par le ministère des Services sociaux en Saskatchewan.

2.8.4 Vulgarisation et information juridiques

Public Legal Education Association (PLEA) of Saskatchewan (Association publique d'éducation juridique de la Saskatchewan)

Personne-ressource : Doug Surtees, (306) 653-1869

L'Association publique d'éducation juridique de la Saskatchewan offre un large éventail de ressources d'information juridique s'adressant aux jeunes. Non seulement publie-t-elle quatre fois l'an un journal (*PLEA*) à l'intention des enseignants et des élèves, mais aussi elle a produit un certain nombre de brochures sur la sécurité à bicyclette; les fréquentations à l'adolescence; les carrières information sur les études en droit et les autres carrières juridiques. Une brochure intitulée *Rights of the Child* doit être publiée le mois prochain. De plus, dans le domaine de l'information juridique et des sciences humaines, elle a publié quatre brochures traitant respectivement du droit pénal; du droit relié à l'éducation; de la santé, des sports et des drogues; et de la famille. L'Association a récemment produit un outil pédagogique intitulé *Aboriginal Youth: Dealing with the Youth Justice System in Canada*. Ce document fournit aux enseignants un plan de leçons et un guide d'activités sur des sujets touchant le droit, notamment la résolution des conflits, les droits de la personne et le droit pénal.

2.9 Alberta

2.9.1 Jeunes en milieu scolaire

Ministère de l'Éducation, Programmes d'études

Personnes-ressources : **Sharon Prather, (403) 427-2984 Merv Thornton, (403) 427-2939**

L'Alberta a élaboré un nouveau guide pédagogique portant sur l'information juridique donnée aux élèves du secondaire. Chaque module, conçu pour les élèves des niveaux débutant, intermédiaire et avancé, exige 25 heures de travail. Le premier module obligatoire porte sur la consommation et le droit de la famille; le second traite du crime, de la législation concernant les jeunes contrevenants, des différences entre les lois fédérales, les lois provinciales et les règlements municipaux et des tribunaux connexes ainsi que de diverses infractions et des conséquences de chacune. Douze modules facultatifs couvrent la plupart des domaines traditionnels du droit. L'un de ces modules, consacré au droit pénal, traite du système de justice pénale, y compris la procédure pénale ainsi que les rôles et les responsabilités des participants. Ce programme d'information juridique sera en place à la grandeur de la province d'ici 1997. La faculté de droit de l'université de l'Alberta offre à l'intention des enseignants deux cours, qui portent respectivement sur la procédure juridique et le droit scolaire. La division de l'éducation permanente a tenu des ateliers consacrés à l'étude des méthodes. Enfin, des cours conçus et offerts par les facultés de droit mettent l'accent sur la philosophie du droit et donnent une vue d'ensemble du droit quant au fond.

2.9.2 Jeunes vulnérables

Ministère des Services sociaux, Centre de traitement en résidence Woods Homes
Personne-ressource : **Randy Diddams, Exit Program, (403) 270-4102**

Financé en partie par le ministère des Services sociaux, le centre d'accueil Woods administre le programme *Exit*, qui offre dans la collectivité des services d'approche à l'intention des jeunes de 11 à 24 ans, principalement à Calgary et dans de plus petites collectivités (notamment à Yellowknife). Des avocats rencontrent les jeunes de la rue qui ont besoin de conseils juridiques. Ils distribuent un dépliant intitulé *Street Survival Guide* publié par le Calgary Information Centre (Centre d'information de Calgary) , qui donne de l'information concernant les services juridiques, les renvois ainsi que la santé et le logement. Il dirige les jeunes vers les programmes d'éducation permanente, le centre de travail adapté pour les jeunes de Calgary et divers autres établissements d'enseignement.

Edmonton City Centre Church Corporation (Regroupement des églises du centre-ville d'Edmonton)

Personne-ressource : **Brad Madill, (403)-474-7547**

Cet organisme à but non lucratif créé en 1970 par cinq églises du centre-ville d'Edmonton vient en aide aux jeunes. Son programme d'approche intitulé *Crossroads*, qui s'adresse

aux jeunes de la rue, comporte un volet d'information juridique personnalisée. Dans le cadre de son projet consacré au logement pour les jeunes, le Regroupement met à la disposition des jeunes de la rue vingt unités d'habitation.

Société John Howard de Calgary

Personne-ressource : Jim Beaton, (403) 266-4566

La Société John Howard de Calgary a produit un document intitulé *Guide to the Young Offenders Act in Alberta*. Par ailleurs, la section locale de Lethbridge a produit à l'intention des élèves de la 5^e année une brochure et une vidéo intitulés *The Law of the Land*. À Edmonton, la Société a élaboré un programme scolaire pour tous les niveaux et produit plusieurs vidéos, par exemple, *Playing for Keeps*; des fiches de renseignements; un guide intitulé *What happens next*, à l'intention des parents d'enfants mis en accusation. En règle générale, les intervenants qui travaillent au sein de l'appareil judiciaire de l'Alberta estiment qu'il n'incombe pas au tribunal de donner aux jeunes des instructions concernant la loi. On les dirige vers des avocats qui les défendent ou des organisations telles que la Société Elizabeth Fry.

Native Counselling Services Association (NCSA) (Association des services de counseling auprès des autochtones)

Personne-ressource : Keith Purves, (403) 423-2141

L'Association des services de counseling auprès des autochtones, qui regroupe un grand nombre d'organismes et de bureaux au service des autochtones, n'oeuvre pas exclusivement auprès de bandes ou de groupes précis. Elle est financée par les ministères provincial et fédéral de la Justice, le ministère des Services sociaux et la Alberta Law Foundation (Fondation juridique de l'Alberta). La médiathèque juridique, maintenant son principal centre d'information juridique, produit des vidéos s'adressant aux jeunes pour aider les intervenants qui donnent des présentations à l'intention des jeunes et de leurs familles. L'Association exécute des programmes dans plusieurs domaines : 1. intervention en situation de crise - les intervenants de l'Association travaillent en étroite collaboration avec le ministère des Services sociaux et la GRC; lorsqu'une arrestation est imminente, ils interviennent auprès de la famille pour tenter de l'éviter; l'Association joue un rôle dans toutes les parties du système de justice pénale; 2. amélioration de la vie familiale : ce programme s'adressant aux familles aux prises avec un conflit met l'accent sur l'estime de soi, l'épanouissement personnel ou les problèmes familiaux, dont l'alcoolisme et la violence, et il a de nombreuses applications à tous les échelons; 3. présentations dans les classes - des artistes populaires autochtones jumelés à des policiers éducateurs de la GRC se rendent dans les classes des collectivités éloignées et des petites collectivités pour discuter de questions de nature juridique.

Student Legal Services (Services juridiques aux étudiants)

Personne-ressource : Rana Jagdal, (403) 492-2226

Cet organisme tient à l'intention des jeunes du centre-ville un camp d'été consacré à l'information juridique. Il organise des procès simulés pour les écoles et distribue différentes publications, notamment *Under 18* et *You and the Law*.

2.9.3 Jeunes placés sous garde

Ministère de la Justice, Programme des jeunes contrevenants

Personne-ressource : Brent Doney, (403) 422-5019

Le protocole interministériel traite uniquement des questions touchant la protection des jeunes jusqu'à l'âge de 16 ans. La prestation de ces services relèvera sous peu du nouveau Commissaire des services aux enfants.

Calgary Legal Guidance (Orientation juridique de Calgary)

Personne-ressource : Nancy Frayn, (403) 234-9266

Cet organisme a mis en place un service téléphonique d'information juridique qui communique certains renseignements s'adressant expressément aux jeunes contrevenants. Il fournit les coordonnées d'avocats qui acceptent de donner des présentations dans les écoles. De plus, il a produit une vidéo intitulée *The Law and You - Where do You Stand?*, conçue à l'intention des jeunes qui apprennent à vivre seuls. Une autre vidéo, *The Law in Alberta*, s'adresse aux nouveaux Canadiens. Ces deux vidéos sont accompagnées d'un guide de l'utilisateur.

Société Elizabeth Fry

Personne-ressource : Gloria Tone, (403) 422-4775

La Société Elizabeth Fry possède un programme pour les jeunes contrevenants auquel sont affectés un membre du personnel, des bénévoles et des étudiants en stage qui assurent une présence au tribunal tous les jours. Ces intervenants parlent à tous les jeunes qui comparaissent, les aident à comprendre les options s'offrant à eux et leur indiquent où s'adresser pour bénéficier des services d'un conseiller juridique, puis ils exercent un suivi pour s'assurer que les jeunes comprennent ce qui leur est arrivé. La Société n'a pas de matériel imprimé pour le moment. Elle a élaboré un programme intitulé *Kids in Court* à l'intention des élèves de la 8^e année. De plus, elle participe à la Edmonton Inter-Agency Youth Services Association (Association des organismes de services aux jeunes d'Edmonton), dont les membres se réunissent chaque mois pour mettre en commun leurs ressources et assister à des présentations portant sur des questions qui concernent les

jeunes et le système de justice. La Société a produit une brochure décrivant les programmes d'information parallèles et un guide des ressources.

Alberta Seventh Step Society (Société septième étape de l'Alberta)

Personne-ressource : (403) 233-0090

Des ex-détenus mandatés par cet organisme se rendent dans les écoles pour prendre la parole.

2.9.4 Vulgarisation et information juridiques

Legal Resource Centre (Centre de ressources juridiques), faculté d'éducation permanente, université de l'Alberta

Personne-ressource : Lois Gander, (403) 492-5732

Le Centre de ressources juridiques a élaboré à l'intention des enseignants et des jeunes une grande quantité de matériel portant sur des questions à caractère juridique. Il offre des ateliers de perfectionnement pour les enseignants ainsi que des ateliers complétant les cours de formation des enseignants donnés à l'université de l'Alberta. Le magazine *Law Now* diffuse de l'information à jour sur les modifications apportées aux lois et examine les questions juridiques d'actualité. La série de fiches de renseignements *Law Pac* produite par le Centre au moyen de fonds provenant de la Alberta Law Foundation (Fondation juridique de l'Alberta) constituent un matériel de qualité qui peut être utilisé de manière autonome. Cette série portant sur les voies de fait, les congédiements abusifs, le harcèlement sexuel, etc., s'adresse aux jeunes de 13 à 17 ans. Le Centre a produit une affiche se rapportant au *Code criminel*, une trousse d'information sur l'appareil judiciaire ainsi que de nombreuses troupes pour la simulation de procès.

2.10 Colombie-Britannique

2.10.1 Jeunes en milieu scolaire

Ministère de l'Éducation, Élaboration des programmes d'études

Personne-ressource : Valérie Garnet, Programmes en français,
(604) 356-2403; Yusky Wallace, (604) 356-2527

En Colombie-Britannique, le programme de sciences humaines fait l'objet d'une réforme à l'heure actuelle. Les élèves voient les notions juridiques dans le programme de sciences humaines de la 1^{re} à la 3^e année ainsi que dans le programme du niveau intermédiaire et celui de fin d'études. Les cours d'information juridique couvrent différents sujets : le

gouvernement, la citoyenneté, le droit canadien, la famille, les droits de la personne, la protection de la vie privée, le droit pénal, le droit civil, l'éthique, les contrats, le droit médiéval, les propriétaires et les locataires, les voies de fait et la *LJC*. Les élèves du niveau secondaire étudient aussi des notions juridiques dans les cours d'information commerciale et de consommation. Les élèves qui suivent un programme d'études parallèle sont initiés aux notions juridiques dans les cours de dynamique de la vie. Le Ministère offre aussi le cours d'information juridique de la 12^e année dans le cadre de la formation à distance et de l'immersion en français.

Colombie-Britannique Teachers Federation (Fédération des enseignants de la Colombie-Britannique)

Personne-ressource : Rob Sandhu, enseignant

La personne-ressource a contribué à l'élaboration du guide pédagogique se rapportant au cours d'information juridique de 12^e année et au processus de rétroaction des enseignants avant son adoption définitive en 1992. Le nouveau cours répond à bon nombre de besoins des enseignants qui souhaitent qu'on mette moins l'accent sur l'aspect commercial, comme c'était le cas dans le cours précédent, et qu'on insiste davantage sur le contenu du programme de sciences humaines. Étant donné que le cours d'information juridique de la 12^e année ne fait pas l'objet d'un examen provincial et qu'il ne donne droit à aucun crédit pour l'admission à l'université, le nombre d'inscriptions à ce cours a diminué considérablement ces dernières années. La plupart des écoles l'offrent comme cours à option du programme de sciences humaines du deuxième cycle.

Enseignement postsecondaire : Cours d'information juridique

Personne-ressource : (604) 822-2211

La Faculté d'éducation de l'université de la Colombie-Britannique offre deux cours à l'intention des professeurs d'information juridique, à savoir droit 497 (introduction à la procédure judiciaire) et droit 498 (droit scolaire). Ces cours sont offerts sur le campus et dans le cadre de la formation à distance. La faculté d'éducation offre à l'intention des enseignants un cours portant sur les méthodes, soit enseignement des sciences humaines 361: introduction au programme d'études et enseignement théorique en information juridique. Ce cours est aussi offert sur le campus et hors campus.

The Centre for Education, Law and Society

(Centre de formation Droit et Société)

Personne-ressource : Wanda Cassidy, codirectrice, (604) 291-4484

Le Centre de formation Droit et Société a créé un programme de formation à l'intention des professeurs d'information juridique. Il mène aussi des recherches dans le but de venir en aide aux enseignants et aux élèves et il élabore du matériel destiné aux cours

d'information juridique. Par l'intermédiaire de la Faculté d'éducation de l'université Simon Fraser, le Centre offre plusieurs cours aux enseignants. Le premier, éducation 446 (droit pour les enseignants), fait un tour d'horizon du droit et des institutions juridiques au Canada, tandis que le second, droit 448 (le droit dans le programme d'études), est un cours sur les méthodes qui s'adresse aux enseignants des niveaux primaire et secondaire. Ces deux cours sont offerts sur le campus et dans le cadre de la formation à distance. Au fil des ans, le Centre a participé à la révision du programme d'études avec le ministère de l'Éducation, à la planification de conférences et à la tenue de consultations de concert avec les districts scolaires concernant les questions de nature juridique. Il a produit du matériel, par exemple, *A Case for Canada* et *Cons and Capers: Youth Justice Simulations and Case Studies for Secondary Schools*. Parmi ses plus récentes publications, mentionnons *Let's Talk About Law* (destiné aux élèves du niveau primaire) et *Storybook Mock Trials: Learning Law Through Participation*.

Vancouver Police Department (Service de police de Vancouver)
Personne-ressource : Fiona Weller, agente de liaison avec les écoles, Brigade scolaire, (604) 257-3790

Quinze policiers sont affectés à 25 écoles primaires du centre-ville. Ceux-ci exécutent les programmes *How to be Safe; Officer Friendly* (présentations dans des classes du primaire); *Street Smart* et *Physical Safety*. Des policiers éducateurs de la GRC se rendent dans les écoles et ils ont beaucoup d'influence sur les élèves. Le programme a permis d'établir des relations positives avec la collectivité. Le bureau offre des services de consultation avec d'autres policiers éducateurs dans les basses-terres continentales. Les policiers suivent un programme de formation d'une semaine au Justice Institute of B.C. (Institut juridique de la Colombie-Britannique). De plus, ils suivent certains programmes de formation du conseil scolaire de Vancouver sur la façon d'enseigner aux enfants et de préparer des stratégies ainsi que des ressources à employer en classe. Au premier cycle du secondaire, les policiers s'efforcent d'aider les élèves à comprendre les droits et responsabilités que leur reconnaît la *Loi sur les jeunes contrevenants*, ainsi que sur la procédure judiciaire qui s'applique aux jeunes de 12 à 17 ans. *Right from the Start* est une vidéo produite en 1992 et distribuée par la maison de transition pour femmes de Victoria. Il s'agit d'une dramatique qui aide les adolescents des deux sexes à définir et à prévenir la violence dans les fréquentations. Cette vidéo a pour objet d'empêcher les jeunes d'acquérir des attitudes et des habitudes violentes et dangereuses dans leurs fréquentations.

2.10.2 Jeunes vulnérables

Gang and Youth Crime Prevention Program (Programme de prévention du phénomène des bandes criminelles et du crime chez les jeunes)

Personne-ressource : Wendy Taylor, coordonnatrice, (604) 660-2524

La création d'un comité interministériel sur les bandes criminelles par la Direction de la justice communautaire fait suite aux préoccupations croissantes que soulève la criminalité reliée aux bandes de jeunes. Ce comité finance divers projets communautaires et ateliers; il constitue une tribune pour l'échange d'information et élabore à l'intention des jeunes vulnérables un certain nombre d'initiatives axées sur la prévention et l'application de la loi. Ce programme vise à réduire la criminalité et la violence chez les bandes de jeunes et chez les jeunes en général; à dissuader les jeunes de faire partie de bandes criminelles et de pratiquer des activités criminelles; et à favoriser les partenariats avec la collectivité. Les responsables de ce programme de prévention du crime du ministère du Procureur général ont mis en place un service téléphonique de lutte contre la violence et ils en assurent la coordination. Ce service vise à faire savoir aux jeunes que la population n'est pas insensible aux pressions subies par les adolescents face aux bandes de jeunes et à la criminalité chez les jeunes; que les jeunes, la collectivité et la police peuvent ensemble contrer la violence chez les jeunes; et que ce service téléphonique est un moyen sûr et confidentiel d'obtenir de l'aide ou de communiquer de l'information concernant la violence. La jeune troupe de théâtre *841-KOZ* (Eight for One Cause, littéralement « huit pour une cause ») tient des représentations et des ateliers à l'intention des jeunes et des adultes à la grandeur de la province. Cette troupe fait la promotion d'options intéressantes pouvant remplacer le phénomène des bandes et la violence chez les jeunes.

B.C. Crime Prevention Association (Association de prévention du crime de la Colombie-Britannique)

Personne-ressource : (604) 592-1552

Ce groupe actif dans de nombreuses collectivités de la Colombie-Britannique sollicite la participation d'un grand nombre d'organisations oeuvrant dans le domaine de la prévention du crime. Son mandat consiste principalement à informer la population en lui donnant des moyens de ne pas devenir victime de crimes. Il travaille en collaboration avec les services de police locaux pour trouver des activités et des lieux de rencontre différents pour les jeunes. L'Association organise une conférence annuelle et des ateliers à l'intention de ses membres; elle administre un centre d'information et produit des publications visant à prévenir le crime.

2.10.3 Jeunes placés sous garde

Ministère du Procureur général, Services correctionnels

Personne-ressource : Alan Markwart, (604) 660-3986

Les jeunes qui s'attirent des ennuis ne connaissent pas leurs droits ni leurs responsabilités. En Colombie-Britannique, les jeunes placés sous garde suivent le programme d'études,

mais l'accent est mis sur la dynamique de la vie, les mathématiques, l'anglais et la planification de carrière. Les services correctionnels s'inquiètent de la désinformation du public concernant la *LJC* et de l'ampleur de la violence au sein de la société. Ils préconisent le recours aux médias populaires pour modifier cette perception. Il faut que tous les intervenants participent à la recherche de solutions. La prévention et l'éducation doivent être au premier plan.

Focus Foundation of British Columbia (Fondation Focus de la Colombie-Britannique)

Personne-ressource : Robert Kissner, directeur général, (604) 435-8991

La Fondation Focus est un organisme à but non lucratif qui administre plusieurs programmes innovateurs s'adressant aux jeunes dirigés vers cet organisme par les tribunaux. C'est dans le cadre des programmes de surveillance intensive respectifs du Vancouver métropolitain et de l'université Fraser qu'est exercée dans la collectivité la surveillance des jeunes en liberté sous caution. *Youth Futures* est un nouveau programme provincial offert en résidence ou en centre de jour à l'intention des jeunes de 13 à 17 ans. Ce programme répond aux besoins de ces jeunes dans les milieux familial, scolaire et communautaire. Le volet scolaire administré conjointement avec le Centre de formation Droit et Société, la faculté d'éducation de l'université Simon Fraser et le district scolaire de Langley.

2.10.4 Vulgarisation et information juridiques

Legal Services Society of British Columbia (Société de services juridiques de la Colombie-Britannique)

Personne-ressource : Carol McEown, directrice du programme à l'intention des écoles, (604) 660-4600

En Colombie-Britannique, les écoles primaires et secondaires comptent sur le matériel produit dans le cadre du programme à l'intention des écoles de la Société de services juridiques de la Colombie-Britannique pour les éléments du programme d'études de la province qui touchent le droit. La Société a aussi élaboré pour ce programme du matériel pour la simulation de procès aux niveaux primaire et secondaire ainsi que du matériel sur le droit du travail, le logement, les notions juridiques, les procès, la consommation, la famille, le droit contractuel, les voies de fait, etc., dont un peu de matériel en français.

Law Courts Education Society of British Columbia (Société d'information sur les tribunaux judiciaires de la Colombie-Britannique)

Personne-ressource : Rick Craig, directeur, (604) 660-9870

La Société d'information sur les tribunaux judiciaires de la Colombie-Britannique a produit du matériel varié pour le programme de sciences sociales au niveau primaire. *Safari Loi*, qui s'adresse aux élèves de la 5^e, la 6^e et la 7^e année, est offert en anglais et en français. La Société a récemment produit *Journeys of Justice*, destiné aux élèves autochtones de la maternelle à la 7^e année. Elle a aussi commencé à produire du matériel en français pour les classes d'immersion aux niveaux primaire et secondaire. De plus, cet organisme a mis sur pied un vaste programme de visites au palais de justice qui aident les jeunes à comprendre la structure des tribunaux au Canada par l'intermédiaire de ses cinq bureaux régionaux. Enfin, elle a produit une vidéo intitulée *Come On In*, qui traite des différentes étapes jusqu'au procès pour les jeunes de 13 ans ou plus mis en arrestation en vertu de la *LJC*.

2.11 Territoires du Nord-Ouest

2.11.1 Jeunes en milieu scolaire

Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation

**Personne-ressource : Jean-Marie Beaulaue, Programmes d'études,
(403) 873-7674**

Le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation est déterminé à suivre une démarche holistique pour l'enseignement destiné aux jeunes. Pour la 10^e, la 11^e et la 12^e année, il a adopté le programme d'études de l'Alberta. De la maternelle à la 9^e année, il a mis en place un nouveau programme d'études élaboré aux Territoires du Nord-Ouest. Au niveau primaire, les cours d'éducation civique mettent l'accent sur la famille et la collectivité. De la 3^e à la 9^e année, les élèves étudient le gouvernement autochtone et l'administration municipale. En 7^e et 8^e année, ils étudient de manière très superficielle le gouvernement. Enfin, en 9^e année, le programme de sciences humaines porte principalement sur le gouvernement canadien.

2.11.2 Jeunes vulnérables

Ministère de la Santé et des Services sociaux, Développement des collectivités

Personne-ressource : Rick Trembly, (403) 920-3485

Les Territoires du Nord-Ouest ont récemment fusionné leurs ministères de la Santé et des Services sociaux. Le nouveau ministère a à cœur de communiquer de l'information aux femmes sur leurs droits en matière de santé. L'annuaire du gouvernement ne fait état d'aucun intervenant dans le domaine des programmes d'information juridique à l'intention des jeunes. Les Services correctionnels faisaient partie des Services sociaux jusqu'à tout récemment. En matière de services sociaux, les Territoires du Nord-Ouest adoptent une

approche axée sur les grands dossiers. En avril 1995, une partie du domaine de responsabilité des services sociaux sera transférée au ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation.

Dene Cultural Institution (DCI) (Centre culturel dené)

Personne-ressource : Phyllis Nault, directrice int. du Programme de ressourcement, (403) 874-8480

Les responsables du nouveau Programme de ressourcement travaillent actuellement à l'élaboration de modules d'ateliers. Des ateliers personnalisés de ressourcement traditionnel sont offerts aux groupes qui en font la demande. Ce sont des équipes d'animateurs qualifiés qui se rendent dans les collectivités pour présenter ces ateliers. Le Centre culturel dené offre en collaboration avec le collège Arctique un programme de formation en traitement de la toxicomanie. Il tient aussi à l'intention des écoles, des collectivités et des groupes qui en font la demande des ateliers de sensibilisation aux différences culturelles. Ce programme repose sur de vastes recherches menées au sein de la culture dénée. Le document intitulé *Dene Justice Report - Lac La Martre*, qui a été présenté au ministère de la Justice, décrit une étude récente dont a fait l'objet le système de justice traditionnel.

2.11.3 Jeunes placés sous garde

Ministère de la Justice

Personne-ressource : Services correctionnels, (403) 873-7200

La GRC fournit des dépliants traitant du vol à l'étalage, du vandalisme, de la *LJC*, etc., publiés par l'administration centrale. Elle distribue aussi quelques brochures produites localement s'adressant aux jeunes qui comparaissent comme témoins. La GRC donne des présentations dans les écoles et elle distribue des livres à colorier *Ours Prudent* aux élèves de la maternelle à la 3^e année. On compte trois établissements de détention pour jeunes dans les Territoires du Nord-Ouest. Leur programme d'éducation met l'accent sur la dynamique de la vie, les mathématiques et l'anglais. Une nouvelle initiative intitulée *Youth, Justice and Community* est en cours, mais il a été impossible d'obtenir de plus amples renseignements à cet égard.

2.11.4 Vulgarisation et information juridiques

Société d'éducation et d'information juridiques pour le public de l'Arctique

Personne-ressource : Pearl Benyk, (403) 920-2360

La Société d'éducation et d'information juridiques pour le public de l'Arctique a produit du matériel pédagogique s'adressant aux jeunes et aux enseignants. Elle fournit des

trousses pour la simulation de procès en anglais et en langue des Esclaves du Nord. Des personnes mandatées par cet organisme se rendent dans les écoles pour prendre la parole. La Société distribue aussi sous le titre *Jake & Leroy* des bandes dessinées concernant la *LJC* publiés en inuvialaktun et en anglais, en inuinnaqtun et en inuktitut ainsi qu'en français et en inuktitut.

2.12 Yukon

2.12.1 Jeunes en milieu scolaire

Ministère de l'Éducation, Programmes d'études

Personne-ressource : Sheila Rose, (403) 667-5605

Le programme d'études de la Colombie-Britannique est utilisé dans les classes de la maternelle à la 12^e année des écoles du Yukon. Le volet consacré à l'information juridique en 11^e et 12^e année fait partie du programme *Challenge*. Il n'existe aucun autre programme d'études obligatoire.

F.H. Collins Senior High School, Whitehorse (École secondaire F.H. Collins)

Personnes-ressources : Paul Deuling et David Sloan, (403) 668-3885

En 12^e année, un texte intitulé *Take Notice* est utilisé pour les cours d'information juridique. Les élèves ont accès à un service téléphonique d'information juridique, à l'aide juridique et au People's Law School (École de droit). Selon les enseignants, les écoles reçoivent un bon appui de la part des avocats. Ces derniers leur fournissent du matériel provenant de la Yukon Public Legal Education Association (Association publique d'éducation juridique du Yukon). Les élèves se rendent au palais de justice et participent à des séances simulées de détermination de la peine en conseil. Le cours d'information juridique de la 12^e année est suivi par 30 pour 100 des diplômés du secondaire.

2.12.2 Jeunes vulnérables

Ministère des Services sociaux, Services de santé et services sociaux, Jeunes en probation

Personne-ressource : Jon Gaudry, Intervenant auprès des jeunes

Le Ministère distribue des brochures d'information sur les services sociaux offerts au Yukon. La Yukon Public Legal Education Association (Association publique d'éducation juridique du Yukon) publie les OME.

Ministère des Services sociaux

Personne-ressource : Carson Schiffkorn, Centre de travail adapté pour les jeunes, (403) 667-3799

Le ministère des Services sociaux administre une série de programmes à l'intention des jeunes. On offre des cours du soir portant sur différents sujets : le vandalisme, la prévention du vol à l'étalage, la compréhension de la colère et de l'agression, le rétablissement des liens entre les jeunes et les aînés ainsi que la préparation à l'emploi et à la vie autonome.

**Kwanlin Dun Community Justice
(Justice communautaire des Kwanlin Dun)**

Personne-ressource : Rosemary Couch, directrice de projet, (403) 667-4803

Cet organisme a pour mission d'habiliter la collectivité à assumer plus de responsabilités en matière juridique. Ce projet pilote de deux ans reçoit l'appui du ministère de Justice du Yukon, de la Direction générale de la justice applicable aux autochtones et de la Première Nation Kwanlin Dun. Il s'agit d'un projet expérimental dans le domaine de la détermination de la peine en conseil.

2.12.3 Jeunes placés sous garde

Ministère de la Justice

Personne-ressource : Chuck Bertrand, GRC, (403) 667-5507

La GRC apporte son soutien aux écoles en ce qui touche les questions de nature juridique. Le programme Contribution de la Police à l'éducation communautaire, qui fait appel au personnage de l'Ours Prudent, fait la promotion de la sécurité auprès des élèves du niveau primaire. La *LJC* et la responsabilité sociale sont étudiées dans les classes du niveau intermédiaire. Enfin, la famille, le droit pénal et le droit civil sont vus au niveau secondaire.

2.12.4 Vulgarisation et information juridiques

Yukon Public Legal Education Association (Association publique d'éducation juridique du Yukon)

Personne-ressource : Susan Dennehy, avocate, (403) 667-4305

L'Association ne produit pas de matériel à l'intention des jeunes; elle concentre ses efforts sur son service téléphonique d'information juridique. Cet organisme, qui constitue une ressource d'information pour les écoles, participe aux journées Carrières et distribue du matériel d'information juridique produit en Alberta.

3.0 RÉPERTOIRE DES RESSOURCES D'INFORMATION JURIDIQUE CANADIENNES POUR LES JEUNES

3.1 Terre-Neuve

3.1.1 Jeunes en milieu scolaire

Phillips, L.M. et Ringrose, P. (1994). *Know the Law: The Nature of Law in Society.* Newfoundland P.L.E.A. (Association publique d'éducation juridique de Terre-Neuve)

Cet ouvrage complète les cours portant sur le droit et la démocratie donnés dans les écoles de Terre-Neuve.

Phillips, L.M., Ringrose, P. et Winter, M. (1990). *Ask Me No Questions.* Prentice-Hall Canada, Inc., Toronto.

Ce roman publié à l'intention des jeunes traite de l'exploitation sexuelle. Il est accompagné d'un guide de l'enseignant.

3.1.2 Jeunes vulnérables

Aucune liste distincte.

3.1.3 Jeunes placés sous garde

St. John's Youth Diversion Program (Programme de déjudiciarisation des jeunes de St. John's (sans date). *Diversion: Helping Young Offenders in Conflict with the Law.* #*+

Ce dépliant décrit les services offerts dans le cadre du Programme de déjudiciarisation des jeunes de St. John's.

3.2 Île-du-Prince-Édouard

3.2.1 Jeunes en milieu scolaire

Ministère de l'Éducation, Guides pédagogiques
(1989). *Family Life Education: Grade One* #
(1991). *Health/Family Life Education, Junior High* #

(1992). *Health-Family Life: Grades 4-6* #

(1993). *Health and Family Life Education: Grade 3* #

Les élèves du niveau primaire ne suivent aucun cours d'information juridique. Le seul sujet connexe qui figure dans le guide du premier cycle du secondaire concerne la famille et la violence dans les fréquentations (p. 157).

Ministère de l'Éducation (1993). *Canadian Law 521A: Introductory Law Program Senior High.* #*

Ce programme comprend les principaux éléments du droit quant au fond : le droit pénal, les délits et la famille. Différents sujets sont facultatifs : les contrats, la consommation, les autochtones, l'immigration et l'environnement. Texte utilisé : *All About Law* (1990), Wiley, Toronto.

3.2.2 Jeunes vulnérables

Community Legal Information Association (Association d'information juridique communautaire), *Série Under 18* (1988) : #

You and School

You and Your Money

You and the Police

You and Vehicles

You and Work

You as a Citizen

You and Your Health

Child Abuse and Neglect

You and Your Parents

On Your Own

Ces fiches (3 po X 9 po) répondent pour le bénéfice des jeunes à des questions de nature juridique.

3.2.3 Jeunes placés sous garde

Aucune liste distincte.

3.3 Nouvelle-Écosse

3.3.1 Jeunes en milieu scolaire

Ministère de l'Éducation (1994). *Community Education Youth Symposium,*

Liverpool Regional High School, 28 octobre. #*

Ce document présente le programme d'une conférence consacrée à l'éducation offerte aux jeunes dans la collectivité ainsi que les activités tenues dans le cadre de cette conférence, le matériel remis aux élèves et le résumé de la conférence.

Ministère de la Justice (sans date), *The YOA: Purpose and Application.*

Cette brochure d'information destinée aux élèves du niveau secondaire explique l'objet et l'application de la *LJC*.

3.3.2 Jeunes vulnérables

Public Legal Education Society (Société publique d'éducation juridique), Série *Under 18 (1988)* :

You and School
You and Your Money
You and the Police
You as a Citizen
You and Work
You and Your Health
You and Your Parents
Child Abuse and Neglect
You and Vehicles
On Your Own

Ces fiches (3 po X 9 po) répondent pour le bénéfice des jeunes à des questions à caractère juridique.

3.3.3 Jeunes placés sous garde

Ministère des Services communautaires (sans date). *Your Rights and Responsibilities While You Are in Care - A Handbook for Children.*

Ce guide s'adresse aux enfants et adolescents placés sous garde en Nouvelle-Écosse.

3.4 Nouveau-Brunswick

3.4.1 Jeunes en milieu scolaire

Ministère de l'Éducation et de la Jeunesse (1985). *Curriculum Guide (Grade 12) Law 122.* #

Cette introduction générale au système juridique renferme des modules portant sur le droit pénal, les droits de la personne, le droit de la responsabilité délictuelle, le droit contractuel, le droit de la famille, le droit successoral, le droit immobilier et le droit du travail. Elle comporte une bibliographie répertoriant le matériel publié avant 1985.

3.4.2 Jeunes vulnérables

Conseil de la jeunesse du Nouveau-Brunswick (1993, 1994). *Bulletin du Conseil de la jeunesse*, vol. 5 et 6.

Cette publication renferme un article intitulé *Coup d'oeil de la jeunesse néo-brunswickoise* et reprend des articles publiés dans les journaux concernant le Conseil de la jeunesse. Elle traite des sujets abordés à l'émission *This Generation* (1994).

Conseil de la jeunesse du Nouveau-Brunswick (1992-1993, 1993-1994). *Rapport annuel.* #

Le *Rapport annuel* du Conseil présente son énoncé de mission et son organigramme. On y trouve une description des publications et des activités de cet organisme.

Youth Connexions Jeunesse (1993). *C'est quoi YCJ?* *+

Ce dépliant décrit le programme Youth Connexions Jeunesse.

Youth Connexions Jeunesse (1993). *Répertoire des services aux jeunes.*

Ce répertoire téléphonique indique les services offerts aux jeunes au Nouveau-Brunswick.

Ministère du Solliciteur général (sans date). Série de cinq dépliants : #

Loi sur les jeunes contrevenants
Programme de mesures de rechange
Youth Justice Process
Programmes de correction communautaires

Open and Secure Custody

Les trois premiers dépliants répondent pour le bénéfice des jeunes à des questions concernant le système de justice au Nouveau-Brunswick.

Ministère du Solliciteur général (sans date). *Law Enforcement Career Opportunities.*

Ce dépliant décrit brièvement les qualifications nécessaires pour travailler au sein du corps de police du Nouveau-Brunswick.

Service public d'éducation et d'information juridiques du Nouveau-Brunswick (1990). *La loi, le policier et vous.* Série de brochures :

Fouille, persquisition et saisie
Suspects et détenus
État d'arrestation
Alcool et volant

Ces brochures décrivent brièvement les droits d'une personne qui a affaire à la police.

Service public d'éducation et d'information juridiques du Nouveau-Brunswick (1990). *The Legal Side of Drug Use.* Produit en collaboration avec la Division des services communautaires. #

Ce document définit et décrit différentes drogues et les lois s'y rapportant.

Service public d'éducation et d'information juridiques du Nouveau-Brunswick (1992). *Clés.* #

Cette vidéo, accompagnée d'un guide de l'utilisateur, sert pour les cours portant sur les droits de la personne et la *Charte des droits et libertés* offerts aux élèves du niveau secondaire et aux nouveaux immigrants.

Service public d'éducation et d'information juridiques du Nouveau-Brunswick (1992). *Les voies de fait.* #

Ce document donne de l'information concernant les voies de fait, les droits des victimes et la loi.

Service public d'éducation et d'information juridiques du Nouveau-Brunswick (1993). *NON, c'est NON Guide juridique en matière d'agressions sexuelles.* #

Ce guide décrit brièvement la loi et les ressources vers lesquelles on peut se tourner pour obtenir de l'aide.

Service public d'éducation et d'information juridiques du Nouveau-Brunswick (1994). *Le droit scolaire et la Charte.* #

Ce document produit à l'intention des enseignants et des élèves donne une vue d'ensemble de la façon dont la *Charte des droits et libertés* s'applique à l'enseignement public.

Service public d'éducation et d'information juridiques du Nouveau-Brunswick (1994). *La violence dans les fréquentations.*

Ce dépliant publié sur papier lustré explique aux jeunes en quoi consiste la violence dans les fréquentations et leur donne de l'information sur la façon d'y faire face.

Service public d'éducation et d'information juridiques du Nouveau-Brunswick (sans date). *Le droit à la portée des Néo-Brunswickois(es).* #

Ce dépliant répertorie les ressources vers lesquelles on peut se tourner pour obtenir de l'information juridique.

3.4.3 Jeunes placés sous garde

Aucune liste distincte.

3.5 Québec

3.5.1 Jeunes en milieu scolaire

Association des institutions d'enseignement secondaire. (1986) *Des droits à connaître - Activités d'apprentissage.* Centre de documentation du CADRE, (514) 381-8891.

Ce cahier d'activités destiné aux enseignants du secondaire propose quinze activités visant à inciter les élèves à se responsabiliser et à prendre en mains leur vie. Chaque activité a pour objet de réaliser des objectifs prédéterminés et renvoie

à un contenu notionnel précis. Au moyen des activités, les jeunes sont sensibilisés à la *Charte des droits et libertés*. Ce cahier d'activités met l'accent sur l'épanouissement personnel, le respect et l'égalité pour tous. Il traite de discrimination, de liberté d'expression et d'association, des droits reconnus par la loi, etc.

Barreau du Québec en collaboration avec « La Cour en direct » (1990). *Guide pédagogique du jeu : La Cour en direct - Soyez juge*. Barreau du Québec, (514) 954-3400.

Ce guide pédagogique, qui accompagne le jeu *La Cour en direct - Soyez juge*, s'adresse aux intervenants qui travaillent auprès des jeunes du deuxième cycle du secondaire. Ils sont tous deux inspirés de la série d'émissions de télévision du même nom produite par la société Radio-Canada. Le Guide est conçu de manière à présenter aux jeunes des notions qui leur permettront de comprendre les rouages d'un procès à la cour des petites créances en jouant un rôle actif dans un litige. Le document renseigne les intervenants sur la cour des petites créances et leur propose une activité d'apprentissage (*La Cour en direct*). Le Guide a été élaboré en conformité avec les objectifs du volet « Éducation à la vie en société » du programme de formation personnelle et sociale au niveau secondaire. Le Guide et le jeu correspondent au thème 9 du programme, qui a pour objectif de connaître le fonctionnement de l'aide juridique et de la cour des petites créances.

Barreau du Québec en collaboration avec les ministères de l'Éducation, de la Justice et de la Sécurité publique du Québec (1993). *La Loi et les jeunes en difficulté - Document pour l'organisation d'une séance de perfectionnement*. Ministère de l'Éducation, Centre de documentation, (418) 643-6363.

Ce document donne de l'information sur la *Loi sur la protection de la jeunesse* et la *Loi sur les jeunes contrevenants*, visant à répondre aux besoins en matière de perfectionnement des membres du personnel, des organismes scolaires et des enseignants, qui sont tous aux prises dans leur quotidien avec des situations plus ou moins ambiguës touchant ces deux lois. Ce document comporte trois modules; les deux premiers portent sur des aspects précis de ces lois, tandis que le troisième fournit une bibliographie et divers renseignements utiles. Le module 1 compte dix objectifs de formation reliés à la *Loi sur la protection de la jeunesse*, par exemple, décrire les fondements de cette loi, connaître les grands principes qui la sous-tendent, énoncer les droits de l'enfant, analyser les raisons justifiant qu'on signale une situation, etc. Le module 2 traite de la *Loi sur les jeunes contrevenants*; les participants doivent atteindre douze objectifs de formation : décrire les fondements de la *LJC*, énoncer les droits et les responsabilités de l'adolescent, connaître les pouvoirs et les devoirs du policier, déterminer l'importance des dossiers et de l'information, etc.

Commission des droits de la personne du Québec (1988). *Pour mieux vivre ensemble - La Charte des droits et libertés de la personne du Québec expliquée aux jeunes.* Modulo éditeur, (514) 738-9818.

Ce guide aide les élèves du niveau secondaire (de 12 à 18 ans) à comprendre et à accepter l'objet et les dispositions de la *Charte des droits et libertés de la personne du Québec*. Les jeunes sont sensibilisés à la conception québécoise des droits et libertés de la personne par des mises en situation. Le guide présente des situations auxquelles font souvent face les jeunes à l'école ou dans leurs relations avec leurs proches, et qui touchent la *Charte*. Le premier chapitre met l'accent sur la reconnaissance des besoins fondamentaux de chacun, protégés en vertu des droits et libertés de la personne. Le deuxième présente quatre catégories de droits et libertés (responsabilités et droits fondamentaux, droits politiques, droits économiques et sociaux et droits judiciaires) et les explique à partir du vécu des élèves. Le troisième chapitre examine les quatorze motifs de discrimination et de harcèlement et définit bon nombre de termes reliés à la discrimination. Au quatrième chapitre, les élèves sont amenés à évaluer, au moyen d'un questionnaire, la situation qui existe dans leur école. Au cinquième chapitre, ils explorent différentes avenues qui s'offrent à eux pour remédier aux situations dans lesquelles des droits sont mis en péril.

Commission des écoles catholiques de Montréal (1986). *L'école et les jeunes en difficulté - Lois et ressources,* (514) 596-6000.

Cette brochure est destinée au personnel de direction des écoles de la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM). La *Loi sur la protection de la jeunesse* et la *Loi sur les jeunes contrevenants* influent grandement sur la relation d'aide auprès des jeunes en milieu scolaire. Le premier chapitre présente brièvement le contenu de la *Loi sur la protection de la jeunesse* et des situations dans lesquelles la sécurité et l'épanouissement d'un jeune sont mis en péril. Il examine aussi les responsabilités incombant à l'école en vertu de cette loi, qui les oblige à protéger les enfants et à signaler leur cas aux autorités appropriées. Le deuxième est consacré aux jeunes ayant commis une infraction. Il expose les principes et objectifs qui régissent la *Loi sur les jeunes contrevenants*, énonce les responsabilités de l'école à l'endroit de ces jeunes et donne quelques explications concernant la *Loi sur les poursuites sommaires*. Le troisième chapitre concerne les jeunes qui éprouvent des problèmes sociaux autres que la délinquance et le besoin de protection.

Commission des écoles catholiques de Montréal (1986). *Vous connaissez un jeune en besoin de protection? (ne le laissez pas souffrir en silence)*, (514) 596-6000.

Cet brochure a pour objet d'amener les enseignants et les autres professionnels du milieu scolaire à détecter plus facilement les jeunes victimes de négligence ou de violence. Le premier chapitre est consacré aux motifs justifiant qu'on signale un cas. Le deuxième interprète les situations à risque que peuvent observer le plus facilement les intervenants du milieu scolaire : graves troubles de comportement, exploitation sexuelle, violence physique, manque de soins appropriés et absentéisme. Le troisième chapitre fait le point sur la nécessité pour le milieu scolaire de signaler le cas des jeunes ayant besoin de protection.

Directeur général des élections du Québec (Direction des communications) (1991). *Les élections à l'école primaire - Un avant-goût de la démocratie*, (418) 528-0422.

Ce document pédagogique a pour objet de sensibiliser les élèves du deuxième cycle du primaire au système électoral québécois ainsi qu'aux droits et aux devoirs en découlant. Ce document fait état de plusieurs objectifs : connaître les principaux éléments du système électoral québécois; se familiariser avec les différents mécanismes d'une élection; prendre conscience du respect des principes de la démocratie dans la classe, dans l'école et dans la société. La troisième partie est consacrée à des activités d'apprentissage, dont deux visent à informer les jeunes de leurs droits et libertés démocratiques : *Vivre avec les lois* (amène l'enfant à reconnaître l'existence et la raison d'être de la *Loi électorale* - on peut faire ici un lien direct avec l'objectif terminal 10 du volet « Éducation à la vie en société » du programme de formation personnelle et sociale, c'est-à-dire « reconnaître l'existence et la raison d'être des lois »); *Des droits et libertés pour tous et toutes* (amène l'élève à comprendre la nécessité de respecter les droits et libertés démocratiques).

Directeur général des élections du Québec (Direction des communications) (1991). *Les élections à l'école secondaire - Un avant-goût de la démocratie*, (418) 528-0422.

Par ce document pédagogique, le directeur général des élections du Québec sensibilise les élèves du niveau secondaire au système électoral québécois ainsi qu'aux droits et aux devoirs qui en découlent. L'objectif général de ce document est d'amener l'élève à comprendre les mécanismes du système électoral québécois et son rôle en qualité de citoyen dans une démocratie. La première partie est un texte d'information à l'intention du personnel enseignant et des élèves. La deuxième partie consiste en un guide pratique pour la tenue d'une élection dans une école secondaire. Les différentes activités d'apprentissage proposées à la troisième partie sont étroitement liées au programme de formation personnelle et sociale, car elles permettent d'atteindre deux objectifs de ce programme, à

savoir « permettre à l'élève de comprendre ses droits et responsabilités comme citoyen et la nécessité, dans une société démocratique, de normes collectivement agréées » et « favoriser chez l'élève une meilleure connaissance de la dimension sociale et l'encourager à préciser son projet personnel de citoyen libre et responsable ».

La Soupape, Maison des jeunes, Rouyn-Noranda (1994). *Les jeunes, la loi, leurs droits*, (819) 762-3682.

Cette brochure vise à aider les jeunes tout au long de leur adolescence en les amenant à prendre conscience de leurs droits et de leurs responsabilités. On y aborde plusieurs thèmes propres au *Code civil*, par exemple, la filiation, l'état civil, la famille, les biens et les soins médicaux. Les jeunes se familiarisent ainsi avec le langage juridique qui les touche particulièrement. On leur explique l'émancipation, la tutelle, l'obligation alimentaire, l'autorité parentale, l'agression sexuelle, etc. Cette brochure présente aussi différents aspects de la *Loi sur la protection de la jeunesse*, de la *Loi sur les jeunes contrevenants* et de la *Loi sur les normes du travail*. Enfin, on examine les milieux de vie de l'adolescent (famille, école et milieu de travail) en relation avec leurs droits et responsabilités.

Ministère de la Justice. Direction des communications (1993). *Jeunesse - Le Code civil te dit quelque chose*, (418) 643-5140.

Ce dépliant qui s'adresse aux jeunes porte sur des sujets touchant ces derniers et leurs droits : domaine des affaires, recherche d'un parent biologique et santé. En matière de santé, le dépliant explique les droits des jeunes de 14 ans ou plus pour ce qui concerne les soins médicaux, les dons d'organe et l'expérimentation médicale. Pour les adolescents de 16 ans ou plus, elle traite brièvement du droit de vote.

Ministère de l'Éducation du Québec (1990). *L'éducation aux droits et aux responsabilités au secondaire - Recueil d'activités*, (418) 643-6363.

Ce recueil d'activités pédagogiques a pour objet de sensibiliser les élèves des deux cycles du secondaire aux différents aspects des droits de la personne, tels qu'ils sont définis par la *Charte des droits et libertés de la personne du Québec* et aux responsabilités inhérentes leur incombant. Il s'inspire du guide de réflexion *Pour mieux vivre ensemble*, produit par la Commission des droits de la personne du Québec (il est d'ailleurs fortement recommandé aux utilisateurs du recueil de se procurer ce guide afin d'obtenir un complément d'information). Le recueil propose 25 activités se rapportant aux nombreuses facettes de la vie scolaire et sociale des jeunes. Au moyen de ces activités, les jeunes apprennent l'étendue de leurs droits

tout en mettant l'accent sur le respect des droits d'autrui. Ces activités se regroupent sous quatre grands thèmes : la reconnaissance des besoins de base de chacun dans la perspective des droits et libertés de la personne; les droits et libertés définis dans la *Charte des droits et libertés de la personne du Québec*; les formes de discrimination et les motifs prohibés par la Charte; et les stratégies d'action pour faire respecter les droits et libertés.

Ministère de l'Éducation du Québec (1984). *Programme d'études - Formation personnelle et sociale (Primaire)* ; *Guide d'activités - Formation personnelle et sociale (Primaire)*, (418) 643-6363.

Ce programme d'études et le guide d'activités qui l'accompagne visent les élèves du niveau primaire. Le programme de formation personnelle et sociale permet aux jeunes d'acquérir des connaissances, des attitudes et des comportements essentiels à leur pleine réalisation à la fois comme individus et comme membres d'une collectivité. Le volet « Éducation à la vie en société » touche le domaine juridique en faisant comprendre aux élèves leurs droits et responsabilités à titre de citoyens et la nécessité dans une société démocratique d'avoir des normes acceptées collectivement. Il a pour objet d'amener les élèves à acquérir des connaissances, des attitudes et des comportements leur permettant d'en arriver à un équilibre entre leurs attentes et celles de la société, à s'exprimer pleinement comme individus et à participer activement à la vie de leur collectivité. Ce volet présente différentes dimensions sociales de la personnalité des jeunes, leur montre en quoi consistent les services à la collectivité et les amène à réfléchir sur l'organisation de la société. Il propose en outre un grand nombre de thèmes à aborder avec les élèves du primaire. Chaque thème comporte un objectif terminal et plusieurs objectifs intermédiaires. Les thèmes qui touchent le domaine juridique sont pour le deuxième cycle du primaire *Mes droits et mes responsabilités* (les jeunes reconnaissent qu'ils ont des droits et des responsabilités à titre d'individus et de membres de la société et *Les lois* (les jeunes reconnaissent l'existence et la raison d'être des lois).

Ministère de l'Éducation du Québec (1984). *Programme d'études - Formation personnelle et sociale (secondaire)*; *Guide d'activités - Formation personnelle et sociale (secondaire)*, (418) 643-6363.

Ce programme d'études et le guide d'activités qui l'accompagne visent les élèves du niveau secondaire. Le volet « Éducation à la vie en société » amène les élèves à acquérir des connaissances, des attitudes et des comportements leur permettant d'en arriver à un équilibre entre leurs attentes et celles de la société. Il propose un grand nombre de thèmes à aborder avec les élèves des deux cycles du secondaire. Comme l'indiquent le programme d'études et le guide d'activités, chaque thème

comporte un objectif terminal et plusieurs objectifs intermédiaires. Les thèmes qui touchent le domaine juridique sont les suivants : *pour le premier cycle du secondaire (1^{re} et 2^e secondaire) : Droits et responsabilités* (les jeunes intègrent différentes notions concernant la *Charte des droits et libertés* et les droits fondamentaux); *Le processus législatif* (les élèves sont appelés à définir ce que sont les lois et les règlements et ils sont sensibilisés aux processus respectifs qui ont conduit à l'adoption de ces deux instruments; la *Loi sur les jeunes contrevenants* et la *Loi sur la protection de la jeunesse*. Les jeunes prennent conscience du fait qu'ils sont responsables de leurs actes, mais ils apprennent que le législateur a prévu des mesures pour les protéger étant donné leur vulnérabilité et leur âge). Les élèves du *deuxième cycle du secondaire (3^e, 4^e et 5^e secondaire)* apprennent pourquoi les lois et les règlements sont nécessaires au bien-être de la majorité et à l'amélioration de la qualité de vie); *Les jeunes et la loi* (ce thème, qui met l'accent sur deux lois touchant particulièrement les jeunes, vise à les familiariser avec les principales lois qui les concernent et les recours prévus en vertu de ces dernières); *Le système judiciaire* (ce thème a pour objectif d'amener les élèves de 3^e secondaire à apprendre le fonctionnement des tribunaux québécois, les types de tribunaux, l'organisation des cours de justice, etc. Les élèves de 4^e secondaire sont quant à eux sensibilisés au fonctionnement de l'aide juridique et de la Cour des petites créances).

Ministère de l'Éducation, Guides pédagogiques

Droit civil et droit pénal (programme d'études de la 11^e et de la 12^e année)[#]; ***Guide d'activités***[#]

Ces guides pédagogiques décrivent brièvement le programme de formation personnelle et sociale et le volet « Éducation à la vie en société », qui font partie intégrante du programme d'études du Québec.

Ministère de l'Éducation, Bibliographie - Guides d'activités (ouvrages choisis)

Parmi les titres figurant dans la bibliographie des guides d'Activités, mentionnons *Au Nom de la Loi* (1990); *Pour mieux vivre ensemble : guide de réflexion sur la Charte des droits et libertés de la personne du Québec à l'intention des jeunes en milieu scolaire* (DeMassy, 1989); *Jeunes, égaux en droits et responsables Un guide d'interprétation de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec* (Leduc, 1982).

Office de la protection du consommateur et Commission des écoles catholiques de Montréal, (514) 873-3701.

(1985). *La vente itinérante*

Cette bande dessinée raconte la mésaventure de Paul, qui achète d'une vendeuse itinérante un robot culinaire à un prix faramineux. Paule nous apprend qu'il est possible, dans certaines conditions, d'annuler le contrat de vente et elle nous indique la façon de procéder.

(1985). *Les garanties*

Dans cette bande dessinée, Paule a des problèmes avec son téléviseur et elle reçoit un cours intensif sur les garanties et la réparation de certains biens. Ainsi, elle apprend que toute garantie est prévue soit par la loi, soit par une convention et qu'elle possède un contenu bien précis. Quant aux réparations, il est essentiel de demander une évaluation écrite du coût des travaux ainsi qu'une facture détaillée une fois la réparation effectuée.

(1985). *Les voitures d'occasion*

Cette bande dessinée raconte comment Paul et Paule profitent des conseils de l'Office de la protection du consommateur pour faire l'achat d'une voiture d'occasion. On montre, entre autres choses, l'importance de la présence de l'étiquette informative sur la voiture. La bande dessinée indique aussi les éléments couverts par la garantie à l'achat et rappelle que le prix d'une voiture d'occasion est négociable.

(1987). *À l'école du magasinage*

Cette bande dessinée livre plusieurs petits trucs que devrait appliquer tout bon consommateur. On apprend qu'il faut porter une attention particulière à toute clause écrite, à s'informer, s'il y a lieu, sur la politique du commerçant en ce qui touche les remboursements, les échanges et les mises de côté et à bien évaluer le rapport qualité-prix de tout bien de consommation.

(1987). *Se taire ou se plaindre*

Cette bande dessinée raconte la mésaventure de Paul et Paule, qui achètent un canapé présentant certains défauts. La bande dessinée explique la démarche à suivre, par l'intermédiaire de l'Office de protection du consommateur, pour porter plainte contre le commerçant et l'amener à remédier au défaut.

Office national du film du Canada et Agence canadienne de développement international (1992). *Droits au coeur - volume 1*, (514) 283-9000.

Les thèmes de cette série de courts métrages d'animation s'inspirent des valeurs préconisées par la *Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant*.

La première partie comprend sept films destinés aux enfants de 5 à 8 ans : 1, 2, 3 COCO; Papa; TV Tango; L'Orange; Porte à porte; Une famille pour Maria; et Voir le monde. On peut obtenir un guide pédagogique sur demande.

Office national du film du Canada (1986). *Mon corps, c'est mon corps*, (514) 283-9000.

Ce programme de film en trois parties vise à prémunir les enfants contre l'exploitation sexuelle. La première partie leur montre les fondements de l'estime de soi et du discernement ainsi que les notions de « toucher agréable » et de « toucher désagréable ». La partie 2 approfondit ces notions, définit en termes simples l'exploitation sexuelle et explique comment répondre aux avances des inconnus. La troisième partie aborde la question de l'exploitation sexuelle par un membre de la famille ou un proche et elle montre aux enfants à utiliser les techniques et le vocabulaire enseignés et à demander de l'aide à un adulte.

Office de la protection du consommateur (1990). *Osez vous plaindre: ça porte fruit*, (418) 643-1484.

Ce répertoire d'activités vise à favoriser l'atteinte de certains objectifs des programmes de formation personnelle et sociale, d'économie familiale et d'éducation économique; à fournir aux jeunes des arguments pour vaincre leur réticence à porter plainte; à les aider à se familiariser avec une marche à suivre pour porter plainte; à leur permettre d'expérimenter une marche à suivre pour faire valoir leurs droits auprès des commerçants ou des professionnels. Trois activités touchant essentiellement le volet « Éducation à la vie en société » du programme de formation personnelle et sociale sont proposées. Les élèves des niveaux primaire et secondaire examineront leurs droits et leurs responsabilités grâce à des activités ayant trait à la consommation : lorsque je suis insatisfait d'un bien ou d'un service, j'ai le droit de me plaindre (les élèves reconnaissent qu'ils ont des droits et des responsabilités à titre d'individus et de membres d'une société); Amélie est déçue de son achat (les élèves sont amenés à constater qu'ils ont des droits et des libertés à l'école et ils évaluent la possibilité d'exercer ces droits et de jouir de ces libertés dans le milieu scolaire); je connais mes responsabilités, je fais valoir mes droits (cette activité s'adressant aux élèves du premier cycle du secondaire vise sensiblement les mêmes objectifs que l'activité précédente).

Regroupement des Maisons de jeunes du Québec (1992). *Carte santé et guide d'accompagnement*, (514) 725-2686.

Cette fiche d'information ayant pour objet de renseigner les jeunes de 12 à 18 ans sur leurs droits en matière de santé vise à favoriser chez les jeunes de nouvelles habitudes en matière de santé, à rendre l'information accessible et à faire participer

les jeunes aux choix et aux décisions qui concernent leur santé. Cette fiche fait état des principaux droits des jeunes relativement à la santé et de quelques renseignements relatifs à leur sexualité. Un guide d'accompagnement est offert aux intervenants qui travaillent auprès des jeunes. Il servira notamment à compléter l'information figurant sur la fiche et à proposer des moyens d'utiliser cette dernière avec des groupes de jeunes dans les milieux qu'ils fréquentent.

Regroupement des Maisons de jeunes du Québec (1992). *Droits des jeunes à l'école*, (514) 725-2686.

Cette brochure destinée aux élèves du deuxième cycle du secondaire vise à les informer des droits et libertés qu'ils possèdent dans le milieu scolaire en vertu de la *Charte des droits et libertés de la personne du Québec*. Les jeunes se familiarisent ainsi avec le droit à l'instruction, le droit à la vie privée, le droit à la confidentialité, le droit à l'information, etc. Pour chaque article de la *Charte* étudié, on donne une brève définition et plusieurs exemples illustrant son application en milieu scolaire.

Regroupement des Maisons de jeunes du Québec (1994). *Tes droits dans le Code civil du Québec*, (514) 725-2686.

Cette brochure vise à sensibiliser les jeunes aux droits que leur confère le *Code civil du Québec*, qui est entré en vigueur en janvier 1994. Elle les initie au *Code civil* - elle leur dit en quoi consiste ce code, d'où il vient, à quoi il sert, à quoi il ressemble et ce qu'on peut y trouver. Le corps du document traite des droits des jeunes; il est question, par exemple, des soins médicaux, de l'expérimentation médicale, de l'autorité parentale, du droit de vote, des actes du mineur et de la possibilité de siéger à un conseil d'administration.

Salon international de la jeunesse en collaboration avec le ministère de l'Éducation et le ministère de la Justice du Québec (sans date). *Le Magazine jeunesse*, (514) 274-6124.

Le Code civil, savez-vous ce que c'est?

Ce numéro spécial de la revue *Le Magazine jeunesse* énonce les droits conférés aux jeunes par le nouveau *Code civil du Québec*. La formule de mise en situation aide les jeunes à se retrouver dans ce texte de nature juridique. On présente une dizaine d'exemples où des adolescents sont aux prises avec des problèmes ou des questions à caractère juridique. Chaque situation sera résolue par le *Code civil du Québec*. Les solutions sont données après une brève description de la situation. Ce procédé permet aux jeunes d'avoir une vue d'ensemble de leurs droits et responsabilités civils. Ce cahier spécial porte sur divers sujets, notamment la confidentialité d'une consultation avec un professionnel de la santé, les soins

médicaux, les préjudices portés à un mineur, les héritages, la responsabilité civile du mineur, l'adoption et les pensions alimentaires.

Tu as des droits, tu es responsable

Ce numéro spécial de la revue *Le Magazine jeunesse* porte sur les jeunes et le droit du travail. Au moyen de la formule de mise en situation, on donne une dizaine d'exemples où des jeunes se trouvent en milieu de travail. Chaque situation est particulière et amène le jeune lecteur à se poser des questions. Les solutions sont données après une brève description de la situation et les auteurs renvoient continuellement à une loi fort importante dans le domaine, à savoir la *Loi sur les normes du travail*. Ce cahier spécial porte sur divers sujets, par exemple, le salaire minimum, la semaine normale de travail, les congés, les pauses café, les périodes de repas, les recours prévus en vertu de la *Loi sur les normes du travail* en cas de congédiement abusif ou lié à l'exercice d'un droit en vertu de cette loi. Plusieurs conseils pratiques sont donnés aux jeunes tout au long de la brochure, par exemple, quelles questions poser au cours d'une entrevue, quoi surveiller quand on travaille pour une entreprise et quoi faire en cas de problème.

Société de l'assurance automobile du Québec (sans date) *Plus loin que la limite*, (418) 528-4092.

Ce document s'inscrit dans le cadre d'un projet éducatif ayant pour objet de sensibiliser les élèves du secondaire aux dangers de la conduite d'un véhicule avec facultés affaiblies. Cette véritable trousse d'outils didactiques se compose de six éléments; chaque volet est doté d'une vidéo et d'un choix d'activités de réflexion et d'apprentissage. Parmi les sujets traités, mentionnons les effets de l'alcool et des autres drogues sur le comportement, la responsabilité de chaque individu dans toute prise de décision ainsi que les conséquences sociales, humaines et juridiques de la conduite avec facultés affaiblies. Chaque vidéo présente un scénario où un groupe d'adolescents font face à une situation dramatique découlant de la conduite d'un véhicule avec facultés affaiblies. Les vidéos intitulées *Je sais où tu t'en vas* et *Marie ne vit plus ici* touchent tout particulièrement le domaine juridique. Elles traitent des conséquences juridiques de la conduite avec facultés affaiblies. Les élèves peuvent se servir du carnet de bord qui accompagne la vidéo pour poursuivre la démarche élaborée dans le scénario.

Société de l'assurance automobile du Québec et Compagnie de production SDA Ltée (sans date). *Projet Alternative - Chauffeur... ce soir t'es toute ma vie*, (418) 528-4092.

Ce projet éducatif vise à faire comprendre aux élèves du secondaire les risques inhérents à la conduite d'un véhicule avec facultés affaiblies. Il a pour objet d'aider les adolescents à prendre la bonne décision en ce qui touche la consommation d'alcool et la conduite d'un véhicule. Pour réaliser cet objectif et favoriser l'intégration des apprentissages, le projet éducatif propose une action concrète : un bal des finissants en toute sécurité! Il fait appel à une série d'activités menées en collaboration avec les intervenants qui travaillent auprès des élèves de 5^e secondaire. Ainsi, deux activités d'apprentissage sont prévues, soit « L'alcool et ses effets sur la conduite d'un véhicule » et « Les conséquences juridiques de la conduite avec facultés affaiblies ». Pour la première activité, les élèves peuvent visionner la vidéo intitulée *Chauffeur... ce soir t'es toute ma vie!*. Cette vidéo comporte trois tableaux d'environ cinq minutes chacun. Le deuxième tableau, dans lequel on assiste à l'arrestation d'un adolescent, permet aux jeunes d'amorcer une réflexion sur l'aspect juridique du problème social que constitue la conduite d'un véhicule avec facultés affaiblies. La deuxième activité d'apprentissage porte essentiellement sur les conséquences juridiques de l'alcool au volant. La vidéo *Le temps d'y penser* traite de l'aspect juridique ainsi que des conséquences physiques et sociales de la conduite en état d'ébriété. L'enseignant peut avoir recours au guide de l'utilisateur qui accompagne cette vidéo pour réaliser certains objectifs du volet « Éducation à la vie en société » du programme de formation personnelle et sociale. Différents documents viennent étayer le projet *Alternative - chauffeur... ce soir t'es toute ma vie!* Par exemple, il est possible de commander les vidéos (9,95 \$ chacune), un projet de contrat à l'amiable, le matériel nécessaire pour monter la pièce de théâtre *La fin d'un rêve*.

3.5.2 Jeunes vulnérables

Ligue des droits et libertés en collaboration avec la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) (1985). *Les jeunes face à la police*, (514) 527-8551. (en voie de mise à jour).

Cette brochure est destinée aux jeunes désireux de se renseigner au sujet de leurs droits face aux policiers et au système de justice. Ce document traite de différents droits reconnus en vertu de la *Charte des droits et libertés*, par exemple, le droit à l'assistance d'un avocat et le droit de communiquer avec ses proches en cas d'arrestation ou de détention. Les adolescents pourront en apprendre davantage sur l'arrestation, l'identification, les mandats, la comparution, la détention, la tenue de dossiers, les fouilles, etc. Cette brochure indique aux jeunes ce qu'ils doivent faire

s'ils sont en état d'arrestation ou en détention et elle explique les droits qu'ils possèdent en pareil cas. On leur fournit aussi quelques adresses pouvant se révéler utiles dans certaines situations.

La Maison de jeunes de Drummondville (1991). *On m'interroge, on m'arrête, j'ai des droits.* **Regroupement des Maisons de jeunes du Québec, (514) 725-2686.**

Cette fiche d'information vise à renseigner les jeunes de 12 à 18 ans sur leurs droits en cas d'arrestation. Elle indique ce que doivent faire les policiers pour respecter la loi et ce que les jeunes sont en droit de demander.

Mainville, F.(sans date). *La Loi et les jeunes en difficulté.*

Ce document de perfectionnement a été publié par le Barreau du Québec.

Ministère de la Justice du Québec (1989). *Fini le secret,* **(418) 643-5168.**

Cette dramatique documentaire a pour objet de rassurer les jeunes victimes d'exploitation sexuelle en leur expliquant le fonctionnement du système de justice et en les persuadant de se confier à un adulte s'ils font face à cette situation. Elle s'adresse aux enfants de 8 à 10 ans.

Ministère de la Justice du Québec. Direction des communications et Direction générale des affaires criminelles et pénales (1989). *Je me prépare pour la Cour,* **(418) 643-5140.**

Cette brochure s'adresse aux jeunes victimes d'exploitation sexuelle, qui peuvent être appelés à se présenter en cour pour témoigner. Elle a pour objet de familiariser ces jeunes avec la procédure judiciaire et de répondre à certaines de leurs questions. De courts textes expliquent l'importance de la rencontre entre le jeune et son procureur, le rôle de chacun des intervenants du processus judiciaire, la différence entre le procès et l'enquête préliminaire, etc. On donne aux jeunes des conseils sur la façon de se préparer à comparaître et à rendre un témoignage valable et crédible.

Ministère du Solliciteur général (1987). *Swiping? That's Stealing.*

Ce dépliant traite de vol à l'étalage.

Ministère du Solliciteur général (1987). *Trouble with the Law.* **Office national du film du Canada.**

Cette vidéo produite à l'intention des préadolescents fait ressortir certaines situations touchant la justice pénale auxquelles font couramment face les jeunes.

Salon international de la jeunesse en collaboration avec le ministère de la Sécurité publique du Québec et ministère de la Justice du Québec (sans date). *Droits d'ados ... Stop à l'agression sexuelle*, (514) 274-6124.

Ce guide renseigne les adolescents sur l'agression sexuelle. Il s'adresse aux victimes, à leurs amis, à leurs agresseurs et simplement aux jeunes désireux de se renseigner. Au moyen de l'histoire fictive de Julie, elle-même victime d'une agression sexuelle, ce guide définit la notion d'agression sexuelle, indique qui sont les agresseurs potentiels, explique la notion de consentement, etc., et propose différents quiz. Il encourage les victimes à porter plainte contre l'agresseur tout en leur expliquant les conséquences éventuelles de cette mesure. De plus, il indique aux jeunes les infractions à caractère sexuel figurant dans le *Code criminel*; il les sensibilise au fait qu'ils peuvent être appelés à témoigner contre leur agresseur; il indique les personnes susceptibles d'être présentes en cour et décrit leurs rôles respectifs dans la procédure; et, enfin, il présente la nouvelle loi québécoise en vigueur depuis août 1993 concernant le harcèlement sexuel.

3.5.3 Jeunes placés sous garde

Commission de protection des droits de la jeunesse en collaboration avec la Table des directeurs de la protection de la jeunesse de l'Association des centres des services sociaux du Québec (sans date). *Les droits de l'enfant et de ses parents*, (514) 873-5435.

Cette brochure vise à satisfaire à l'article 5 de la *Loi sur la protection de la jeunesse* concernant le droit à l'information des parents et de l'enfant. Toutes les personnes auxquelles la loi confère des responsabilités à l'endroit de l'enfant (par exemple, le personnel des centres de protection de l'enfance et de la jeunesse et des centres d'accueil, des centres locaux de services communautaires) sont tenus d'informer l'enfant et ses parents. Cette brochure traite de l'information à transmettre, à partir du moment où le cas de l'enfant est signalé au directeur de la protection de la jeunesse jusqu'à la fermeture du dossier. L'enfant et ses parents doivent être informés des points suivants : procédure pour signaler les cas, mesures d'urgence, évaluation, orientation du cas, mesures prises et possibilité d'examen du cas. Pour chaque étape, on les informe de leurs droits généraux et précis, de leur droit à la confidentialité et des recours qui s'offrent à eux.

Commission de protection des droits de la jeunesse en collaboration avec l'Association des centres d'accueil du Québec (1990). *Tu as des droits*, (514) 873-5435.

Cette brochure informe les adolescents de certains droits que leur confèrent la *Loi sur la protection de la jeunesse* et la *Loi sur les jeunes contrevenants*. Au moyen de courts articles et d'illustrations amusantes, les jeunes sont sensibilisés à leurs droits fondamentaux, par exemple, le droit à l'information, le droit d'être entendu, le droit à l'assistance d'un avocat et le droit à la vie privée. Le texte les amène à se considérer comme étant protégés par la loi et les encourage à exercer leurs droits.

Commission de protection des droits de la personne (sans date). *Droits devant*. Radio-Québec, Service de distribution, (514) 521-2424.

Cette vidéo s'adresse non seulement aux jeunes en centre d'accueil, mais aussi aux élèves et aux enseignants du secondaire. Elle jette une nouvelle lumière sur la vie des enfants placés sous garde préventive en vertu de la *Loi sur la protection de la jeunesse* et de la *Loi sur les jeunes contrevenants*. La vidéo répond à deux objectifs du volet « Éducation à la vie en société » du programme de formation personnelle et sociale du premier cycle du secondaire, à savoir circonscrire les éléments de la *Loi sur la protection de la jeunesse* et de la *Loi sur les jeunes contrevenants*. Elle se révèle aussi un outil précieux pour le deuxième cycle du secondaire, car elle répond à un objectif visé, c'est-à-dire indiquer les principaux éléments de ces lois qui les concernent.

3.6 Ontario

3.6.1 Jeunes en milieu scolaire

Ministère de l'Éducation (1987). *Programme-cadre : Histoire et études contemporaines*.[#]

Partie C : l'information juridique est une matière à option dans le programme d'études contemporaines de la 11^e et de la 12^e année. Partie D : il s'agit aussi d'une matière à option dans le programme d'études contemporaines de la 13^e année préuniversitaire.

Ministère de l'Éducation (1993). *Programme d'études commun - 1^{re} à 9^e année* ^{##}

Ce guide ne comporte aucune mention précise renvoyant à des notions juridiques.

Schwartz, G. (1993). *Ma Ville*. Ministère de l'Éducation. #

Ce CD-ROM interactif multimédia porte sur les droits de l'enfant. Le programme d'études préconise l'apprentissage interactif. L'utilisateur du logiciel devient maire pour la journée dans la ville de son choix. Son mandat consiste à instaurer un environnement sain où les enfants peuvent comprendre les responsabilités liées à la gestion d'une ville, construire de nouvelles installations et résoudre des conflits.

Schwartz, G. (1994). *Peacemaker*. Ministère de l'Éducation. #

Ce CE-ROM interactif multimédia porte sur la résolution de conflits. Il place l'enfant au centre du processus décisionnel et lui fournit les outils de communication pour faire de la médiation et tenir des séances de jeu de rôles exploitant différents scénarios animés touchant différents programmes d'études.

3.6.2 Jeunes vulnérables

Conseil des Églises pour la justice et la criminologie (1987, en voie de révision). *Observons les jeunes au tribunal : Un appel à la participation communautaire dans l'application de la Loi sur les jeunes contrevenants.*

Ce guide concernant la *LJC* et la justice pour les jeunes s'adresse aux jeunes et au grand public. Il donne des renseignements de base sur cette loi, les procédures judiciaires et les options en matière de détermination de la peine.

Conseil des églises pour la justice et la criminologie (1989). *Crime et Jeunesse : Dialogue sur la prévention*

Ce programme d'éducation communautaire à l'intention des adultes et des jeunes explore la réalité en ce qui touche la criminalité chez les jeunes, le rôle du système de justice et la responsabilité de la collectivité en matière de prévention du crime.

Conseil des Églises pour la justice et la criminologie (Périodique). *À jour*. #+

Ce bulletin publié en anglais et en français traite de questions concernant la justice et les services correctionnels. Chaque numéro porte sur un sujet précis (par exemple, *Les agresseurs sexuels dangereux, Pour une justice autochtone et Réconciliation*).

Conseil des Églises pour la justice et la criminologie (mensuel). *Decision: The Law Journal of Teachers of Canadian Law.*⁺

Cette revue publiée mensuellement de septembre à juin, par Spetz Publishing, de Kingston, en Ontario, convient aux élèves du secondaire. Elle présente brièvement des décisions judiciaires intéressantes et explique l'incidence qu'elles peuvent avoir. Elle expose une affaire récente d'importance, qui a d'ordinaire été entendue par la Cour suprême du Canada, et explique en détail les questions connexes et les motifs à l'origine de la décision visée. Les numéros les plus récents ont traité de sujets tels que la corrélation entre la violence à la télévision et le comportement criminel, la promotion sociale, l'aide juridique, les congédiements injustifiés, la conduite dangereuse, les fouilles, les perquisitions et les saisies ainsi que les voies de fait.

Conseil des Églises pour la justice et la criminologie (périodique). *Advocat.*

Ce document est publié cinq fois l'an par Spetz Publishing, de Kingston, en Ontario. Chaque numéro porte sur un seul sujet à caractère juridique.

Conseil des Églises pour la justice et la criminologie (trimestriel). *Just in Time.*

Cette revue trimestrielle publiée à Toronto par IPI Publishing Limited met en lumière des affaires entendues par la Cour suprême et peut être utilisée en classe.

Conseil des Églises pour la justice et la criminologie (1993). *A Question of Justice. TV Ontario Video Series.*⁺

Cette série de sept vidéos conçue pour la télévision publique constitue une excellente ressource pour les classes du secondaire. Elle exploite des scénarios portant sur des questions de nature juridique qui retiennent l'attention des jeunes.

Farrell, J. (1993). *Workshop on Shoplifting: A Prevention Program.* National Crime Research Centre (Centre national de recherche sur la criminalité).

Ce document est conçu pour les présentations données par des agents correctionnels à l'intention des élèves de 7 à 15 ans.

Justice for Children and Youth (Justice pour les enfants et les jeunes) (1992). *Know Your Rights.*

Ce guide juridique qui explique les droits et les responsabilités s'adresse aux jeunes de moins de 18 ans.

Association des sociétés d'aide à l'enfance de l'Ontario (sans date). *Youth Con-X-Ont.* #+

Ce dépliant décrit l'histoire, les buts et les réalisations de *Youth Con-X-Ont.*

Pape Adolescent Resource Centre (Centre de ressources pour adolescents Pape) (1992). *Annual Report. The PARC Program.* #

Le rapport annuel du Centre de ressources aux adolescents Pape décrit les programmes et les services offerts par cet organisme.

Pape Adolescent Resource Centre (Centre de ressources pour adolescents Pape) (1992)

Home Free #
Newsletter #
Youth Mentoring #
Power in Partnership #

Ces quatre dépliant décrivent les services offerts par le Centre de ressources pour adolescents Pape à Toronto.

Ministère de la Justice (sans date), *Under 18? Read This!* #

Ce dépliant publié en anglais et en français s'inscrit dans le cadre d'un programme de mesures de rechange pour les jeunes contrevenants ayant commis une infraction criminelle mineure. Il a été publié en collaboration avec le ministère des Services sociaux et communautaires et le ministère des Services correctionnels.

3.6.3 Jeunes placés sous garde

Bureau d'assistance à l'enfance et à la famille, ministère des Services sociaux et communautaires

(1992). *Reducing the Risk of Abuse in Foster Care* #

Ce document rend compte d'une étude menée dans le cadre de l'examen des mesures de protection prévues dans les programmes de placement des enfants en famille d'accueil.

(1993). *On the Outside* #

Ce guide de l'animateur se rapporte à une unité portant sur l'autonomie dans la vie quotidienne pour les jeunes pris en charge en Ontario.

(1994). *Revendique tes droits! : Une brochure sur tes droits* #+

Cette vidéo est offerte en anglais et en français. Le dépliant qui l'accompagne décrit le rôle des personnes qui interviennent en faveur des jeunes contrevenants, des enfants et des jeunes vivant en foyer d'accueil, des enfants vivant dans un établissement de santé mentale, un foyer de groupe, etc., et des jeunes ayant des besoins spéciaux en raison d'un handicap physique ou mental ou d'un trouble d'apprentissage. De plus, une affiche produite par ONTCHILD décrit les droits des enfants.

(1994). *You Have a Right to be Heard* #

Cette brochure a été produite par ONTCHILD.

(sans date). *Preferred Practices for Investigating Allegations of Child Abuse in Residential Care Settings* #

(sans date). *Tes droits et tes obligations en tant qu'adolescent ou adolescente dans un programme de placement sous garde ou de détention* #

Ce guide s'adressant aux jeunes placés sous garde a été publié en anglais et en français.

(sans date). *Guide pour l'orientation des enfants et adolescents en famille d'accueil* #

Ce guide s'adresse aux organisations qui offrent des services d'orientation aux enfants et aux jeunes en famille d'accueil.

3.7 Manitoba

3.7.1 Jeunes en milieu scolaire

Jordan, K. (1986). *Jack and the Beanstalk.*

Cette trousse d'activités pour la simulation de procès s'adresse aux élèves de la 4^e à la 7^e année. Elle est accompagnée d'un guide de l'enseignant et d'un scénario pour les élèves.

3.7.2 Jeunes vulnérables

Hoh, Y. and Osborne, D.W. (1990). *Reaching Out to Asian Youth: The Winnipeg Experience and School Policy.*

Cet ouvrage fait état d'expériences menées dans le cadre de programmes d'enseignement parallèles s'adressant à des jeunes vulnérables ou à de jeunes contrevenants d'origine asiatique.

Ministère de la Justice (1994). *Street Peace: The Gang and Youth Contact Line.* #

Il s'agit d'une affiche se rapportant au programme *Street Peace*.

Association d'éducation juridique communautaire (1993-1994). *Rapport annuel.* #

Ce document présente l'énoncé de mission de l'Association ainsi que les objectifs de ses programmes et ses services.

Association d'éducation juridique communautaire (1994). *Droit criminel et la procédure pénale.* (en anglais et en français)

Cette brochure fait partie de la série *Vers une meilleure compréhension du droit*. Elle traite des droits fondamentaux reconnus par la loi, des infractions criminelles, de la détermination des peines, des dossiers criminels, de la libération conditionnelle et de la réhabilitation.

3.7.3 Jeunes placés sous garde

Aucune liste distincte.

3.8 Saskatchewan

3.8.1 Jeunes en milieu scolaire

Public Legal Education Association (Association publique d'éducation juridique) (1987). *Youth and the Law - No More Victims.* #

Ce document traite de l'exploitation des enfants, de la négligence envers eux et de la victimisation dans le cas des enfants. Il a été conçu pour être utilisé auprès des élèves de la Division 11.

**Public Legal Education Association (Association publique d'éducation juridique).
(1987). *Youth and the Law - Crime Prevention (Instructor's Guide)*.[#]**

Ce guide de l'animateur comporte quatre modules qui présentent à l'intention des enfants d'environ 8 à 14 ans la notion de « prévention du crime ».

**Public Legal Education Association (Association publique d'éducation juridique).
(1988). *Legal Education for Saskatchewan Youth*.**

Ce rapport publié par Prairie Justice Research (Recherche juridique des Prairies) en collaboration avec l'Association publique d'éducation juridique de la Saskatchewan traite de l'incidence du programme d'études en information juridique sur les connaissances des élèves de 8^e année et leurs attitudes dans ce domaine.

**Public Legal Education Association (Association publique d'éducation juridique).
(1989). *Drugs, Alcohol and the Law - A Guide*.[#]**

Cette brochure donne l'information de base sur le droit pénal et fait un tour d'horizon des infractions reliées aux drogues.

**Public Legal Education Association (Association publique d'éducation juridique).
(1989). *The Development of the Canadian Justice System*.[#]**

Cette brochure qui fait l'historique de l'appareil judiciaire canadien donne de l'information juridique de nature générale.

**Public Legal Education Association (Association publique d'éducation juridique).
(1990). *In Search of Human Rights*.[#]**

Cette brochure décrit les droits de la personne fondamentaux et les lois qui les protègent.

**Public Legal Education Association (Association publique d'éducation juridique).
(1991). *R. v. Wylar: A Mock Trial Kit*.[#]**

Cette trousse renferme des plans de leçons point par point qui permettent à l'enseignant de simuler un procès avec des élèves du niveau intermédiaire.

Public Legal Education Association (Association publique d'éducation juridique).
(1992). *Young Offenders Act: How It Works.*

Public Legal Education Association (Association publique d'éducation juridique).
(1992). *Whose Right? Whose Responsibility? A Guide to the Young Offenders Act.*

Cette brochure complète la série *Youth and the Law*.

Public Legal Education Association (Association publique d'éducation juridique).
(1993). *Youth and the Law. Série de brochures : #*

Law-Making and Courts

Criminal Justice

Families, Education, Health and Sports, Driving

Buying and Selling, Torts, On the Job, Renting an Apartment

Un guide de l'enseignant accompagne cette série de brochures s'adressant aux élèves de la 7^e à la 10^e année. Celles-ci peuvent servir pour différentes matières, en particulier pour les sciences humaines.

Public Legal Education Association (Association publique d'éducation juridique).
(1993). *Programme Youth and Schools*

Learn about the Law

Tips for Arranging Court Visits

Ces dépliants décrivent les services offerts aux écoles par l'Association publique d'éducation juridique.

Public Legal Education Association (Association publique d'éducation juridique).
(1994/95). *Rights of the Child Project.*

Ce guide sert pour la tenue d'ateliers pilotes s'adressant aux élèves de la 5^e et de la 6^e année dans le cadre des programmes de sciences humaines.

Public Legal Education Association (Association publique d'éducation juridique).
(1995). *Aboriginal Youth: Dealing with the Youth Justice System in Canada.*

Ce guide, qui s'adresse aux enseignants et aux élèves de la 6^e à la 9^e année, complète les cours de sciences humaines. Il porte sur des sujets variés, par exemple, le droit autrefois et aujourd'hui, la résolution de conflits, le droit pénal et

les droits de la personne. Il présente les approches autochones traditionnelles face à la justice ainsi que les systèmes juridiques modernes au Canada.

Public Legal Education Association (Association publique d'éducation juridique). (trimestriel). *The Plea*.[#]

Ce bulletin trimestriel que reçoivent toutes les écoles primaires et secondaires de la Saskatchewan présente des stratégies pédagogiques. Chaque numéro est consacré à un thème juridique précis. Les plus récents numéros ont porté sur des sujets tels que l'accès à la justice pour les autochtones, les camps de vacances et la prévention du crime. Il renferme de l'information sur d'autres services utiles offerts aux jeunes et aux écoles en Saskatchewan.

3.8.2 Jeunes vulnérables

Aucune liste distincte.

3.8.3 Jeunes placés sous garde

Aucune liste distincte.

3.9 Alberta

3.9.1 Jeunes en milieu scolaire

Ministère de l'Éducation (sans date). *Law 20/30 (12^e année)*.^{}**

Il s'agit d'un organigramme des modules touchant le droit.

Ministère de l'Éducation (1994). *Legal Studies - Version préliminaire*.^{+}**

Ce document présente le programme qui remplacera le cours d'information juridique 20/30 offert actuellement aux élèves du deuxième cycle du secondaire en Alberta.

Ministère de l'Éducation (sans date). *Ethics Course of Studies. Fairness and the Law* Module pour la 8^e ou la 9^e année.^{}**

Le cours d'éthique donné aux élèves de la 8^e année les aide à devenir des personnes engagées, responsables et évoluées sur le plan éthique.

Ministère de l'Éducation (1990). *Social Studies 13-23-33 Deuxième cycle du secondaire.* ^{#*}

Ces cours de sciences humaines comportent deux volets; le premier est consacré aux droits et responsabilités et le second, à la participation des citoyens.

Ministère de l'Éducation (1992). *IOP Social Studies 16-26 Deuxième cycle du secondaire.* [#]

Les cours de sciences renferment deux volets consacrés aux droits; le premier explique en quoi consiste le fait d'être un citoyen et l'autre porte sur le jeune et la loi.

Ministère de l'Éducation (1980). *Career and Life Management 20. Deuxième cycle du secondaire.* [#]

Le volet de ce programme qui est consacré à l'information juridique porte sur la vie autonome.

Legal Resource Centre (Centre de ressources juridiques), université de l'Alberta, (périodique). *Law Now.* ^{#*+}

Cette revue d'actualité publiée dix fois l'an à l'intention des enseignants et des étudiants en droit présente des affaires qui font date et commente des questions touchant l'appareil judiciaire. Des chroniques font un compte rendu d'ouvrages publiés dans le domaine juridique et répondent aux questions des lecteurs.

Legal Resource Centre (Centre de ressources juridiques), université de l'Alberta (sans date). *Legal Education Directory - Alberta.* [#]

Ce document est un répertoire d'organismes et de programmes qui diffusent de l'information juridique et de personnes qui peuvent donner des conférences sur des sujets de nature juridique.

Ferguson, M. (1994). *Did the Grinch Steal Christmas?* [#]

Cette trousse pour la simulation d'un procès s'inspire d'un conte de Noël.

Ferguson, M. (1994). *The Co-ed Hockey Game.* [#]

Cette trousse pour la simulation d'un procès est accompagnée de notes portant sur l'affaire visée. Elle s'adresse aux élèves du secondaire.

Mildon, M. (1991). *Mock Civil Trial Kit. Rasmussen v. Donnelly.*

Cette trousse pour la simulation d'un procès est accompagnée d'un guide de l'élève.

3.9.2 Jeunes vulnérables

Student Legal Services (Services juridiques aux élèves) (1991). *Guide to the Law Regarding Under 18 in Alberta.* Université de l'Alberta, Edmonton.

Cette brochure donne de l'information juridique de nature générale à l'intention des jeunes de moins de 18 ans.

Legal Education Society of Alberta (Société d'éducation juridique de l'Alberta) (1992). *Representing Young Offenders: Youth Court Practice.* Edmonton.

Cette brochure explique les procédures judiciaires s'appliquant dans le cas des jeunes contrevenants.

Ville d'Edmonton (1994). *Street Survival Guide.*

Cette brochure est présentée comme un guide de survie dans la rue.

Société John Howard de Grande Prairie (sans date). *Crime Prevention in the Community and Justice for All.* #*

Cette brochure traite de prévention du crime dans la collectivité et de justice pour tous.

Calgary Legal Guidance Centre (Centre d'orientation juridique de Calgary) (1991). *Where do You Stand?*

Cette vidéo a pour objet d'aider les jeunes à vivre de manière autonome. Elle est accompagnée d'un guide de l'utilisateur.

Calgary Legal Guidance Centre (Centre d'orientation juridique de Calgary) (1992). *The Law and You - What Happens Next?*

Cette vidéo et le guide de l'utilisateur qui l'accompagne s'adressent aux jeunes. On leur explique ce qui se produit lorsqu'un jeune est mis en accusation.

Calgary Legal Guidance Centre (Centre d'orientation juridique de Calgary) (1992).
The Law in Alberta.

Cette vidéo et le guide de l'utilisateur qui l'accompagne s'adressent aux nouveaux Canadiens, mais elle convient aussi aux jeunes.

Native Counselling Services of Alberta (Services de counseling auprès des autochtones de l'Alberta) (1994). *Legal Education Media.* #

Présenté sous forme de catalogue, ce dépliant décrit la structure des Services de counseling auprès des autochtones de l'Alberta et il répertorie ses ressources et les services qu'il offre. Cet organisme est financé par la Alberta Law Foundation (Fondation juridique de l'Alberta).

Native Counselling Services of Alberta (Services de counseling auprès des autochtones de l'Alberta) (1994). *History, Programs and Services.* #*+

Cette brochure explique les services offerts par l'organisme.

Native Counselling Services of Alberta (Services de counseling auprès des autochtones de l'Alberta) (1990-1991). *Annual Report.* #

Il s'agit du rapport annuel de l'organisme.

3.9.3 Jeunes placés sous garde

Alberta Law Reform Institute (Institut de réforme du droit de l'Alberta) (1984-1994). *Young Offenders Materials - Bibliography* #

Cette bibliographie présente des documents qui traitent des jeunes délinquants.

Société John Howard de l'Alberta (1991). *Do I have to go to Court?.* Edmonton.

Ces fiches de renseignements expliquent dans quels cas le jeune doit comparaître devant le tribunal.

Société John Howard de l'Alberta (sans date). *What Happens Next?*

Ces fiches de renseignements expliquent ce qui se produit lorsqu'un jeune est mis en accusation.

Société John Howard de l'Alberta (1991). *Going to Jail*. Edmonton.

Ces fiches de renseignements portent sur la détention.

Leigh, Thomas Gordon. (1991). *Law of the land: A Criminal Code for Kids*. Société John Howard de l'Alberta, section de Lethbridge.

Cette vidéo accompagnée d'un manuel donne de l'information juridique dans la perspective des enfants.

Sapers, Howard (1991). *Guide to the Young Offenders Act in Alberta*. (3^e éd.). Société John Howard de l'Alberta.

Ce guide porte sur l'application de la *LJC* en Alberta.

Scott, Marilyn. (1992). *It's So Easy*. Société John Howard de l'Alberta, Edmonton.

Il s'agit d'une vidéo d'information juridique.

Société John Howard de l'Alberta (1994). *A Review of the Literature on the Effectiveness of Criminal Justice Education*.

Snowball, Nancy (1991). *Law and You: Where do you stand?*. Calgary Legal Guidance Centre (Centre d'orientation juridique de Calgary).

Il s'agit d'une vidéo, accompagnée de deux guides de l'utilisateur et de deux dépliants. L'accent est mis sur les jeunes qui apprennent à vivre seuls.

Edmonton City Centre Church Corporation (Regroupement des églises du centre-ville d'Edmonton) (bimestriel). *Envoy*.[#]

Ce bulletin bimestriel traite de questions de nature juridique et présente des programmes qui renseignent la collectivité, notamment les jeunes.

3.10 Colombie-Britannique

3.10.1 Jeunes en milieu scolaire

Ministère de l'Éducation (1991). *Law 12 Curriculum Guide*.[#]

Ce guide pédagogique présente les volets obligatoires et à option du cours d'information juridique de la 12^e année en Colombie-Britannique, dont le droit

constitutionnel, le droit pénal, les délits, les contrats, la femme et la loi, le droit environnemental, le droit des autochtones et l'acquisition de l'autonomie.

Université Simon Fraser, Faculté d'éducation (1994). *Centre for Education, Law and Society* (Centre de formation Droit et Société).

Cette brochure décrit les cours offerts et les projets de recherche.

British Columbia Social Studies Teachers' Association (Association des professeurs de sciences humaines de la Colombie-Britannique) (1993). *Horizon*, 31 (1).[#]

Ce numéro spécial porte sur l'information juridique dans les cours de sciences humaines.

British Columbia Social Studies Teachers' Association (Association des professeurs de sciences humaines de la Colombie-Britannique) (1988). *Law vs. Learning Conference. Newsletter.*[#]

Ce bulletin fait le compte rendu d'une conférence portant sur le droit et l'apprentissage qui s'est tenue à Vancouver. Il présente des stratégies pédagogiques à l'intention des professeurs d'information juridique au niveau secondaire.

Kissner, R., Cassidy, W. et Morrison, J. (1994). *Cons and Capers: Youth Justice Simulations and Case Studies for Secondary Schools*. Simon Fraser University Press.^{*}

Ce document qui s'adresse aux enseignants fait appel à des études de cas pour initier les jeunes à la *LJC* et au *Code criminel*.

Cassidy, W. et Gascoigne, H. (éd.) (sous presse). *Storybook Mock Trials; Learning Law through Participation.*^{*}

Cet ouvrage publié à l'intention des enseignants du niveau primaire donne des renseignements théoriques et des méthodes pour enseigner l'information juridique aux enfants à l'aide de contes de fée. Il est accompagné d'une vidéo montrant un procès fictif dans le contexte d'un conte de fée.

Cassidy, W. et Yates, R. (éd.) (sous presse). *Let's Talk About Law in Elementary School*. Centre for Education Law and Society (Centre de formation Droit et Société), université Simon Fraser.^{*}

Ce document montre différents moyens de présenter des notions et des principes juridiques aux élèves du niveau primaire en intégrant des sujets juridiques aux matières courantes.

Yates, R.W. et al. (éd.) (1991). *A Case for Canada: Key Issues in Canadian Law and Society* (3 vol.). Copp Clark Pitman Ltd., Mississauga.

Ce document fait appel à différentes stratégies pédagogiques pour initier les élèves du niveau secondaire au droit canadien en examinant treize des plus importants procès ayant eu lieu au Canada.

Burnaby School District (District scolaire de Burnaby) (1992). *Youth Pages*.

Ce répertoire publié en format de poche fait état de renseignements, de ressources et de services à l'intention des jeunes.

Law Courts Education Society of British Columbia (Société d'information sur les tribunaux judiciaires de la Colombie-Britannique) (1994). *Courtlink: Connecting the Courts and the Community*.^{}**

Ce bulletin s'adressant aux enseignants et aux élèves présente brièvement les services offerts par la Société et explique le rôle des tribunaux en Colombie-Britannique.

Law Courts Education Society of British Columbia (Société d'information sur les tribunaux judiciaires de la Colombie-Britannique) (1992). *Court Charts*.

Ces tableaux muraux montrent les tribunaux existants en Colombie-Britannique et les procédures qui y sont en vigueur.

Law Courts Education Society of British Columbia (Société d'information sur les tribunaux judiciaires de la Colombie-Britannique) (1994). *Youth Justice Education Program*.[#]

Cette fiche de renseignements décrit les camps d'été axés sur l'information juridique offerts aux jeunes de 10 à 14 ans.

Law Courts Education Society of British Columbia (Société d'information sur les tribunaux judiciaires de la Colombie-Britannique) (1991). *Drinking and Driving: What's Fair?*[#]

Cette trousse pédagogique produite en collaboration avec la *Insurance Corporation of British Columbia* (Société d'assurance de la Colombie-Britannique) renferme des guides de l'enseignant, des ressources pour les élèves et le matériel pour la simulation d'un procès.

Craig, R. (1987). *Learning Law Through Mock Trials*. Law Courts Education Society of British Columbia (Société d'information sur les tribunaux judiciaires de la Colombie-Britannique).^{#*}

Il s'agit d'un guide de l'enseignant accompagné de ressources pour les élèves de la 5^e à la 7^e année.

Hinkle, A., Dragman, J. et Trebble, M. (1991). *Learning about the Law: British Columbia's Legal System*. (2^e éd.). Law Courts Education Society of British Columbia (Société d'information sur les tribunaux judiciaires de la Colombie-Britannique).[#]

Cette brochure s'adresse aux élèves du niveau secondaire de la Colombie-Britannique.

Law Courts Education Society of British Columbia (Société d'information sur les tribunaux judiciaires de la Colombie-Britannique) (1990). *Safari Loi*.[#]

Ce matériel pédagogique pour la 5^e, 6^e et 7^e année comprend un guide de l'enseignant, des ressources pour les élèves et un guide d'activités. Il se divise en trois parties intitulées respectivement *Visa de juriste*, *La loi de la jungle* et *Aventures de légiste*.

Law Courts Education Society of British Columbia (Société d'information sur les tribunaux judiciaires de la Colombie-Britannique) (sans date). *Knockin' on Heaven's Door*.[#]

Cette trousse pour la simulation d'un procès s'inspire de la vidéo du même nom produite par la Société d'assurance de la Colombie-Britannique.

Legal Services Society of British Columbia (Société d'information sur les tribunaux judiciaires de la Colombie-Britannique) (1993). *À la recherche d'une cause : une pièce sur la justice médiévale* (édition révisée).[#]

Il s'agit d'un guide de l'enseignant et d'un manuel de l'élève pour le programme de sciences humaines de la 8^e à la 11^e année dans les classes d'immersion française.

Legal Services Society of British Columbia (Société d'information sur les tribunaux judiciaires de la Colombie-Britannique) (1991). *In Whose Best Interest? Family Law in B.C.* #

Ce guide de l'enseignant porte sur les cours d'information juridique offerts aux élèves de la 12^e année.

Legal Services Society of British Columbia (Société de services juridiques de la Colombie-Britannique) (1990). *Introduction to the Corrections System in British Columbia and Canada.* #

Ce document est utile pour les cours d'information juridique offerts aux élèves de la 12^e année.

McGee, R., Schweitzer, P. et Onstad, G. (1977). *Exploring Legal Concepts Through Puppetry.* Legal Services Society of British Columbia (Société de services juridiques de la Colombie-Britannique). #

Ce matériel pédagogique se rapporte aux cours d'information juridique donnés aux élèves du niveau primaire.

Black, W. (éd. rév., 1990). *Tort Law - Part 2.* Legal Services Society of British Columbia (Société de services juridiques de la Colombie-Britannique). #

Cette brochure est utile pour les cours d'information juridique donnés aux élèves de la 12^e année.

Legal Services Society of British Columbia (Société de services juridiques de la Colombie-Britannique) (1990). *Working: Your Rights on the Job.* #

Il s'agit d'un guide de l'enseignant et de matériel pédagogique pour les cours d'information juridique de la 12^e année.

Legal Services Society of British Columbia (Société de services juridiques de la Colombie-Britannique) (périodique). *Legal Perspectives.* #*+

Cette revue d'actualité publiée cinq fois l'an dans le cadre du Programme d'information juridique dans les écoles de la Société de services juridiques s'adresse aux enseignants et aux élèves. Elle leur offre des ressources supplémentaires à exploiter en classe. Les plus récents numéros portent sur des sujets variés, notamment la paix, l'expertise médico-légale, les droits et les

préoccupations des lesbiennes et des gais, le travail, la gestion, le gouvernement, le nouveau contrat social de la Colombie-Britannique et le droit comparatif sectaire.

Legal Services Society of British Columbia (Société de services juridiques de la Colombie-Britannique) (sans date). *Source File.* #

Cette brochure reprend des articles parus dans *Legal Perspectives* et les exploite pour les besoins de la section du cours d'information juridique de la 12^e année qui vise l'acquisition de l'autonomie.

People's Law School (École de droit) (1986). *The Legal Tree. The Public Legal Education Society (Société publique d'éducation juridique).* #

Ce programme d'information juridique s'adressant aux élèves du niveau primaire et du premier cycle du secondaire porte sur le droit et le système de justice canadien.

B.C. Council of Human Rights (Conseil des droits de la personne de la Colombie-Britannique) (1989). *Human Rights: A Responsibility We All Share.* #

Ce document utile pour un volet des programmes de sciences humaines de la 11^e année et d'information juridique de la 12^e année explique la responsabilité de chacun face aux droits de la personne.

3.10.2 Jeunes vulnérables

B.C. Youth Council (Conseil de la jeunesse de la Colombie-Britannique) (1993). *Linking Youth: A Directory of Youth Serving Organizations in B.C.* #

Il est à noter que la section portant sur les services juridiques (p. 42 et 43), renvoie aux services offerts par la Société Elizabeth Fry dans plusieurs collectivités, la Native Courtworker and Counselling Association of British Columbia (Association des travailleurs auprès des tribunaux et des conseillers autochtones) et le West Coast Women's Legal Education and Action Fund LEAF (Fonds d'information et d'action juridiques des femmes de la côte ouest).

Ministère du Procureur général (1994). *Gang and Youth Crime Prevention Program.* #*+

Ces fiches de renseignements décrivent les projets mis en oeuvre dans le cadre du programme de prévention du crime parmi les bandes de jeunes et chez les jeunes en général.

Law Courts Education Society of British Columbia (Société d'information sur les tribunaux judiciaires de la Colombie-Britannique) (1995). *First Nations Journeys of Justice.* #*+

Ce matériel pédagogique qui fait appel à des modules d'apprentissage progressif vise à initier les élèves de la maternelle à la 7^e année à la situation des Premières Nations. Elle compare leur réaction face au système de justice canadien et les approches traditionnelles en matière de justice.

Gordon Hardy (sans date). *Law Talk Series. People's Law School (École de droit), Public Legal Education Society (Société publique d'éducation juridique).* #

People's Law School (École de droit) (1994). *Learning about the Law: British Columbia's Legal System (4^e éd.) The Public Legal Education Society (Société publique d'éducation juridique).* #

Cette brochure d'information s'adresse aux nouveaux résidents, aux immigrants et aux jeunes. Elle est aussi offerte en langue chilcotine.

Cook, D. (1989). *Where's Winston? People's Law School (École de droit), The Public Legal Education Society (Société publique d'éducation juridique).* #

Cette vidéo et le guide qui l'accompagne informent les jeunes néo-Canadiens des dangers qu'entraîne l'appartenance à une bande.

B.C. Self-Advocacy Foundation (Fondation pour la défense autonome des droits) (1993). *This book is about your rights. People's Law School (École de droit), The Public Legal Education Society (Société publique d'information juridique).* #

Cette brochure donne de l'information sur les droits.

People's Law School (École de droit) (1992). *Youth in Gangs. The Public Legal Education Society (Société publique d'éducation juridique).* #

Cette vidéo et le guide d'activités qui l'accompagne visent à renseigner les jeunes au sujet de l'activité des bandes et les aider à ne pas s'engager dans cette voie.

Macdonald, K.A. (1994). *Human Rights, My Rights: A Handbook for First Nations People*. B.C. Council of Human Rights (Conseil des droits de la personne de la Colombie-Britannique). #

Cette brochure renseigne les membres des Premières Nations sur les droits de la personne.

B.C. Council of Human Rights (Conseil des droits de la personne de la Colombie-Britannique) (sans date). *Notre Communauté diverse et forte*. #

Il s'agit d'une brochure.

B.C. Council of Human Rights (Conseil des droits de la personne de la Colombie-Britannique) (périodique). *Wet Graffiti*. Magazine destiné aux jeunes de la Colombie-Britannique, publié par un organisme bénévole de jeunes. #

Un numéro spécial porte sur l'information juridique.

B.C. Council of Human Rights (Conseil des droits de la personne de la Colombie-Britannique) (sans date). *Growing up Black: A Resource Manual for Black Youth*. #

Ce guide s'adresse aux jeunes Noirs.

British Columbia Crime Prevention Association (Association pour la prévention du crime de la Colombie-Britannique) (Sans date). *Youth and Crime Prevention* #

Ce recueil d'articles et de données de recherche favorise l'élaboration de stratégies de prévention du crime pour les collectivités.

3.10.3 Jeunes placés sous garde

Ministère du Procureur général (août 1994). *Youth Futures. Correctional Tech Quarterly*. #

Cette publication décrit un nouveau programme qui offre des services d'hébergement, de loisirs et d'éducation aux jeunes de 13 ans ou plus qui n'ont pas besoin d'être placés sous garde mais pour lesquels la surveillance probatoire ne suffit pas. Le volet éducatif de ce programme est administré en collaboration avec le Centre for Education Law and Society (Centre de formation Droit et Société) et le district scolaire de Langley.

Justice Institute of British Columbia (Institut pour la justice de la Colombie-Britannique) (1994). *Proposed Amendments to the Y.O.A.* #

Ce document résume les modifications proposées à l'égard de la *LJC* qui touchent les services correctionnels de la Colombie-Britannique.

3.11 Territoires du Nord-Ouest

3.11.1 Jeunes en milieu scolaire

Ministère de l'Éducation (1994). *Career and Technology Studies.* #

Cette version préliminaire d'un guide pédagogique a été produite par le ministère de l'Éducation de l'Alberta. Voir la section consacrée aux ressources pédagogiques s'adressant aux jeunes en milieu scolaire dans cette province.

Ministère de l'Éducation (1993). *Legal Studies - Programme d'études, version préliminaire.* #

Ce programme élaboré par la Direction des programmes d'études de l'Alberta sera mis en place sous peu dans les Territoires du Nord-Ouest.

Société d'éducation et d'information juridiques pour le public de l'Arctique (1989). *The Mad Trapper: A Mock Trial.* #

Cette trousse comportant un guide et du matériel, qui s'inspire du procès d'Albert Johnson, a été produite à l'intention des élèves du niveau secondaire en collaboration avec le ministère de l'Éducation.

Société d'éducation et d'information juridiques pour le public de l'Arctique (1989). *Sinnisiak & Uluksuk: A Mock Trial.* #

Cette trousse comportant un guide et du matériel s'inspire du procès de deux autochtones accusés du meurtre de deux prêtres. Elle s'adresse aux élèves du deuxième cycle du primaire et du premier cycle du secondaire.

Société d'éducation et d'information juridiques pour le public de l'Arctique (sans date). *Theft under \$1000.*

Cet outil didactique s'adresse aux élèves du premier cycle du secondaire. Il porte sur les vols d'une valeur inférieure à 1 000 \$.

Société d'éducation et d'information juridiques pour le public de l'Arctique (sans date). *Assault.*

Cet outil didactique s'adresse aux élèves du niveau secondaire. Il traite des voies de fait.

Société publique d'éducation et d'information juridiques pour le public de l'Arctique (sans date). *Trouble with the Law.* Office national du film.

Cette vidéo à sketches montre les droits et les responsabilités d'un jeune aux prises avec le système de justice pénale.

Société publique d'éducation et d'information juridiques pour le public de l'Arctique (1986). *A Matter of Promise.* Public Legal Education Association of Manitoba (Association publique d'éducation juridique du Manitoba).

Cette vidéo pourrait servir d'amorce pour la simulation d'un procès.

Société d'éducation et d'information juridiques pour le public de l'Arctique (sans date). *Sour Candy.*

Cette vidéo qui s'adresse aux élèves du niveau primaire fait appel à des marionnettes pour traiter du vol et de ses conséquences.

Société d'éducation et d'information juridiques pour le public de l'Arctique (sans date). *Getting Serious.*

Cette vidéo sur la conduite avec facultés affaiblies s'adresse aux adolescents.

3.11.2 Jeunes vulnérables

Ministère de la Justice (sans date). *Know your Rights: The Young Offenders Laws for Young People.*

Ce dépliant qui renseigne les adolescents sur les droits des jeunes contrevenants a été publié en anglais et en inuktitut.

Dene Cultural Institution (Centre culturel dené) (1993). *Dene Justice Report - Lac La Martre.* Ministère de la Justice.

Ce rapport décrit les initiatives touchant la justice mises en oeuvre dans la collectivité.

**Société d'éducation et d'information juridiques pour le public de l'Arctique (1993).
Jake & Leroy : L'affaire du vol du jeu vidéo.[#]**

Cette bande dessinée a été publiée en anglais et en langue des Esclaves du Nord, en français et en inuktitut, en inuinnaqtun et en inuktitut ainsi qu'en inuvialaktun et en anglais.

3.11.3 Jeunes placés sous garde

Aucune liste distincte.

3.12 Yukon

3.12.1 Jeunes en milieu scolaire

Aucune liste distincte.

3.12.2 Jeunes vulnérables

Ministère des Services sociaux (sans date). *Surviving in Whitehorse.*[#]

Ce dépliant décrit les services offerts à Whitehorse aux personnes qui vivent seules.

Ministère des Services sociaux (sans date). *Yukon Family Services Association Brochure.*[#]

Cette brochure décrit les services offerts par la Yukon Family Services Association (Association des services aux familles du Yukon). L'organisme fournit différents services de counseling et de soutien non seulement aux familles mais aussi aux particuliers.

Ministère des Services sociaux (1995). *Calendar of Programs. Youth Achievement Centre (Centre de travail adapté pour les jeunes).*^{#*}

Ministère des Services sociaux (1993). *Information Sheet. Northern Network of Services (Réseau de services du Nord).*[#]

Ministère des Services sociaux (sans date). *Dating Violence Prevention*. Société canadienne de la Croix-Rouge, Division du Yukon. #

Ce dépliant vise à prévenir la violence dans les fréquentations.

Ministère de la Justice (sans date). *Circle Sentencing*. #*+

Cette brochure fournit de l'information sur le fonctionnement et le rôle du système de justice communautaire des Kwanlin Dun.

Yukon Public Legal Education Association (Association publique d'éducation juridique du Yukon) (sans date). *Information for Parents about the Young Offenders Act*. #

Cette fiche de renseignements a pour objet de renseigner les parents concernant la *Loi sur les jeunes contrevenants*.

Yukon Public Legal Education Association (Association publique d'information juridique du Yukon) (sans date). *Has your child left home?* #

Ce document qui porte sur les enfants qui quittent le domicile familial s'adresse aux parents et aux adolescents.

Yukon Public Legal Education Association (Association publique d'information juridique du Yukon) (sans date). *A Criminal Charge, Diversion, You and the Police, Vandalism, Shoplifting, Assault, Drunk Driving, Drugs, Sex and the Criminal Law, Drinking under Age*. #

Cette série de fiches de renseignements qui s'adressent aux jeunes portent sur des sujets variés (les accusations au criminel, la déjudiciarisation, les jeunes et la police, le vandalisme, le vol à l'étalage, les voies de fait, la conduite avec facultés affaiblies, les drogues, le sexe et le droit pénal ainsi que la consommation d'alcool par les jeunes n'ayant pas l'âge légal).

3.12.3 Jeunes placés sous garde

Aucune liste distincte.

3.13 Publications émanant d'organisations nationales

Conseil des Églises pour la justice et la criminologie (1987). *Observons les jeunes au tribunal Un appel à la participation communautaire dans l'application de la Loi sur les jeunes contrevenants (en voie de révision).*

Ce guide concernant la *LJC* et la justice pour les jeunes s'adresse aux adolescents et au grand public. Il donne des renseignements de base sur cette loi, les procédures judiciaires et les options en matière de détermination de la peine.

Conseil des Églises pour la justice et la criminologie (1980). *Crime et Jeunesse : Dialogue sur la prévention*

Ce programme d'éducation communautaire à l'intention des adultes et des jeunes explore la réalité en ce qui touche la criminalité chez les jeunes, le rôle du système de justice et la responsabilité de la collectivité en matière de prévention de la criminalité.

Conseil des Églises pour la justice et la criminologie (périodique). *À jour.* #+

Ce bulletin publié en anglais et en français traite de questions touchant la justice et les services correctionnels. Chaque numéro porte sur un sujet précis (par exemple, *Les agresseurs sexuels dangereux, Pour une justice autochtone et Réconciliation*).

Bala, N., Hornick, J., McCall, M.L. et Clarke, M. (1994). *State Responses to Youth Crime: A Consideration of Principles.* #

Statistique Canada (1992). *Les crimes de violence commis par des jeunes. Tendances sociales canadiennes, 21.*

Clarke, M. (1990). *On the Right Side: Canada and the Convention on the Rights of the Child.* Ottawa, Conseil canadien de l'enfance et de la jeunesse.

Getting our Message Across: A Guide for Federal Government Departments and Agencies Developing Educational Material for Use in the Classroom (sans date).
Brochure. #

Mathews, F. (1993). *Les bandes de jeunes vues par leurs membres.* Rapport destiné au Solliciteur général du Canada.

Ministère de la Justice (1993). *Objectif : Sécurité communautaire : Lutte contre la violence et la récidive des jeunes.* Ottawa.

Ministère de la Justice (1990). *Prévention du crime et traitement des délinquants : recueil de ressources sur les expériences canadiennes.* Ottawa.

Solliciteur général du Canada et Alberta Law Foundation (Fondation juridique de l'Alberta) (1986). *Willful Blindness: The Trial of Chris Jones.*

Cette vidéo vise à initier les jeunes à la *Loi sur les jeunes contrevenants*. Elle traite de l'arrestation, de la détention, de l'enquête sur le cautionnement et sur la détermination de la peine.

Association canadienne des chefs de police (1989). *La pharmacie de M. Tremblay.*

Cette vidéo qui porte principalement sur la sécurité en ce qui concerne l'armoire à pharmacie s'adresse aux élèves de la 2^e à la 4^e année. Même si elle ne traite pas précisément des drogues illégales, celle-ci explique les dangers liés aux médicaments et le thème mélodique renforce une bonne image de soi.

Shopper's Drug Mart et le Solliciteur général (1991). *You Be Safe.*

Cette vidéo d'animation vise à sensibiliser aux drogues les élèves de la maternelle à la 4^e année. Elle remplace la vidéo intitulée *La pharmacie de M. Tremblay*.

Association canadienne des chefs de police (1989). *Choisis. Offensive : Sensibilisation antidrogue.*

Cette vidéo s'adressant aux élèves de la 5^e et de la 6^e année a été élaborée à la suite d'une conférence portant sur l'information juridique. Elle raconte une histoire fantastique où deux jeunes se retrouvent dans un jeu vidéo et ils y font face à des situations très réalistes.

Association canadienne des chefs de police (1989). *La fêlure de Jerry Crackpot. Offensive - Sensibilisation antidrogue.*

Cette vidéo s'adresse aux élèves de la 7^e à la 9^e année.

Fédération canadienne des municipalités (1994). *La violence chez les jeunes et l'activité des bandes de jeunes : Réponse aux préoccupations communautaires.*[#]

3.14 Publications

Barnhorst, S. et Mather Zetzi, J. (1990). *The Law in Canada*. Prentice-Hall Canada Inc., Scarborough.

Bolton, M.P. (1989). *Civil Rights: The Law, The Police and You*. International Self-Counsel Press, Vancouver.

Coalition canadienne des droits de l'enfance (1991). *Nos droits, on y tient! Une trousse sur la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant à l'intention d'organismes de services à la jeunesse.*

Case, R. (1994). *On the Threshold: An Introduction to Law-Related Education.* (Rev. by Charlotte Coombs). Centre for Education Law and Society (Centre de formation Droit et Société) de l'université Simon Fraser et Centre for the Study of Curriculum and Instruction (Centre pour l'étude des programmes et de l'enseignement) de l'université de la Colombie-Britannique.

Case, R. et al. (1990). *Thinking About Law: An Issues Approach.* I.P.I. Publishing, Toronto.

Case, R., Gregory, E.A., La Bar, L., Berry, M., Bolotta, A., Murphy, T.G., et Gibson, D. (1990). *Law: Criminal Justice.* I.P.I. Publishing, Toronto.

Corrado, R.R., Bala, N., Linden, R., et LeBlanc, M. (1992). *Juvenile Justice in Canada.* Butterworths, Toronto.

Deibert, K. et Wesfield, S.L. (1987). *Criminal Law.* I.P.I. Publishing, Toronto.

Gibson, D.L., et Murphy, T.G. (1990). *All About Law: Exploring the Canadian Legal System.* (3^e éd.) John Wiley & Sons Canada Ltd., Toronto.

Hartnagel, T. et Baron, S. (1994). *It's Time to Get Serious: Public Attitudes Toward Juvenile Justice in Canada.* Université de l'Alberta, Edmonton.

Hinkle, A., Dragman, J. et Trebble, M. (1991). *Learning about the Law: British Columbia's legal System* (2^e éd.). Law Courts Education Society of British Columbia (Société d'information sur les tribunaux judiciaires de la Colombie-Britannique), Vancouver.

Procureur général de la Colombie-Britannique (1982). *Inventory of Early Intervention Program Models for the Prevention of Juvenile Crime.* Rapport du Juvenile Crime Prevention Project (Projet de prévention du crime chez les jeunes).

Leschied, A.W., Jaffe, P.G. et Willis, W. (1991). *The Young Offenders Act: A Revolution in Canadian Juvenile Justice.* Voir en particulier le chapitre 4, rédigé par Nicholas Bala et Mary-Anne Kirvan, intitulé « The Act and Its Implications ».

Leschied, A.W., Jaffe, P.G. et Willis, W. (éd.) (1991). *Young Offenders Act - A Revolution in Canadian Juvenile Justice.*

Liepner, M. et Griffith, B. (1990). *Applying the Law* (3^e éd.). McGraw-Hill Ryerson Ltd., Toronto.

Long, M. et Mainville, F. (1984). *Inventory of Materials, Research and Programs on the YOA*. Document préparé pour le Conseil canadien de la documentation juridique.

Marron, K. (1992). *Apprenticed in Crime: Young Offenders, the Law and Crime in Canada*. Seal Books, McClellan Bantam, Toronto.

Mathews, F., Banner, J. et Ryan, C. (1993). *Youth Violence and Dealing with Violence in Our Schools*. Actes du Youth Officers Training Seminar, Collège de police de l'Ontario, Imprimeur de la Reine, Aylmer.

Mathews, F. (mars 1993). *Understanding youth gang/group violence: an interactional mode*. Allocution prononcée à Ottawa dans le cadre de la conférence intitulée *La violence et les jeunes*, organisée par le Bureau des services à la jeunesse, le Conseil scolaire d'Ottawa et des partenaires de la collectivité.

Newman, F. (1993). *Children in Crisis: Support for teachers and parents*. Scholastic, Toronto.

Information juridique communautaire de l'Ontario (1990). *Au nom de la loi*. Toronto.

Peterson, M. (1993). « Children's Understanding of the Juvenile Justice System: A Cognitive-Developmental Perspective ». In O'Reilly-Fleming, Thomas & Barry Clark (éd.) *Youth Injustice: Canadian Perspectives*. Canadian Scholars' Press Inc., Toronto.

Riekes, L. et Jenkins, S. (1991). *The Law in Action Series: Juvenile Responsibility and Law* (3^e éd.). Manuel de l'enseignant et guide.

Spetz, S.N. et Spetz, G.S. (1989). *Take Notice: An Introduction to Canadian Law* (3^e éd.). Copp Clark Pitman, Mississauga.

Sullivan, T. (1992). *Sexual Abuse and the Rights of Children: Reforming Canadian Law*.

Teenage Information Series. (1986): *Leaving home; So you want to try drugs; All about drinking; All about smoking; What's in it for you; When Parents split up; How to handle your parents; So you are adopted; When people die; Who do you think you are; What about the law; Personal relationships*. Healthy body book.

Watson-Russell, A. et Harvey, W. (1989). *So, You've Been Busted: A Guide to Court Procedures for Adolescents charged under the Young Offenders Act*. Butterworths, Toronto.

Webber, M. (1991). *Street Kids: The Tragedy of Canada's Runaways*. University of Toronto Press, Toronto.

Yates, R. A et Yates, R.W. (1992). *Canada's Legal Environment: Its History, Institutions and Principles*. Prentice-Hall Canada Inc., Toronto.

Yates, R. et al. (éd.). (1991). *A Case for Canada: Key Issues in Canadian Law and Society* (3 Vols). Copp Clark Pitman Ltd., Mississauga.

Zuber, T.G. et al. (1991). *Canadian Law* (5^e éd.). McGraw-Hill Ryerson Ltd., Toronto.

3.15 Publications

American Bar Association (périodique). *Update on Law-related Education*.

Ce périodique du barreau des États-Unis publié trois fois l'an à Chicago a pour objet d'aider les enseignants et les responsables de l'élaboration des programmes d'information juridique à permettre aux élèves d'acquérir des connaissances en matière de droit et de questions juridiques. Bien que les affaires et les thèmes traités se situent dans le contexte américain, certaines idées et stratégies préconisées dans cette revue pourraient se révéler utiles aux enseignants canadiens.

Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention (1994). *What Works: Promising Interventions in Juvenile Justice*.

Ce rapport décrit 425 programmes mis en oeuvre aux États-Unis retenus en raison de leurs stratégies d'intervention efficaces dans le cas des jeunes contrevenants. Il a été publié par l'organisme américain chargé de la justice pour les jeunes et de la prévention de la délinquance.

4.0 ÉVALUATION DES SERVICES ET DU MATÉRIEL D'INFORMATION JURIDIQUE POUR LES JEUNE

Le présent rapport fait état des résultats d'une recherche commandée par le ministère de la Justice dans le but de déterminer de quelle manière les jeunes Canadiens sont renseignés sur les droits et les responsabilités que leur confère la loi. Après avoir décrit les divers programmes et services en place à la grandeur du pays qui répondent aux besoins en information juridique des jeunes en milieu scolaire, des jeunes vulnérables et des jeunes placés sous garde, nous avons répertorié les documents produits par les organismes qui participent à ce processus. Nous avons ensuite procédé à une évaluation comparative de certains programmes exemplaires mis en oeuvre dans les différentes provinces. Ce rapport d'évaluation comprend une description plus détaillée des programmes les plus efficaces qui atteignent les trois groupes de jeunes visés. On trouvera à la fin de chaque section quelques suggestions visant à améliorer la production et la diffusion d'information juridique destinée aux jeunes.

Avant de passer à l'évaluation proprement dite, il convient de formuler quelques observations de nature générale sur l'état de la situation concernant l'information juridique offerte aux jeunes. Le fait qu'une enquête d'envergure nationale soit menée par des chercheurs n'ayant aucune expérience directe dans les différentes provinces et les territoires impose des limites considérables. Comme le nom des personnes-ressources et l'information sur les programmes ont été recueillis par téléphone, c'était souvent une question de chance si nous entrions en contact avec un interlocuteur qui comprenait la notion d'information juridique et pouvait nous diriger vers les intervenants responsables dans ce domaine. Comme nous utilisons le terme « education » (en anglais), on nous dirigeait presque toujours vers des fonctionnaires du ministère de l'Éducation, plus précisément vers les bureaux chargés des programmes de sciences humaines et de commerce puisque nous employions le terme « law » (aussi en anglais). L'information juridique n'est pas reconnue comme un programme distinct où que ce soit au Canada. Bien que quelques cours soient offerts au deuxième cycle du secondaire, peu d'administrateurs scolaires le considèrent comme un élément important des cours donnés à tout autre niveau. Au deuxième cycle du secondaire, le cours d'information juridique est enseigné le plus souvent par un professeur de sciences humaines ayant un bloc libre. Dans la majorité des cas, celui-ci ne reçoit aucune formation particulière pour le préparer à enseigner ce cours. De surcroît, comme les professeurs d'information juridique changent souvent d'une année à l'autre, ils n'ont pas vraiment la possibilité d'accroître leurs connaissances et leurs compétences dans le domaine. Nous avons noté très peu d'exceptions à cet égard et bon nombre des professeurs qui enseignaient l'information juridique de manière continue ont participé à la conférence nationale intitulée *Law v. Learning*, présentée à Vancouver en 1988, qui portait sur le droit et l'apprentissage. De nombreux participants ont indiqué que cette conférence constituait la seule occasion qui s'était offerte à eux de se perfectionner et de partager des idées et des ressources. La plupart se sont montrés très enthousiastes à l'égard des connaissances et des notions que pouvaient acquérir les élèves en suivant un cours d'information juridique. Ils ont quitté la conférence régénérés, après avoir fait le plein de ressources documentaires leur permettant de mettre en valeur leur intérêt

pour l'enseignement de l'information juridique. Dans quelques provinces seulement, nous avons constaté l'existence d'autres initiatives visant à sensibiliser les enseignants et à améliorer leurs compétences dans ce domaine. Bien que les administrateurs scolaires considèrent comme peu prioritaire l'information juridique, les enseignants ont manifesté un intérêt marqué pour cette matière et ils ont mentionné que leurs élèves étaient aussi très intéressés à en connaître davantage sur le sujet.

Les jeunes doivent comprendre leurs droits et leurs responsabilités lorsque leurs comportements sociaux deviennent perturbateurs et destructeurs. Cet impératif a retenu notre attention et c'est ce qui nous a conduits à notre deuxième source d'information, à savoir les intervenants qui travaillent auprès des jeunes particulièrement susceptibles d'enfreindre la loi. Dans la plupart des provinces, c'est le ministère des Services sociaux ou des Services aux familles qui ont autorité dans le domaine. Cette fois encore, nous avons constaté qu'aucun fonctionnaire ni aucun bureau n'avait la responsabilité de renseigner les jeunes sur les droits que leur reconnaît la loi. Nous avons parlé à des personnes qui défendent la cause des enfants, à des personnes qui leur offrent des services d'assistance sociale ou d'hébergement, à des travailleurs sociaux et à des conseillers auprès des familles. Toutes les collectivités comptent un certain nombre d'organismes et de personnes qui répondent aux besoins physiques et psychologiques des jeunes pris en charge, mais rares sont celles qui ont reconnu que l'information juridique pouvait ou devait faire partie intégrante de leur mandat. En règle générale, ils interviennent auprès des enfants sur une base individuelle. Ils ne les renseignent pas sur les aspects juridiques et, le plus souvent, ils les dirigent vers les avocats de l'aide juridique ou les services téléphoniques d'information juridique pour les questions touchant la loi. La plupart des intervenants en services sociaux auxquels nous avons parlé ont reconnu non seulement que leurs clients avaient besoin d'information juridique et qu'ils souhaitent recevoir ces services, mais aussi que les efforts déployés pour répondre à ces besoins s'en trouveraient grandement facilités si on leur fournissait des brochures et des fiches de renseignements à remettre aux jeunes.

Un jeune mis en accusation a un urgent besoin d'information juridique. Dans tous les cas, les fonctionnaires des ministères de la Justice nous ont laissé entendre qu'il ne leur incombait pas de donner l'information juridique. Ils comptaient sur les avocats, les défenseurs des droits des citoyens, les agents de probation et les organismes communautaires privés tels que la Société Elizabeth Fry et la Société John Howard pour informer les jeunes délinquants des droits que leur reconnaît la loi. Les policiers et les agents de probation nous ont souvent donné à entendre que les jeunes auprès desquels ils travaillaient comprenaient trop bien les droits que leur reconnaît la *Loi sur les jeunes contrevenants* mais sans connaître leurs responsabilités légales.

Un certain nombre de jeunes ont rempli un questionnaire dans le cadre de notre enquête. La très grande majorité des élèves, des jeunes vulnérables et des contrevenants ont déclaré n'avoir aucune possibilité d'obtenir de l'information juridique. Ils ont précisé que les deux seules occasions où on leur communiquait de l'information, c'était au moment de leur arrestation ou après la détermination de la peine; dans ce dernier cas, l'information était donnée par les agents de probation. Bon nombre de ces répondants ont indiqué qu'ils se seraient probablement attiré

moins d'ennuis s'ils avaient mieux connu la loi. D'après eux, c'est à l'âge de 10 ou 11 ans qu'ils auraient eu besoin de cette information, à l'étape où ils avaient commencé à chercher des modèles de comportement à l'extérieur de leur famille et à suivre l'exemple des jeunes plus âgés de leur voisinage.

Même si ces réflexions d'ordre général nous sont venues par suite de l'enquête et qu'elles ne reposent pas sur une connaissance directe de la situation dans chaque collectivité, il est important de signaler qu'un grand nombre de personnes à la grandeur du pays travaillent très fort pour les jeunes et en leur nom. Ces personnes fort dévouées travaillent trop souvent dans l'isolement, avec des ressources limitées et un financement incertain. Il n'existe aucun programme structuré ou uniforme qu'elles puissent suivre; rares sont les publications qui peuvent les orienter; le partage de ressources entre professionnels est rare; et ces personnes font constamment face à des problèmes nouveaux. Nous ne prétendons pas que la présente étude soit exhaustive. Elle a effleuré la surface d'un problème social qui mérite l'attention. On trouvera dans les paragraphes qui suivent quelques observations concernant des programmes et des services qui sont offerts dans différentes régions du pays et ont déjà commencé à répondre aux besoins des jeunes Canadiens. Peut-être peuvent-ils servir de modèles à d'autres.

4.1 Jeunes en milieu scolaire

Un document de discussion intitulé *Law-Related Education in Alberta Schools*, préparé par le Legal Resource Centre (Centre de ressources juridiques) de l'université de l'Alberta, à Edmonton, soulève bon nombre des éléments qu'il faut prendre en considération pour bien renseigner les jeunes sur les droits et les responsabilités que leur confère la loi. Tout d'abord, on doit reconnaître que l'école est le milieu idéal pour l'accomplissement de cette tâche, que les objectifs de l'information juridique doivent être compatibles avec ceux des autres programmes d'études et que leur libellé doit faire appel à des termes et à des stratégies appropriées aux enseignants et aux élèves de tous les niveaux. Deuxièmement, toutes les parties intéressées, notamment le gouvernement, les professionnels du droit, les éducateurs et les intervenants qui offrent des soins aux jeunes, doivent unir leurs efforts pour appuyer ce genre de programme. De plus, ce dernier doit être étayé par un matériel pédagogique élaboré avec soin reposant sur des stratégies d'apprentissage stimulantes et des ressources qui mettent à la disposition de tous une information à jour. La nécessité d'offrir aux professeurs des cours universitaires et des possibilités de perfectionnement pour les préparer à enseigner l'information juridique constitue un autre sujet de préoccupation important. Les organismes oeuvrant dans le domaine de la justice et des services sociaux au sein de la collectivité doivent fournir de l'information aux écoles pour que celles-ci puissent faire connaître aux jeunes les services qu'ils offrent.

4.1.1 Programmes d'études des écoles publiques

Une enquête menée en 1980 par le ministère de la Justice concernant les projets en milieu scolaire a révélé que les cours d'information juridique étaient inexistantes au niveau primaire et facultatifs au deuxième cycle du secondaire. Même si on reconnaissait en général que le programme de sciences humaines prévoyait l'initiation aux règles, aux valeurs et à la notion d'autorité, l'absence de matériel utile portant sur le droit ou des questions connexes constituait une lacune chronique. Si, comme l'avait alors laissé entendre le rapport, l'information juridique offerte dans les écoles se limitait pratiquement à cela, à peine 2 pour 100 environ des élèves recevaient systématiquement de l'information juridique (Canada, ministère de la Justice, 1980).

Encore maintenant, il n'existe aucun programme ni aucun cours d'information juridique qui soit offert dans les écoles des niveaux primaire ou intermédiaire au Canada. Les seuls cours d'information juridique obligatoires sont donnés en 11^e ou en 12^e année. Les guides pédagogiques de certains programmes de sciences humaines font mention de notions juridiques, par exemple, le rôle des règles ou des lois dans la société, la gestion des conflits, la participation des citoyens et le rôle des gouvernements. Ces guides peuvent offrir aux enseignants l'occasion d'examiner les principes juridiques fondamentaux, mais ils comportent peu de modules structurés prévoyant une série de leçons ou d'activités susceptibles de faciliter l'enseignement de l'information juridique aux élèves des niveaux primaire ou intermédiaire. On laisse aux districts scolaires, aux écoles et aux enseignants le soin de décider de la portée ou du contenu de ces modules. Il est probable que certains enseignants décident de leur propre chef d'intégrer les notions juridiques à un programme officiel ou non, mais ni le personnel du ministère de l'Éducation ni les administrateurs des districts scolaires n'ont pu nous diriger vers des écoles ou des enseignants qui le faisaient de manière habituelle.

4.1.2 Initiatives reliées aux programmes d'études provinciaux

Ce qui ressort clairement de l'enquête, c'est qu'il n'existe en matière d'information juridique aucune approche uniforme d'une province à l'autre. Dans les provinces où les élèves du deuxième cycle du secondaire suivent obligatoirement un cours d'information juridique, il est possible qu'on se contente de faire à l'occasion mention de notions juridiques dans les autres matières du programme. Par exemple, nous avons constaté que certaines provinces ont fait l'effort d'intégrer aux programmes de sciences humaines les droits et les responsabilités reconnus par la loi; fait à signaler, les programmes de sciences humaines faisaient dans bien des cas l'objet d'une réforme. Dans le cadre de ces programmes, on commençait parfois par l'étude des gouvernements fédéral et provincial et de l'administration municipale et de leur fonctionnement, puis on examinait les instances judiciaires telles que les tribunaux, les services correctionnels et la police. Certaines provinces intègrent des principes juridiques tels que l'élaboration des règlements, la sécurité personnelle et la résolution de conflits. Selon toute probabilité, si un professeur enseigne ces sujets, c'est de sa propre initiative et il le fait dans le cadre de

ce qu'on appelle maintenant un « programme d'études caché ». De nombreux enseignants véhiculent ces notions dans leur manière d'organiser leur classe ou de gérer les conflits et dans les messages subtils qui se dégagent des cours de langue, de formation artistique ou de dynamique de la vie. Certains enseignants invitent dans leur classe des personnes-ressources de la collectivité, par exemple, des policiers ou des avocats qui parlent aux élèves d'aspects précis du système de justice.

- **Dans la foulée de la présente étude, on pourrait procéder à une enquête auprès d'enseignants des niveaux primaire et intermédiaire choisis au hasard afin de déterminer s'ils intègrent des notions juridiques à leur enseignement habituel.**
- **Il faut élaborer des modules d'enseignement qui concordent avec le programme d'études à tous les niveaux et qui soient conçus de façon à s'intégrer à l'éventail de matières déjà au programme.**
- **D'après un enseignant de la Colombie-Britannique, le personnel du ministère de l'Éducation et les jeunes devraient contribuer davantage à la détermination de ce qu'on enseigne à l'école. Les jeunes ont besoin de participer à l'élaboration du matériel pédagogique et de sa présentation. Le matériel d'information juridique doit non seulement être plus visuel et coloré, mais aussi refléter les réalités contemporaines des jeunes.**

C'est le ministère de l'Éducation de l'Alberta qui a élaboré le programme d'études le plus innovateur et le plus complet dans le domaine de l'information juridique. Son succès semble en grande mesure attribuable à l'apport du Legal Resource Centre (Centre de ressources juridiques) de la division de l'éducation permanente de l'université de l'Alberta, à Edmonton. Cette organisation possède la plus vaste collection de ressources juridiques pour les enseignants au Canada, puisqu'elle a acquis le fonds documentaire du Conseil canadien de la documentation juridique lorsque celui-ci a été dissous en 1992. De plus, le personnel du Centre de ressources juridiques a élaboré du nouveau matériel pour les enseignants, par exemple, des troupes pour la simulation de procès, des guides pour les visites au tribunal et des stratégies pour enseigner l'information juridique à l'aide de ressources documentaires. Il a aussi tenu des ateliers à l'intention des enseignants et contribué d'autres manières à leur perfectionnement professionnel. La publication de *Law Now* constitue aussi une initiative importante. Cette revue d'actualité publiée cinq fois l'an permet aux enseignants et au grand public de demeurer au fait des tendances et des questions d'actualité dans le domaine juridique.

Le ministère de l'Éducation a récemment élaboré un nouveau programme pour le cours d'information juridique du deuxième cycle du secondaire. Même si la mise en oeuvre

intégrale de ce programme n'est pas prévue avant 1997, les documents préliminaires indiquent que les élèves de ce niveau auront accès à un programme d'information juridique en Alberta. Ce nouveau programme vise avant tout « à permettre aux élèves d'acquérir les connaissances, les compétences et les attitudes nécessaires pour réagir adéquatement face à l'incidence du droit dans leur vie de tous les jours. Il a aussi pour objet de leur donner les aptitudes et la confiance nécessaires pour participer à l'évolution des lois. » Ce qui distingue particulièrement le programme proposé, c'est sa souplesse, qui encourage les écoles à concevoir leurs programmes d'information juridique à la lumière « des besoins et des intérêts de leurs élèves, en fonction de la situation existant dans l'école et dans la collectivité ». (Citations tirées d'un document du ministère de l'Éducation de l'Alberta, Direction des programmes d'études, février 1994).

Le cours de sciences humaines de la 10^e année met l'accent sur la responsabilisation des élèves en leur qualité de citoyens du Canada et sur l'acquisition des connaissances et des compétences nécessaires à leur participation au processus politique canadien.

Depuis 1989, les élèves de la 8^e année de l'Alberta suivent un cours d'éthique. Celui-ci vise à leur permettre de bien comprendre les valeurs de la collectivité; à les amener à adopter des valeurs éthiques communes, par exemple, le respect, la responsabilité, l'équité et la justice, la tolérance, l'honnêteté, la bienveillance, le pardon, l'adhésion à des idéaux démocratiques et la loyauté ainsi qu'à acquérir la capacité de reconnaître les conséquences de la prise de décisions sur le plan éthique. Ce cours recoupe les objectifs primordiaux des programmes de sciences humaines du ministère de l'Éducation de l'Alberta. Ce dernier a fait beaucoup dans l'élaboration de programmes et de ressources pour favoriser l'atteinte des objectifs visés par ces cours.

- **Un examen et une évaluation plus approfondies du programme de sciences humaines de l'Alberta pourrait servir de modèle au ministère de l'Éducation des autres provinces.**

La plupart des autres provinces offrent un seul cours d'information juridique au deuxième cycle du secondaire et ce cours est souvent axé sur l'aspect commercial. Alors que nous constatons le manque de possibilités d'apprentissage, la plupart des enseignants auxquels nous avons parlé ont reconnu l'importance de ce sujet et se sont dits inquiets de l'insuffisance des connaissances des étudiants dans ce domaine. Ils ont précisé que les élèves seraient à leur avis désireux d'en savoir davantage concernant le droit et les institutions juridiques. Par ailleurs, tout en affirmant l'importance de mieux renseigner les élèves du deuxième cycle du secondaire sur le droit quant au fond, ils ont mentionné que l'information juridique à cette étape prend principalement la forme d'un transfert d'information et qu'elle a alors une faible incidence sur les attitudes et les comportements. À cet âge, les jeunes ont déjà adopté des attitudes à l'égard du système de justice et modelé leurs comportements en conséquence. De nombreux enseignants ont laissé

entendre que les élèves s'intéressent à ce domaine et qu'ils gagneraient à y être initiés dès la 5^e année.

- **Un enseignant préconise qu'on consacre à l'information juridique une unité de deux à trois semaines tous les ans à partir de la 5^e année.**
- **Si on diffusait à une vaste échelle l'information et les méthodes existantes pour favoriser l'intégration des apprentissages juridiques dans les classes des niveaux primaire et intermédiaire, les enfants seraient plus susceptibles d'acquérir des attitudes et des comportements de citoyens responsables.**

4.1.3 Possibilités de formation offertes aux professeurs d'information juridique.

Dans l'ensemble du pays, les enseignants se sont montrés intéressés à suivre des cours de droit, à la fois pour s'initier au système juridique et pour apprendre des moyens de mettre en application des notions juridiques dans leurs classes. Les facultés d'éducation d'universités de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique sont les seules à offrir des cours aux professeurs d'information juridique du niveau secondaire. Même si d'autres universités offrent des cours de droit, ces derniers sont le plus souvent orientés vers la criminologie ou vers le droit économique ou commercial. Seules l'université de la Colombie-Britannique et l'université Simon Fraser offrent des cours visant expressément à aider les professeurs de tous les niveaux à enseigner les notions juridiques.

Les facultés d'éducation de l'université de la Colombie-Britannique et de l'université Simon Fraser ont élaboré des ressources à l'intention des enseignants, notamment *On The Threshold* (publication révisée en 1994) de Roland Case; *Ends in View* (1990), recueil d'articles portant sur la mise en place et l'intégration dans les classes de stratégies pour l'enseignement de l'information juridique; une publication en trois volumes intitulée *A Case for Canada*, qui propose des stratégies et des outils pédagogiques pour des mises en situation, des simulations de procès et des affaires portées en appel devant un tribunal fictif pour douze des plus importants procès de l'histoire canadienne. De nouveaux textes qui seront bientôt publiés s'adressent expressément aux enseignants du niveau primaire. Le guide point par point intitulé *Let's Talk about Law in the Elementary Classroom* vise à aider les professeurs du primaire à enseigner l'information juridique. Un autre texte faisant appel à des contes de fée et à des dramatiques leur indique la façon d'exploiter ces éléments pour enseigner les notions juridiques. Un autre module d'enseignement proactif s'adressant aux élèves plus âgés s'intitule *Cons and Capers: Youth Justice Simulations and Case Studies for Secondary Schools*. Celui-ci a été publié par la fondation Focus de la Colombie-Britannique et le Centre for Education Law and Society (Centre de formation Droit et Société) de l'université Simon Fraser. Au moyen de cette publication, les adolescents s'initient à la *Loi sur les jeunes contrevenants* et au système de justice en

participant à des scénarios réalistes fondés sur des infractions à la *LJC* et en suivant ces affaires dans le système de droit du début à la fin. Dans une autre section, qui favorise la coordination des efforts de prévention du crime déployés dans une collectivité, les jeunes participent à des stratégies pour résoudre certains problèmes liés à un comportement social inapproprié et criminel. Ces publications ont été financées en partie par le ministère de la Justice du Canada, la B.C. Law Foundation (Fondation juridique de la Colombie-Britannique) et le barreau de la Colombie-Britannique et il est évident que ce genre de travail ne peut être entrepris sans le soutien financier des organismes intéressés.

- **Un transfert de crédits entre les universités permettrait aux enseignants de suivre à distance des cours offerts par les établissements qui ont des programmes de droit s'adressant à eux.**

4.1.4 Groupes de pression dans le domaine de l'information juridique

Nous avons constaté dans deux provinces seulement l'existence de groupes d'intérêts exerçant des pressions sur leur ministère de l'Éducation pour qu'il mette en place des cours d'information juridique et qu'il élabore des ressources dans ce domaine. En Colombie-Britannique, un groupe influent formé d'universitaires, de fonctionnaires chargés de l'élaboration des programmes d'études, de professionnels du droit et d'enseignants a été actif entre 1986 et 1992. Ce groupe encourageait le ministère de l'Éducation à réviser et à mettre à jour le guide du programme d'information juridique de la 12^e année et il lui prêtait assistance dans cette tâche. Il a demandé aux universités de reconnaître des crédits pour ces cours; organisé une conférence nationale consacrée à l'information juridique; préconisé la création d'un centre offrant des cours d'été et contribué à sa mise sur pied; et, enfin, permis la mise en oeuvre d'initiatives conjointes par la Legal Services Society (Société des services juridiques), la Law Foundation (Fondation juridique), les universités et les écoles.

- **Il est essentiel que les fondations pour l'avancement du droit et les associations provinciales du barreau soutiennent sur une base continue la recherche et l'élaboration de programmes d'études.**

4.1.5 Associations publiques d'information juridique

Les services fournis par les organismes publics d'information juridiques à la grandeur du pays ont été déterminants pour le succès des programmes d'enseignement. Ces organismes sont souvent l'élément moteur à l'origine des cours donnés dans les écoles et ils créent des centres de documentation qu'ils mettent à la disposition des enseignants. Ils encouragent les professionnels du droit à jouer le rôle de mentors auprès des élèves. Ils

travaillent en collaboration avec les ministères et les organismes communautaires pour publier des brochures d'information. Ils mènent des recherches pour déterminer les besoins locaux et renseignent le grand public sur le droit et les services juridiques. L'une des deux organisations d'envergure nationale qui remplissaient cette fonction a été dissoute et l'autre a été fusionnée à d'autres organismes depuis 1990, mais celles-ci constituaient jusqu'alors les principaux dépôts d'information juridique publique pour le Canada. Les associations publiques d'information juridique canadiennes avaient pour objet d'appuyer et de favoriser la communication entre les personnes intéressées à l'information juridique publique, à favoriser la collaboration entre les provinces et à améliorer les possibilités de perfectionnement professionnel dans le domaine de l'information juridique. Le Conseil canadien de la documentation juridique recueillait et diffusait les ressources juridiques et soutenait la tenue de conférences nationales dans le domaine, dont la dernière a été présentée à Vancouver en 1988. Ces deux organisations ont déployé des efforts considérables pour attirer l'attention sur les questions touchant l'information juridique. Depuis leur disparition, des organismes provinciaux ont modifié leurs services pour tenir compte des plus récentes contraintes financières. Certains ont réduit les efforts déployés dans les domaines concernant les jeunes. Parmi les organisations provinciales qui ont le mandat d'éduquer les jeunes, ce qui exclut certaines organisations, la Legal Services Society (Société de services juridiques) de la Colombie-Britannique et le Legal Resource Centre (Centre de ressources juridiques) de l'université de l'Alberta occupent la place d'honneur.

Le Programme d'information juridique dans les écoles de la Société de services juridiques de la Colombie-Britannique a joué un rôle formateur dans ce domaine dans la province depuis 1975, alors qu'il constituait un simple projet d'information juridique dans les écoles. C'est grâce aux responsables de cette initiative que le programme d'information juridique de la 12^e année a fait l'objet d'une révision et qu'on a consacré à l'information juridique 25 pour 100 du programme de sciences humaines de la 11^e année. Ils ont mis sur pied un imposant centre de documentation et tenu à la grandeur de la province des ateliers à l'intention des enseignants; ils ont aussi publié *Legal Perspectives* et été à la tête d'un groupe de spécialistes, d'avocats et d'enseignants qui ont exercé des pressions pour qu'on intensifie les activités dans ce domaine. Un centre offrant des cours d'été aux enseignants et la conférence nationale *Law vs. Learning* figurent parmi leurs réalisations destinées à venir en aide aux enseignants.

Le réseau des ressources d'information juridique prend la forme d'une stratégie d'apprentissage unique élaborée en Colombie-Britannique avec l'appui de la Société des services juridiques de la Colombie-Britannique et la Faculté d'éducation de l'université Simon Fraser. Dans le cadre de ce projet, des professionnels du droit et des élèves étaient reliés par modem de sorte que les élèves pouvaient poser aux avocats des questions touchant le droit et obtenir sans délai une réponse détaillée. Les questions et les réponses sont stockées dans une base de données et on peut les consulter lorsque des questions similaires sont posées. Grâce au réseau, les classes d'information juridique pouvaient

communiquer les unes avec les autres et partager des idées d'activités et de l'information concernant les affaires en cours et les nouvelles lois. Les responsables du projet ont même enregistré sur vidéocassette des présentations portant sur des thèmes particuliers données par des avocats qui participaient ensuite à des téléconférences avec des groupes d'élèves de plusieurs localités de la province. Cette initiative a suscité l'intérêt des élèves et elle a eu sur eux une incidence positive.

La Société des services juridiques procède actuellement à une restructuration de ses objectifs et de ses services et elle a imposé un moratoire à la direction générale des écoles. L'évaluation du programme qu'elle a commandée sera menée au printemps de 1995.

La Law Courts Education Society of British Columbia (Société d'information sur les tribunaux judiciaires de la Colombie-Britannique) a produit beaucoup de matériel. Bon nombre de ses publications s'adressent aux enseignants, mais d'autres sont destinées aux immigrants et aux groupes multiculturels. Les trois volets de la série intitulée *Safari Loi* (1990) peuvent servir de modèle pour l'élaboration d'autre matériel pédagogique. Cette série s'adresse aux élèves de la 5^e, la 6^e et la 7^e année et chaque volet comprend plusieurs modules dans lesquels on trouve des plans de leçon pouvant durer jusqu'à quatre heures. Une publication récente intitulée *First Nations Journey of Justice* se compose de modules d'enseignement pour chaque niveau de la maternelle à la 7^e année. Elle met en évidence quatre notions juridiques, à savoir la sécurité, la responsabilité, la justice et la bonne entente, qu'elle exploite pour favoriser une meilleure compréhension entre les cultures. Grâce à la Société d'information sur les tribunaux judiciaires de la Colombie-Britannique, des étudiants de toute la province peuvent plus facilement visiter les tribunaux; des séances d'orientation sont offertes pour la préparation de ces visites. Elle a mis à la disposition des enseignants des tableaux muraux présentant brièvement le système juridique et les procédures judiciaires. Comme cela se fait dans d'autres provinces, la Société tient dans les tribunaux une journée juridique dont l'un des éléments marquants est un procès fictif auquel participent des élèves du niveau primaire et qui repose sur un conte de fée.

Comme l'information juridique doit être mise à jour fréquemment, les manuels standard ne suffisent pas. Ils doivent être complétés par des publications périodiques telles que *Legal Perspectives*, en Colombie-Britannique, *PLEA*, en Saskatchewan ainsi que *Decisis* et *Advocat*, en Ontario, qui constituent pour les enseignants et les élèves des outils de référence portant sur les questions d'actualité et stimulent la réflexion et les discussions en classe. Une plus vaste diffusion de ce type de publications encouragerait les enseignants à intégrer des notions juridiques à leur enseignement. De plus, si on mettait ce genre de publications actuelles et accessibles à la disposition des jeunes placés sous garde, par exemple, dans les centres de traitement et les centres de jour ou de dépannage, ceux-ci seraient beaucoup plus sensibilisés aux droits et aux responsabilités reconnus par la loi.

- **Dans chaque province et dans chaque territoire, il faut encourager les organismes publics d'information juridique à continuer de produire des brochures et des dépliants attrayants en vue d'une vaste diffusion dans les écoles et les bureaux des organismes de services pour informer les jeunes des droits et des responsabilités que leur reconnaît la loi.**

4.1.6 Médias.

Pour atteindre un large éventail de jeunes, il est important de tirer parti des possibilités qu'offrent les médias populaires. Mentionnons à titre d'exemple l'émission *This Generation* présentée toutes les deux semaines par une station de télévision locale. Ce débat télévisé produit et animé par des jeunes permet de communiquer de l'information à des jeunes qui pourraient autrement ne pas y avoir accès. Pour sa part, T.V. Ontario a produit une série de vidéos portant sur des thèmes juridiques qui ont été utilisées dans des classes à la grandeur de la province. Un accès accru à ce genre de programmes offrirait une précieuse source d'information aux élèves et aux jeunes très vulnérables. La série de messages publicitaires *Patrimoine Canada* diffusée à l'heure actuelle, que finance la Société canadienne des postes, et la campagne nationale antitabac ont véhiculé des messages forts qui ont eu une incidence sur les jeunes. En exposant ainsi les jeunes à d'importantes questions de nature juridique, on les amènera peut-être à en apprendre davantage sur le droit et sur le rôle qu'il joue dans leur vie.

- **Les intervenants qui offrent des services doivent avoir accès par l'intermédiaire d'un réseau d'information d'envergure nationale aux ressources produites par d'autres. Cette information doit être diffusée sur un réseau très accessible tel qu'Internet.**
- **Il faut produire du matériel utilisant des supports d'information qui plaisent aux jeunes, notamment du matériel pour les médias électroniques qui les attirent, par exemple, les stations de radio qui diffusent de la musique populaire, les stations de télévision Musique Plus ou Much Music et présenter des messages publicitaires à la télévision aux heures de grande écoute.**

4.1.7 Sommaire.

L'enquête a révélé un besoin évident et urgent : les écoles doivent transmettre aux élèves de l'information concernant le droit et le système juridique. Il est aussi manifeste que peu d'écoles au Canada offrent ces possibilités d'apprentissage sur une base structurée et

uniforme. Conscients de cette nécessité, les éducateurs subissent des pressions pour offrir cette formation ou trouver les ressources qui les aideraient à intégrer les notions juridiques à l'enseignement donné en classe. Les organisations qui avaient jusqu'à présent produit de l'information pour aider les enseignants réduisent leurs efforts en raison d'un manque d'orientation de la part des ministères de l'Éducation, d'un soutien insuffisant des groupes qui devraient s'intéresser à la promotion de l'information juridique et d'un manque de financement. En plus d'aider les enseignants, il est important de se servir des médias populaires pour amener les jeunes Canadiens à porter leur attention sur le droit.

4.2 Jeunes vulnérables

Le personnel des ministères des Services sociaux se préoccupe principalement des jeunes pris en charge et concentre ses efforts en matière d'information pour aviser ces jeunes des droits qu'ils possèdent. En règle générale, ces fonctionnaires estiment qu'il incombe à d'autres instances de communiquer l'information concernant les responsabilités découlant de la loi. En Ontario, nous avons constaté l'existence d'une multitude d'organismes et de groupes déterminés à aider les enfants à trouver une famille d'accueil et à s'y adapter, notamment au moyen d'un soutien par les pairs structuré (Youth in Care Connections); de services d'assistance qui veillent à la protection des droits des jeunes pris en charge (Bureau d'assistance à l'enfance et à la famille); de mécanismes de protection pour les jeunes qui sont vulnérables ou ont des besoins particuliers. Entre autres choses, ils aident les jeunes à se loger, à trouver un emploi ou à reprendre leurs études et ils leur offrent des programmes de traitement de la toxicomanie. Chaque collectivité semble élaborer et mettre en place des programmes qui répondent à ses propres besoins et le réseautage ou le partage d'information entre organismes ou groupes de services semblent très limités.

4.2.1 Services interculturels

On trouve aux Territoires du Nord-Ouest un programme unique qui répond aux besoins des petites collectivités. En effet, le Dene Cultural Institution (Centre culturel dené), situé à Hay River, a récemment lancé un programme adapté aux différences culturelles entre des collectivités voisines. En collaboration avec le collège Arctic, des élèves adultes reçoivent maintenant une formation les préparant à concevoir et à présenter des ateliers pour n'importe quel groupe faisant appel à leurs services. Ils ont créé des équipes volantes pour se rendre dans les collectivités isolées et s'occuper de problèmes tels que la toxicomanie, les familles perturbées et les jeunes contrevenants. Ce groupe en est encore à l'étape de l'élaboration de programmes et il s'est fixé pour objectif de conserver une approche ouverte et souple face à une grande diversité de questions sociales. Ses programmes reposent sur les approches autochtones traditionnelles en matière de ressourcement des individus et de la collectivités et de justice.

4.2.2 Services offerts aux Premières Nations

Le Youth Achievement Center (Centre de travail adapté pour les jeunes) du Yukon offre à l'intention des jeunes un programme d'enseignement pour lequel un personnel dynamique a élaboré des ateliers s'adressant à eux à Whitehorse. Ces cours portent notamment sur l'autonomie, la préparation à l'emploi et les premiers soins élémentaires. Un programme d'épanouissement personnel vise à « stimuler chez les jeunes la fierté d'appartenir aux Premières Nations et à les amener à mieux comprendre leur identité d'autochtones ». Un autre programme permet aux jeunes d'acquérir « les compétences et les connaissances qui les aideront à avoir des contacts avec les aînés, leurs enseignements et les valeurs traditionnelles ». Le Centre offre des programmes d'information juridique qui mettent l'accent sur le vandalisme, le vol à l'étalage et l'agression. (Centre de travail adapté pour les jeunes, hiver 1995, calendrier des programmes).

4.2.3 Programmes de traitement des jeunes contrevenants

Dans certaines provinces (par exemple, à l'Île-du-Prince-Édouard, en Nouvelle-Écosse et en Saskatchewan), le ministère des Services sociaux prend en charge les jeunes qui doivent recevoir des traitements ou être placés sous garde par le système de justice. L'unité provinciale chargée des services aux adolescents, à Charlottetown, est un foyer de groupe qui offre des soins aux jeunes en probation. Deux enseignants participent à la mise en oeuvre de ce programme comportant un important volet éducatif qui favorise la réunification des familles et l'acquisition d'habiletés d'adaptation et examinent la gestion des conflits. On renseigne aussi les résidents sur les droits et les obligations que leur reconnaît la loi ainsi que sur la prise de décisions et la résolution de problèmes et on invite les policiers et les agents de probation locaux à donner des séances d'information. D'après la directrice, les clients de cet organisme connaissent leurs droits mais non leurs responsabilités et c'est pourquoi on met l'accent sur le choix éclairé et la responsabilisation. Le programme en douze étapes des Alcooliques anonymes a inspiré certaines stratégies employées dans le cadre de ce programme.

Le ministère des Services sociaux de la Nouvelle-Écosse a élaboré une intervention uniforme à l'égard des jeunes vulnérables. Un volet de son programme, centré dans le secteur de Halifax, offre des services très recommandés par son personnel et ses clients. Des services similaires sont offerts à Montréal, à Toronto et à Vancouver. Phoenix House (la Maison Phoenix) a été fondée en 1984 pour venir en aide aux jeunes sans-abri de 16 à 24 ans. Cette résidence à temps plein accueille pendant une période pouvant atteindre trois mois des résidents sur le marché du travail ou aux études. Les participants au programme de la Maison Phoenix qui ont acquis une certaine stabilité peuvent être admis dans un appartement sous supervision, où trois résidents vivent en compagnie d'un conseiller pendant une période d'au plus un an. Les résidents participent ensuite à la quatrième partie du programme, où ils vivent de manière autonome tout en étant suivis

par un agent chargé de leur cas et en ayant accès à des ressources, à des services de counseling et à des soins de santé. Les jeunes sans-abri qui se présentent pour obtenir des services de counseling, recevoir des soins infirmiers ou être pris en charge au centre d'urgence participent au programme de manière libre et volontaire.

Contrairement aux autres organisations similaires existant dans d'autres villes canadiennes, la Maison Phoenix assure un suivi. Sa philosophie de base consiste à être présente à long terme, à devenir une véritable famille pour les jeunes dont elle s'occupe. Cet organisme est financé pour les deux tiers par le gouvernement provincial et les administrations municipales visées et pour le reste par des campagnes de financement. Chaque année, elle traite environ 140 cas qui lui ont été dirigés. Les programmes d'enseignement qu'elle offre comportent un volet consacré aux jeunes et à la loi et un autre portant sur l'aide aux victimes de viol. Les intervenants règlent des problèmes particuliers, mais les domaines d'intervention sont fondamentalement déterminés en fonction des besoins du client. Les policiers et différents organismes communautaires participent au programme de la Maison Phoenix. Mentionnons notamment les séances d'information données par les conseillers en orientation scolaire, les séances d'orientation pour les nouveaux policiers ainsi que les présentations à l'intention des organisations religieuses et des groupes communautaires. Le matériel imprimé qu'elle utilise provient des ministères provinciaux et de l'aide juridique de la Nouvelle-Écosse. La Maison Phoenix est en contact avec Covenant House, de Toronto. D'ailleurs, elle a adopté des stratégies de travail s'en inspirant et elle utilise son guide de survie intitulé *Streetsmart*.

4.2.4 Comité interministériel sur la jeunesse

Au Nouveau-Brunswick, les ministères de l'Éducation, des Services sociaux et de la Justice ont uni leurs efforts pour élaborer un certain nombre de stratégies qui semblent des moyens prometteurs de venir en aide aux jeunes et de les informer. Le Nouveau-Brunswick a lancé cette initiative pour aider les jeunes de la province en créant le poste de ministre d'État à la jeunesse au sein du ministère de l'Éducation et du ministère de la Santé et des Services communautaires. Le ministre d'État à la jeunesse est responsable du Comité interministériel sur la jeunesse. Le système de justice dirige les jeunes vers cette initiative, qui a pour objectif d'assurer la liaison entre les divers organismes de service des grands centres urbains de la province, à savoir Moncton, Fredericton et Saint John. Les travailleurs sociaux sont affectés aux Centres Accès, situés à proximité de la clientèle. Par l'intermédiaire des refuges de secours, des hôpitaux et des écoles, ces centres cherchent à atteindre les jeunes qui ont des problèmes dans leur milieu de vie. Ils offrent de l'aide surtout pour répondre aux besoins de base, interviennent dans les situations de crise et par la suite aident les jeunes à avoir accès à d'autres services, notamment l'aide au revenu. Les refuges d'urgence sont des maisons gérées par la collectivité et financées au moyen de fonds privés. Les jeunes sont aussi dirigés vers des cliniques de santé et des services de santé mentale. On donne de l'information juridique quand le besoin s'en fait sentir et en

pareil cas le Comité interministériel se sert des dépliants d'information juridique publiés par le ministère de la Justice.

Le Comité interministériel travaille aussi de concert avec les écoles et aide à la mise en oeuvre de programmes de prévention tels que *Mon corps, c'est mon corps*, programme offert à tous les élèves du Nouveau-Brunswick. Il a publié à l'intention des élèves du premier cycle du secondaire un dépliant intitulé *La violence dans les fréquentations*. Le cours de sciences humaines, qui comporte un volet consacré au droit dans la société, donne l'occasion d'examiner les questions juridiques. Les enseignants ont à leur disposition un guide intitulé *School Law and the Charter* (qui devrait être bientôt publié en français sous le titre *Le droit scolaire et la Charte*), qui leur explique les responsabilités juridiques qui leur incombent à l'égard des enfants.

Le Conseil de la jeunesse du Nouveau-Brunswick est l'organisme provincial représentant les jeunes qui fait valoir le point de vue, les besoins et les préoccupations des jeunes de 15 à 24 ans. Il s'agit d'un « organisme consultatif qui a pour mandat d'effectuer des consultations et des recherches, et de conseiller le gouvernement et le public sur les problèmes des jeunes du Nouveau-Brunswick. Le Conseil relève directement du premier ministre. » Cet organisme encourage les jeunes à participer à la prise des décisions qui les concernent et il a recommandé qu'on discute ouvertement des questions culturelles et linguistiques. Il a aussi proposé des modifications visant les programmes d'études et les initiatives d'alphabétisation. Dans son rapport annuel de 1992-1993, le Conseil a formulé plusieurs recommandations au sujet des jeunes contrevenants. Il y préconise notamment que tous les ministères et organismes gouvernementaux fassent l'objet d'un vaste examen en vue de coordonner la prestation des services offerts aux jeunes par la Commission de la santé mentale, le ministère de la Santé et des Services communautaires, les établissements correctionnels, les intervenants du système de justice, les familles d'accueil, les établissements de traitement de la toxicomanie ainsi que les écoles publiques et, en particulier, réduire le nombre de travailleurs sociaux et le nombre de placements de jeunes en famille d'accueil [Citation tirée du rapport annuel de 1992-1993].

Le Conseil de la jeunesse du Nouveau-Brunswick fait paraître tous les trois mois une publication appelée *Bulletin*. Celle-ci s'adresse aux jeunes et reflète les questions qui les touchent. Youth Connexions Jeunesse (YCJ), dont les locaux sont situés au centre commercial Regent, est affilié au Conseil de la jeunesse. Il a ouvert ses portes en novembre 1993 et reçoit le soutien financier du programme L'École avant tout, du Centre Accès de Fredericton, du District scolaire de Fredericton et de la société Tritor Developments, entre autres. YCJ diffuse de l'information concernant le Centre Accès local, le marché du travail, la rédaction d'un curriculum vitae, l'enseignement public, les initiatives du programme L'École avant tout, l'enseignement postsecondaire et le réseau des collèges communautaires du Nouveau-Brunswick et il aide les jeunes à traiter avec des groupes et organismes gouvernementaux ou non offrant des services à leur intention. Il s'agit d'un centre d'information destiné aux jeunes de 15 à 24 ans. YCJ est ouvert de

10 h à 22 h tous les jours de la semaine. Trois employés à temps plein, engagés en vertu de programmes de création d'emplois d'une durée de cinq mois, sont chargés de son fonctionnement. Au cours de la dernière année, 7 000 jeunes se sont présentés au YCJ pour obtenir de l'information concernant le marché de l'emploi ou consulter les listes d'emplois offerts. YCJ les a aussi dirigés vers d'autres organismes, par exemple, les Centres Accès, qui aident les jeunes à faire la transition entre l'école et le milieu du travail. De plus, les employés assurent un suivi afin de déterminer si les jeunes ont obtenu l'aide qu'ils cherchaient. On a examiné la possibilité d'étendre aux jeunes de 12 à 14 ans les services offerts par l'organisme.

En collaboration avec le câblodiffuseur local, YCJ produit *This Generation*, émission de télévision en direct présentée toutes les deux semaines dans laquelle un groupe d'invités participent à un débat dirigé par deux jeunes. Ces débats portent sur des questions d'actualité concernant les jeunes. La jeune équipe de YCJ manifeste un grand enthousiasme à l'égard de cette émission et elle estime avoir reçu un bon appui dans cette démarche visant à atteindre et à informer les jeunes. Elle considère que son succès est attribuable dans une large mesure au fait que ses locaux se trouvent dans un centre commercial, à proximité des jeunes. Ce programme est de loin le mieux structuré et celui qui reçoit le meilleur appui; il semble aussi celui qui réussit le mieux à atteindre la majorité des jeunes. Étant donné qu'une grande partie de son travail consiste à orienter les jeunes vers d'autres services, tout porte à croire que cet organisme vient aussi en aide aux jeunes vulnérables. Les jeunes peuvent se procurer à YCJ de nombreuses brochures publiées par le Service public d'éducation et d'information juridiques du Nouveau-Brunswick ainsi que par le ministère de l'Éducation, le ministère de la Santé et des Services communautaires et le ministère de la Justice.

- **Les jeunes qui ne peuvent plus vivre dans leur milieu familial doivent être informés qu'il existe des endroits sûrs où ils peuvent se rendre et qu'on y offre les soins, la formation et le soutien nécessaires pour les préparer à vivre de manière autonome. Cette information doit être diffusée par l'intermédiaire des écoles, des centres et secteurs commerciaux et des médias électroniques populaires. Elle doit notamment porter sur la *Loi sur les jeunes contrevenants*, le *Code criminel*, le droit de la famille et la procédure judiciaire.**

4.2.5 Sommaire

L'Ontario et le Québec ont récemment adopté des lois exigeant la prestation de services d'assistance aux jeunes pris en charge par les services sociaux. Dans ces provinces, les jeunes reçoivent par écrit de l'information concernant les droits qu'ils possèdent pendant qu'ils sont sous garde et on les dirige vers des organismes qui les aideront s'ils font face à

des difficultés. Ces services doivent être offerts à tous les jeunes, qu'ils vivent chez leurs parents ou non. Les organismes interministériels sont les mieux placés pour atteindre le plus grand nombre de jeunes possible. Des bureaux situés à des endroits où les jeunes se regroupent (dans les écoles, les centres commerciaux et les centres de loisirs) pourraient distribuer des brochures et des dépliants qui expliquent les droits et responsabilités reconnus par la loi et diriger les jeunes qui ont besoin d'aide vers les organismes qui ont pour mandat de les aider. Quand le personnel de ces bureaux se compose de jeunes compétents, ils sont plus susceptibles d'attirer les jeunes vulnérables. L'information de nature générale concernant le droit et la *Loi sur les jeunes contrevenants* atteindraient davantage les jeunes vulnérables si elle était diffusée par les stations de radio et de télévision qui présentent de la musique contemporaine.

4.3 Jeunes placés sous garde

D'après ce que nous avons constaté, les ministres provinciaux de la Justice ne considèrent pas en général qu'il leur incombe de fournir de l'information juridique aux jeunes qui sont accusés d'une infraction. Les jeunes contrevenants sont informés de leur droit à l'assistance d'un avocat; ils sont dirigés vers l'aide juridique et peuvent être assistés pendant la procédure judiciaire par des organismes tels que la Société Elizabeth Fry ou la Société John Howard. Lorsque les jeunes contrevenants sont dirigés vers un programme de mesures de rechange ou un programme de déjudiciarisation, qu'ils sont en probation ou placés sous garde, les organismes qui les prennent en charge leur offrent un large éventail de services. Ces programmes sont d'habitude conçus par le personnel de l'organisme de service qui intervient directement auprès du jeune. Le Bureau de la justice pour la jeunesse, qui a été créé par les trois ministères ontariens oeuvrant dans le domaine de la justice, a pour mandat de coordonner la prestation des services offerts aux jeunes contrevenants. Cette fois encore, il existe de nombreux programmes variés qui offrent ces services, le financement est sporadique dans chaque cas et bon nombre de ces programmes sont largement tributaire de la participation de bénévoles. Pour le bénéfice des jeunes pris en charge, on peut aussi dresser une liste d'avocats qui acceptent de donner dans les écoles et à l'intention de groupes de jeunes des présentations portant sur des sujets à caractère juridique.

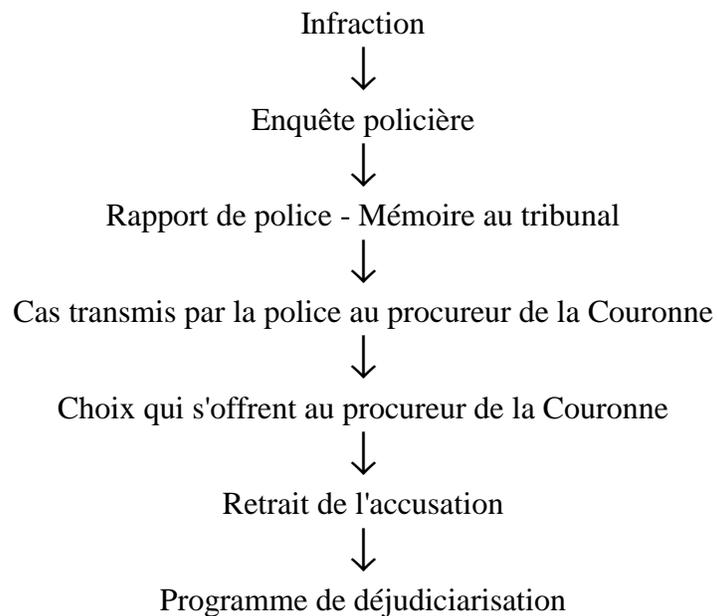
4.3.1 Sensibilisation à la *Loi sur les jeunes contrevenants*

La prévention du crime constitue un élément important des programmes tels que *Reaching Out*, mis en oeuvre à Windsor, en Ontario. Ce programme vise notamment à sensibiliser à la *LJC* les élèves des deux cycles du secondaire. Les coordonnateurs ont obtenu l'appui des conseils scolaires locaux, qui informent les enseignants des services offerts par l'organisme. On offre trois présentations d'une heure qui commencent par une introduction à la *Loi sur les jeunes contrevenants*, suivie d'un examen de statistiques

relatives au crime et d'événements d'actualité. Dans la deuxième heure, les orateurs présentent des études de cas portant sur la *LJC*, informent les élèves du fonctionnement du système de justice pour les jeunes et dirigent une discussion de groupe. Pendant la troisième heure, consacrée au programme de mesures de rechange, les orateurs présentent la vidéo *Hey, I've Got Rights*, ils animent une discussion et distribuent de la documentation. Le contenu a été élaboré par des coordonnateurs du programme en collaboration avec les conseils scolaires. Le programme a été très bien accueilli dans les écoles, peut-être parce que le gouvernement provincial leur a donné le mandat de régler le problème de la violence en milieu scolaire. Cet aspect du programme est financé au moyen d'une subvention versée par Emploi et Immigration Canada en vertu de l'article 25, mais l'incertitude constante entourant le financement met le programme en péril.

4.3.2 Programmes de déjudiciarisation des jeunes

Un programme de déjudiciarisation conçu spécialement dans le but de répondre aux besoins des jeunes dans les collectivités de Terre-Neuve peut servir de modèle pour les autres régions. Le programme de déjudiciarisation des jeunes de St. John's relève de la compétence du ministère de la Justice de Terre-Neuve et de la *Loi sur les jeunes contrevenants*. Ce programme, qui a d'abord pris la forme d'un projet pilote en 1979, avant l'adoption de la *LJC*, a été modifié depuis lors pour satisfaire aux exigences de l'article 4 de cette loi. Le bureau a expliqué que la procédure suivant laquelle les jeunes accèdent à leur programme s'établit comme suit :



On procède à une déjudiciarisation au lieu de porter une accusation exigeant que le jeune comparaisse devant un tribunal. Les demandes de renvoi au programme de déjudiciarisation sont examinées et le cas est confié à un travailleur social. Le contrevenant et ses parents reçoivent une lettre les informant des options offertes dans le cadre du programme, puis une rencontre avec le travailleur social est prévue. Lorsqu'un jeune reconnaît qu'il est responsable de l'infraction et qu'il accepte de façon libre et volontaire de participer au programme, on envoie une lettre à la victime pour solliciter sa participation. Si la victime accepte, l'affaire est soumise à un processus de médiation. Le rôle du médiateur consiste à offrir à la victime et au contrevenant la possibilité de discuter de l'incident et à les aider à en arriver à une solution acceptable pour les deux parties. L'entente ou le contrat, découlant de la médiation ou de toute autre forme d'interaction, peut renfermer de nombreuses dispositions. Celles qui sont énoncées ci-après figurent parmi les plus courantes :

1. des excuses formulées verbalement ou par écrit;
2. une formation adaptée au type d'infraction commise;
3. du travail pour le bénéfice de la victime (services personnels);
4. du travail communautaire;
5. un montant compensatoire;
6. toute autre condition raisonnable dont peuvent convenir le jeune et la victime.

On offre dans le cadre du programme de déjudiciarisation trois volets éducatifs standard élaborés par le personnel de St. John's. Le vol à l'étalage ou les vols d'une valeur inférieure à 1 000 \$ font l'objet du premier volet. Ce volet auquel participent le contrevenant et ses parents est administré par la police provinciale de Terre-Neuve avec l'aide du personnel du programme. Il se divise en quatre étapes :

1. les participants examinent les aspects du système juridique qui touchent la *LJC*, les droits de l'accusé ainsi que le processus d'arrestation et de conclusion de l'affaire;
2. les participants visionnent une vidéo intitulée *Trouble with the Law*;
3. les participants, parents et jeunes, sont divisés en groupes pour discuter avec les agents du programme;
4. on présente aux contrevenants quatre scénarios et ils doivent dire comment ils réagiraient dans une situation donnée. Par exemple : « Supposons que tu te trouves dans un centre commercial avec un ami; tu vois un objet qui te plaît, mais tu n'as pas d'argent pour l'acheter. Si ton ami te disait de prendre cet objet, que ferais-tu? »

Le deuxième volet est consacré aux infractions liées à l'alcool et à la drogue. Ce programme a été conçu et révisé par la Division des services reliés à la pharmacodépendance du ministère de la Santé. Ce sont des professionnels de la réadaptation des toxicomanes qui l'administrent. Le troisième volet porte sur les voies de

fait, qui suscitent une préoccupation croissante au sein de la collectivité. Il comporte des séances regroupant cinq ou six contrevenants ou des groupes plus nombreux. Des techniques d'amorce marquent le début de chaque séance. Comme la plupart de leurs clients ne savent pas très bien lire ni écrire, les activités font appel à d'autres modes d'expression. Mentionnons notamment un exercice appelé « fenêtres de l'âme », dans lequel les représentants dessinent une fenêtre divisée en quatre sections. On leur demande de dessiner dans chaque section une réponse aux questions suivantes : 1) Que ferais-tu si tu gagnais un million de dollars?, 2) Qu'as-tu fait dont tu es vraiment fier?, 3) Qu'aimerais-tu être? et 4) Qu'apporterais-tu sur une île déserte? De plus, on présente aux jeunes une vidéo intitulée *Alex*, de la série *Les Enfants du désarroi*, produite par l'Office national du film. Les participants se divisent en équipes et font des rapprochements entre leur situation et ce qui se produit dans le film. On renseigne les jeunes sur les voies de fait, les voies de fait graves, les agressions sexuelles, les voies de fait jumelées à l'utilisation d'une arme, etc. On élabore des scénarios donnant lieu à des voies de fait et les participants en discutent. On demande aux jeunes de proposer des moyens qu'ils pourraient prendre quand une situation similaire se produira. Au cours d'une autre séance, les participants sont appelés à déterminer quelle serait l'incidence d'un dossier criminel sur leur propre vie. Pour la dernière séance, les participants concentrent leurs efforts sur certains exercices de communication, des stratégies de gestion de la colère et des techniques visant à éviter les comportements agressifs.

Une auto-évaluation menée en 1991 par le personnel du programme de déjudiciarisation de St. John's a révélé que 86 pour 100 des jeunes ayant terminé le programme n'avaient pas récidivé. Par ailleurs, selon une analyse des coûts liés à leurs services, il revient beaucoup moins cher de faire participer un jeune au programme que de le faire passer par l'appareil judiciaire et de le placer sous garde. Le bureau prend en charge quelque 800 jeunes contrevenants chaque année, soit environ 200 à la fois.

Le personnel rémunéré se compose d'un surveillant et de deux travailleurs sociaux; tous les autres intervenants du programme sont des bénévoles. Comme l'équipe de bénévoles change constamment, l'administration et la formation posent des difficultés. Ces pressions mettent en péril l'efficacité et la survie du programme. On trouve à Terre-Neuve 18 autres programmes similaires sous la gouverne du directeur des Services correctionnels, mais ils se ressentent tous du fait que leur personnel ne peut leur offrir un soutien à long terme suffisant. Les employés ont déjà donné des présentations dans les écoles, mais le manque de personnel ne leur permet plus de le faire. La personne-ressource a laissé entendre qu'il existait très peu de possibilités en matière d'information juridique dans la collectivité ou dans les écoles et que cet état de choses constituait un sujet de préoccupation majeur. Les responsables du programme ont formulé plusieurs observations et recommandations quant à la manière dont les écoles pourraient aider les jeunes à mieux comprendre les droits et les responsabilités que leur reconnaît la loi.

- **En réglant les problèmes d'analphabétisme, on contribuerait dans une large mesure à prévenir le crime chez les jeunes. Les jeunes qui contreviennent à la loi sont souvent pratiquement analphabètes. Ils ne peuvent pas se maintenir au même niveau que leurs pairs et en arrivent à traduire en gestes leur insatisfaction.**
- **De nombreux jeunes commettent un crime parce qu'ils entendent leur avenir avec fatalisme. Nous devons instaurer un environnement approprié où les jeunes puissent acquérir des compétences dans divers domaines et qui les encourage à réussir. Les milieux d'affaires doivent participer à la détermination des compétences exigées.**
- **Il faut offrir aux jeunes la possibilité de travailler. De nombreux jeunes commettent des crimes parce qu'ils sont sans le sou et qu'il ne voient aucun moyen légitime de gagner de l'argent en raison de leur manque de compétences et d'instruction.**
- **Les personnes qui travaillent dans les collectivités isolées ont besoin du soutien des organisations provinciales et nationales qui visent des buts similaires. Du matériel imprimé et des guides pédagogiques faciliteraient grandement leurs efforts et leur permettraient de former, de soutenir et d'encourager leur équipe composée en majeure partie de bénévoles.**

4.3.3 Programmes s'adressant aux autochtones

Les Native Counselling Services of Alberta (Services de counseling auprès des autochtones de l'Alberta) ont été créés en 1970. Il s'agissait à l'origine d'un programme de services judiciaires administré par l'Association des métis de l'Alberta. Un an plus tard, ils ajoutaient à leur gamme de services des ateliers d'information juridique qu'ils tenaient à la grandeur de la province. Un conseil d'administration formé de membres indépendants et de représentants des régions a alors pris en charge l'expansion des services dans les domaines du travail social au tribunal de la famille ou au tribunal de la jeunesse, de la lutte contre l'alcoolisme, du soutien à domicile et de la prévention du suicide. Ils ont établi un camp forestier à sécurité minimale et un service de recherche. Le programme a continué de prendre de l'expansion et de s'acquitter de sa mission, qui consiste à « contribuer à l'épanouissement global des particuliers, des familles et des collectivités autochtones en établissant des partenariats pour offrir des programmes et des services tenant compte de la culture et en favorisant le traitement juste et équitable des autochtones ». Cette organisation offre différents services juridiques aux jeunes. Par exemple, elle a maintenant un programme d'envergure provinciale qui aide les jeunes

délinquants au tribunal et à l'extérieur « en veillant à ce que les jeunes et leur famille comprennent bien les droits et les responsabilités que confère la loi aux délinquants ».

« Le travailleur social qui intervient auprès des jeunes contrevenants leur offre des services de counseling et un soutien; il les dirige vers des organismes d'assistance locales, présente des mesures de rechange et formule à l'intention du tribunal des recommandations concernant la peine. » Les Services de counseling auprès des autochtones de l'Alberta gèrent aussi un foyer de groupe accueillant de jeunes contrevenants condamnés à la garde en milieu ouvert et des maisons de transition visant à les aider à recommencer à vivre dans la collectivité. Ils offrent des programmes de formation, de préparation à l'emploi, de sensibilisation au fait autochtone, d'épanouissement personnel, de vie autonome, de lutte contre l'alcoolisme, la toxicomanie et de loisirs. La surveillance probatoire est aussi assurée pour maintenir les relations entre le jeune contrevenant et les organismes communautaires. Les Services de counseling auprès des autochtones ont contribué à la création de comités de justice pour la jeunesse formés de jeunes qui ont participé à la création et à l'orientation d'autres services juridiques s'adressant aux jeunes. Leur service d'information juridique dans les médias préconise l'élaboration de présentations audiovisuelles portant sur des questions d'ordre juridique qui touchent les autochtones [Citations tirées de la brochure des Services de counseling aux autochtones de l'Alberta intitulée *History, Programs and Services*].

4.3.4 Conseil de détermination de la peine

Le Yukon a adopté une autre approche innovatrice dans le traitement des questions juridiques applicables aux autochtones. Le tribunal territorial autochtone des Kwanlin Dun a tenu son premier conseil de détermination de la peine au printemps de 1992. Dans les affaires où un contrevenant autochtone a plaidé coupable, celui-ci peut demander que la peine soit déterminée par un conseil autochtone. Les procédures judiciaires du conseil autochtone prennent place dans la maison Potlatch de la Première Nation Kwanlin Dun et tous les membres de la collectivité sont encouragés à y participer. Siègent au conseil autochtone un juge, le procureur de la défense, le procureur de la Couronne, le contrevenant, la ou les victimes, des représentants du système de justice communautaire ainsi que des membres de la collectivité (il peut y avoir des amis du contrevenant et des membres de sa famille). On offre à chaque participant la possibilité d'exprimer son point de vue sur le problème en insistant sur la situation à l'origine du comportement criminel et sur la façon d'y remédier. Lorsque tous ont été entendus, le gardien du conseil s'efforce d'amener le groupe à un consensus sur un plan de détermination de la peine qui appelle l'engagement du contrevenant et de la collectivité et dont la mise en oeuvre sera surveillée par un agent de prévention. Le soutien offert après la détermination de la peine favorise la réintégration du contrevenant ainsi que le ressourcement et le soutien de la victime et de la collectivité. « La détermination de la peine en conseil est une procédure communautaire, régie par la collectivité, qui encourage la participation de ses membres et établit un partenariat avec le système de justice officiel et d'autres organismes. » [Citation

tirée du document intitulé "*Circle Sentencing*" *Kwanlin Dun Community Justice Information Booklet*].

- **Le succès du programme des Services de counseling auprès des autochtones de l'Alberta et la très grande efficacité de l'initiative de détermination de la peine en conseil témoignent de la puissance et de la capacité des organismes qui sont au service de leur propre collectivité. Les programmes mis en place et soutenus par les personnes sur lesquelles ils auront une incidence sont les plus susceptibles de répondre efficacement aux besoins de la collectivité.**
- **Avec du soutien, des fonds et une grande autonomie, les collectivités autochtones auraient les ressources et la volonté de régler bon nombre de leurs problèmes de nature juridique.**

4.3.5 Prévention du phénomène des bandes criminelles et du crime chez les jeunes

Le Programme de prévention du phénomène des bandes criminelles et du crime chez les jeunes de la Colombie-Britannique a été créé par le ministère du Procureur général de la province en collaboration avec d'autres ministères, la police, des organismes publics et des organisations communautaires pour contrer le phénomène des bandes criminelles et le crime chez les jeunes dans leurs collectivités. Ce programme vise à réduire la criminalité et la violence chez les bandes de jeunes et chez les jeunes en général; à dissuader les jeunes de faire partie de bandes criminelles et d'exercer des activités criminelles; et à favoriser les partenariats au sein de la collectivité.

Dans son plan d'action, le comité interministériel sur les bandes criminelles a répertorié 40 projets et programmes d'intervention portant sur les questions liées à ces bandes et aux activités criminelles exercées par les jeunes. Bon nombre des suggestions qui y sont formulées ont été mises à exécution; par exemple, on a créé une troupe de théâtre qui écrit et met en scène des spectacles et qui donne des présentations et des ateliers préconisant des mesures autres que la violence. Les agents de liaison avec les écoles reçoivent une formation et ils ont à leur disposition du matériel et des ressources pour les présentations qu'ils donnent en milieu scolaire. Deux vidéos intitulées *Where's Winston?* et *Youth in Gangs* ont été produits pour compléter les présentations. Les responsables du programme travaillent en collaboration avec les enseignants et les administrateurs scolaires de la Colombie-Britannique pour mettre en place des stratégies dans de nombreuses régions de la province. On a mis sur pied un service d'aide téléphonique à l'intention des jeunes qui se sentent menacés ou intimidés par les bandes violentes. Pour l'inauguration de ce nouveau service, on a distribué aux élèves de la 7^e à la 12^e année 150 000 brochures, cartes pour portefeuille et affiches donnant de l'information sur le service d'aide téléphonique.

- **Les ministères provinciaux devraient élaborer des protocoles faisant appel à une approche intégrée en ce qui touche l'information juridique offerte aux jeunes.**

4.3.6 Liaison avec les écoles

Dans plusieurs centres urbains, les services de police municipaux ont mis en place des programmes qui favorisent les contacts informels entre les policiers et les jeunes. Ainsi, le détachement de la GRC de Tantallon, situé dans une banlieue de Halifax, a établi un nouveau programme d'information juridique reposant sur le principe selon lequel le système juridique s'adresse à tout le monde et exige la participation de chacun. Le rôle de la police consiste à recueillir des éléments de preuve et à les présenter au tribunal, mais les victimes et les témoins doivent collaborer pour que cette procédure fonctionne. Le policier éducateur du détachement de Tantallon concentre son attention sur la nécessité de renseigner les jeunes sur la loi et de les encourager à jouer un rôle de différentes manières positives. Il ne met pas l'accent sur la dissuasion, même s'il s'agit d'un aspect des présentations qu'il donne dans les écoles. D'après lui, les élèves du premier cycle du secondaire ont besoin d'information parce que l'éducation reçue à la maison semble maintenant limitée et qu'il est trop tard lorsqu'ils sont rendus au deuxième cycle. Le policier éducateur essaie de faire valoir l'idée selon laquelle le meilleur moyen d'éviter de ne pas exercer d'activités criminelles consiste à acquérir une bonne estime de soi et à résister à la pression des pairs. Dans le cadre de ce programme, deux ou quatre policiers se rendent régulièrement dans les écoles auxquelles ils sont affectés; ils discutent avec les élèves dans la salle de récréation, jouent au ballon avec eux et les encouragent à poser des questions. Ils se rendent dans toutes les classes de 8^e année du district et organisent sur demande des présentations spéciales. Ils rencontrent à l'avance les enseignants pour préparer les classes et inciter les parents à renforcer leur message. En Nouvelle-Écosse, la plupart des détachements participent à un programme de liaison avec les écoles conçu en fonction des besoins de la collectivité visée.

Le service de police de Vancouver a un programme de liaison avec les écoles orienté vers les élèves du primaire. Quinze policiers sont affectés à 25 écoles primaires du centre-ville. Ils exécutent et soutiennent divers programmes de sécurité. Dans le cadre du programme *Officer Friendly*, des policiers éducateurs prennent régulièrement la parole devant des classes du niveau primaire. Pour les élèves des niveaux supérieurs, les présentations s'inscrivent dans le contexte des programmes *Street Smart* et *Physical Safety*. Des policiers de la GRC sont souvent sollicités pour participer au programme de liaison avec les écoles et ils ont beaucoup d'influence sur les enfants. Même si le personnel ne suffit pas pour répondre à la demande, le programme a permis d'établir des relations positives avec la collectivité. Ces policiers suivent un programme de formation

d'une semaine offert par le service de police de Vancouver au Justice Institute of B.C. (Institut juridique de la Colombie-Britannique). De plus, ils suivent certains programmes de formation du conseil scolaire de Vancouver sur la façon d'enseigner aux enfants. Les policiers éducateurs élaborent eux-mêmes les présentations s'adressant aux élèves des différents niveaux et ils assument pleinement la responsabilité de cet aspect du programme d'études pour les écoles de Vancouver.

- **Les programmes de liaison avec les écoles auraient avantage à disposer de brochures et de dépliants d'information juridique appropriés à distribuer aux élèves du niveau primaire.**
- **Une meilleure communication entre le ministère de l'Éducation et celui de la Justice faciliterait le travail des policiers éducateurs.**

4.3.7 Sommaire

Toutes les autres recommandations formulées dans le présent rapport font ressortir un élément essentiel et le domaine vers lequel nous estimons le plus nécessaire de diriger notre attention : l'élaboration et la diffusion à l'échelle nationale de ressources donnant des indications précises aux enseignants de tous les niveaux quant à ce qui doit être enseigné et à la façon de le présenter dans le cadre de leurs programmes d'études standard. Ces mesures, jumelées à une campagne de promotion menée à la grandeur du pays pour stimuler l'intérêt des jeunes, constitueraient le moyen le plus efficace d'amener les jeunes à devenir des citoyens responsables.

4.4 Questionnaires d'enquête

Lorsque nous avons commencé à répertorier les ressources et les programmes d'information juridique, nous prévoyions qu'il serait nécessaire par la suite d'acheminer un questionnaire d'enquête à toutes les personnes-ressources. Pour les besoins de cette deuxième étape, nous avons décidé de distribuer quelques questionnaires afin de vérifier le taux de réponse et la valeur des réponses reçues. Nous avons élaboré une série de questionnaires personnalisés (présentés en annexe) à l'intention des divers ministères compétents et les avons acheminés aux personnes avec qui nous avons communiqué par téléphone et qui s'étaient montrées disposées à y répondre. Nous l'avons aussi fait parvenir à des personnes vers lesquelles nous avons été dirigés mais que nous avons été incapables de joindre par téléphone. Sur les quelque 60 questionnaires transmis aux éducateurs, aux travailleurs sociaux et aux fonctionnaires des services correctionnels, environ 20 nous ont été retournés (voir les exemples à l'annexe 1). Une enseignante a retourné 30 questionnaires remplis par ses élèves. Une enseignante du Québec et un

enseignant du Manitoba en ont respectivement retourné 6 et 8 aussi remplis par des élèves. De plus, 6 jeunes contrevenants ont rempli le questionnaire; nous en avons transmis plusieurs exemplaires aux agents correctionnels en leur demandant de les faire remplir par les jeunes auprès desquels ils travaillaient. Lorsque les adultes répondaient aux questions, les réponses étaient claires et concises. Dans la plupart des cas, ils ne donnaient pas autant de détails que pendant les conversations téléphoniques. Les réponses fournies par les jeunes se sont révélées moins utiles. En règle générale, ils répondaient simplement par « oui » ou « non » en donnant moins de raisons et d'explications. Leurs réponses nous ont néanmoins permis d'en arriver à la conclusion qu'ils avaient eu très peu d'occasions de recevoir de l'information juridique, sauf celle qui leur avait été fournie par les agents correctionnels après leur arrestation ou leur mise en accusation. Compte tenu des résultats de cette première démarche, nous mettons en doute l'utilité de tenir une enquête sur une grande échelle en faisant remplir des questionnaires. Le taux de réponse est faible, même parmi les intervenants qui travaillent dans le domaine. Les répondants avaient fourni par téléphone des renseignements plus utiles. Les jeunes, en particulier ceux que nous souhaitons le plus vivement atteindre, sont souvent incapables de bien s'exprimer par écrit.

Le moyen le plus efficace de recueillir de l'information auprès des intervenants qui travaillent dans le domaine consiste à communiquer avec eux par téléphone.

Pour recueillir de l'information auprès des jeunes, il faut leur parler dans leur propre environnement. Un certain nombre d'intervenants oeuvrant auprès des jeunes ont laissé entendre qu'il faudrait rencontrer les élèves dans les écoles, les centres de soins, les centres de dépannage, les centres de loisirs ou les autres endroits où ils se regroupent.